

Une bombe explose à l'aéroport LaGuardia: 11 morts, 75 blessés

NEW YORK (d'après AP-AFP-Reuter) — Une bombe destinée à "tuer et blesser" a explosé, hier soir, à l'aéroport LaGuardia de New York, et a tué 11 personnes, en a blessé 75 autres, dévastant une partie du plafond, des portes et des fenêtres de l'immeuble.

Pendant que les cadavres des victimes étaient enlevés et que les blessés étaient évacués en ambulances vers divers hôpitaux, la police vérifiait un appel anonyme selon lequel une autre bombe allait bientôt provoquer une deuxième explosion.

L'aéroport a été fermé à tous les vols attendus et l'évacuation générale ordonnée.

Selon l'AFP, une seconde bombe non explosée a été découverte sur l'aéroport La Guardia. L'engin aurait été immédiatement désamorcé.

Les artificiers aidés de chiens spécialement dressés pour la détection des bombes ont passé l'aéroport au peigne fin à la recherche d'autres engins.

La chaîne de télévision CBS annonçait peu avant minuit que l'attentat pourrait être l'oeuvre de l'Organisation de libération de la Palestine. CBS précisait cependant que cette information n'avait reçu aucune confirmation officielle.

Un correspondant anonyme a téléphoné à l'agence Reuter pour déclarer qu'un commando de l'OLP était responsable de l'attentat. Il a lu le communiqué suivant:

"L'attaque contre l'aéroport La Guardia a été menée par l'unité des commandos de choc de l'Organisation de libération de la Palestine. TWA a des vols vers

Israël. La mort et la destruction seront la punition pour ceux qui traitent avec l'Etat sioniste oppresseur."

Plus tard, les agences Associated Press et United Press International ont déclaré avoir également reçu un coup de téléphone identique.

La police, de son côté, a dit qu'elle a reçu une série d'appels téléphoniques anonymes revendiquant cette explosion au nom de diverses organisations. L'un des correspondants affirmait être un porte-parole de l'OLP.

Les autorités ont d'autre part annoncé que l'aéroport resterait fermé durant au moins 24 heures.

La police recherche deux jeunes gens de près de 20 ans que des témoins oculaires auraient vu fuir l'aérogare quelques minutes avant la déflagration.

L'explosion très puissante s'est produite à 18h30 près de la zone de livraison des bagages, au rez-de-chaussée de l'aérogare, où les passagers de la société Trans World Airlines qui venaient de débarquer réclamaient leurs valises.

La police a expliqué que la déflagration a eu lieu dans un compartiment fermé à clé et qu'elle écartait pour le moment l'hypothèse qu'elle ait pu être introduite dans l'aérogare après y avoir été transportée par avion.

Le commissaire des incendies John O'Hara a déclaré au cours d'une conférence de presse: "C'est l'oeuvre de quelqu'un qui s'y connaît en matière d'explosifs. Ce n'est pas du travail d'amateur. Il est manifeste qu'on voulait tuer ou blesser."

L'aéroport international de Washington a été fermé pendant quelques heures, après des appels à la bombe. Détroit, qui avait été la cible de pareilles menaces, était resté ouvert. Les recherches des artificiers aux deux aéroports n'ont donné aucun résultat.

Scène d'horreur hier soir à l'aéroport LaGuardia où les baies vitrées fracassées de l'aérogare commune de la TWA et des Delta Airlines étaient recouvertes du sang des morts et des blessés de l'attentat. Au hululement assourdissant des douzaines

Voir page 6: Bombe

Mme Gandhi prolonge l'état d'urgence et reporte les élections

NEW DELHI (Reuter) — Le Parti du congrès a autorisé le premier ministre Indira Gandhi à prolonger l'état d'urgence et à reporter d'au moins un an les élections législatives fédérales et régionales qui étaient prévues pour le mois de mars.

Prise au cours de la conférence annuelle du parti au pouvoir tenue dans un village du Pendjab, cette double-décision met fin aux espoirs de voir une normalisation de la situation politique en Inde, qui vit sous l'état d'urgence depuis le 26 juin.

Dans une résolution, la conférence affirme qu'il sera "nécessaire de poursuivre l'état d'urgence jusqu'à ce que les menaces internes et extérieures confrontant la nation aient été conjurées". La résolution souligne, en outre, l'importance de prolonger la vie du gouvernement actuel, afin d'assurer la continuité nécessaire à ses efforts pour promouvoir une stabilité économique et politique.

Les députés du Parti du congrès sont invités à prolonger la présente législature aux termes de l'article 83 de la constitution fédérale. On s'attend que ces députés n'aient pas de peine à avoir gain de cause lors de la prochaine session parlementaire, qui s'ouvre le 5 janvier, en raison de la majorité des deux-tiers détenue par le Parti du congrès dans les deux chambres.

Le soutien qui a été accordé par les dirigeants du Parti du congrès aux deux décisions témoigne de l'emprise de Mme Gandhi sur le parti et laisse prévoir de nouveaux changements ministériels dans les mois à venir.

Aucune des décisions n'a surpris, car Mme Gandhi et ses ministres les avaient clairement laissées prévoir au cours des dernières semaines.

Le report des élections législatives affectera les Etats du Kerala et de Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde, où des élections aux assemblées législatives étaient prévues pour mars prochain.

Le gouvernement de Tamil Nadu, dominé par le Parti dravidien, a annoncé qu'il s'opposerait fermement à toute tentative pour reporter les élections et placer l'Etat sous le contrôle direct de New Delhi.

La situation au Kerala, gouverné par une coalition à dominance communiste à laquelle le Parti du congrès est également représenté, pourrait être similaire.

Le report des législatives laisse également

Voir page 6: Indira Gandhi

Six enfants victimes d'un incendie

par Jean-Pierre Charbonneau

Six enfants de 3 à 14 ans ont péri hier après-midi à Montréal dans l'incendie qui a détruit leur vieille maison familiale de la rue des Seigneurs, dans le quartier Pointe Saint-Charles, dans le secteur sud-ouest de la métropole.

Une enquête a été instituée par le service des incendies de la ville de Montréal pour déterminer la cause exacte du sinistre. Cependant, selon les pompiers qui se sont rendus sur les lieux du drame, le logis incendié était une véritable trappe à feu semblable à des milliers d'autres du genre à Montréal et ce fait ne serait pas étranger aux ravages meurtriers causés par le feu.

Grâce aux informations recueillies auprès des policiers et des pompiers, il a été possible de reconstituer la tragédie qui s'est produite au milieu de l'après-midi. A ce moment-là, les parents des victimes, M. Bernard Paul-Hus, 37 ans, un employé

Voir page 6: Six victimes

Faisons de la CUM un véritable gouvernement régional (Hanigan)

par Bernard Descôteaux

Faire de la Communauté urbaine de Montréal un gouvernement régional fort et capable d'atteindre ses objectifs, un gouvernement dont tous les membres élus au suffrage universel auraient à rendre des comptes à la population, un gouvernement possédant ses propres pouvoirs de taxation, c'est là la seule solution si l'on veut faire de la communauté urbaine un organisme fonctionnel.

C'est là la position qu'entend défendre le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, dans le débat qui s'annonce autour de l'avenir de la communauté, débat qui connaîtra son dénouement au cours des

prochains mois devant l'Assemblée nationale du Québec et en commission parlementaire.

Au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, hier, il a expliqué cette position, critiquant au passage de façon sévère l'attitude adoptée par les maires de banlieue dans ce débat.

La solution qu'ils proposent est telle-

ment simple qu'elle en est simpliste a-t-il déclaré, ajoutant qu'elle est au surplus anti-démocratique. Selon lui, ceux-ci poursuivent toujours la campagne entreprise contre la CUM il y a six ans. Sauf que cette fois-ci ils reconnaissent la nécessité de la CUM mais proposent une réforme qui a pour effet de la démantibuler.

Voir page 6: La CUM

Le retrait des miliciens marque le pas à Beyrouth

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Amorcé la veille, le retrait des éléments armés du centre-ville de Beyrouth a marqué le pas hier et de nouveaux échanges de coups de feu ont éclaté dans la soirée dans le centre de la vieille ville et dans la banlieue sud-est.

Des tirs sporadiques avaient déjà été enregistrés plus tôt dans les mêmes quartiers. Les milices armées étaient toujours visibles sur leurs positions dans le centre-ville, aux carrefours et sur leurs barricades. La plupart des rues étaient plongées dans l'obscurité et demeuraient "dangereuses". Aussi Beyrouth avait toujours l'aspect d'un camp retranché.

Les dépouilles de huit personnes ont été découvertes hier à Beyrouth et dans les faubourgs, apprend-on de source de la police. Elles ont été probablement victimes de tirs isolés. La radio estime que l'amélioration des conditions de sécurité est nettement perceptible. Des efforts sont en cours pour la normalisation.

La situation est satisfaisante dans la région de Berkaa, à l'est du Liban, où de violents combats ont eu lieu la semaine dernière, poursuit la radio. Les factions rivales ont accepté le stationnement de nouveau postes de contrôle de l'armée avec présence de leurs délégués, ainsi que

le retrait des hommes en armes des quartiers névralgiques.

Quant à la situation politique, aucun élément nouveau n'a été enregistré dans la journée. Le président de la république, M. Soleiman Frangie, a reçu le comité d'initiative parlementaire qui lui a soumis le programme de réforme qu'il a approuvé il

y a moins de deux semaines. Le chef de l'Etat, a déclaré un député membre du comité, est d'accord pour une répartition équitable immédiate des hautes charges publiques entre chrétiens et musulmans.

Quant à la répartition équitable des sièges entre chrétiens et musulmans au parlement, le président Frangie estime, se-

lon le même député, qu'elle doit être faite sur la base de statistiques portant sur toutes les communautés.

Le comité d'initiative parlementaire, dont le programme prévoit aussi des réformes économiques et sociales, s'est également entretenu avec le premier ministre, M. Rachid Karamé. Il doit rencontrer aujourd'hui le président de la Chambre des députés, M. Kamel Assaad.

Le conseil des ministres doit tenir également aujourd'hui sa réunion hebdomadaire sous la présidence du chef de l'Etat. Outre l'état de la sécurité dans le pays, le conseil examinera vraisemblablement l'aspect politique de la crise libanaise et les solutions susceptibles de servir de base à un accord entre les différentes parties.

Les médiations syrienne et irakienne, ainsi que l'initiative du secrétaire général de la Ligue arabe M. Mahmoud Riad, qui a invité tous les pays arabes à entreprendre une action commune pour sauver le Liban, dominent la scène politique libanaise.

L'émissaire du président irakien Ahmed Hassan Bakr, le ministre de l'Information, M. Tarek Aziz, rencontrera aujourd'hui le président Frangie. Cet entretien, le second depuis l'arrivée de M. Aziz

à Beyrouth mercredi dernier, mettra fin à la mission de l'émissaire irakien, qui a rencontré, durant son séjour, la plupart des leaders politiques et religieux libanais.

Caractéristique de ce manque de confiance général dans un redressement rapide.

Voir page 6: Beyrouth

au sommaire

■ Quand les médecins ne s'entendent pas, favoriser la victime — page 2

■ De Charleroi aux taudis du faubourg à m'lasse

■ La spécialisation peut attendre après 16 ans, soutient la FCSCQ — page 3

■ L'esprit olympique à

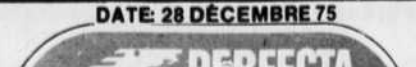
Québec: un éditorial de Michel Roy

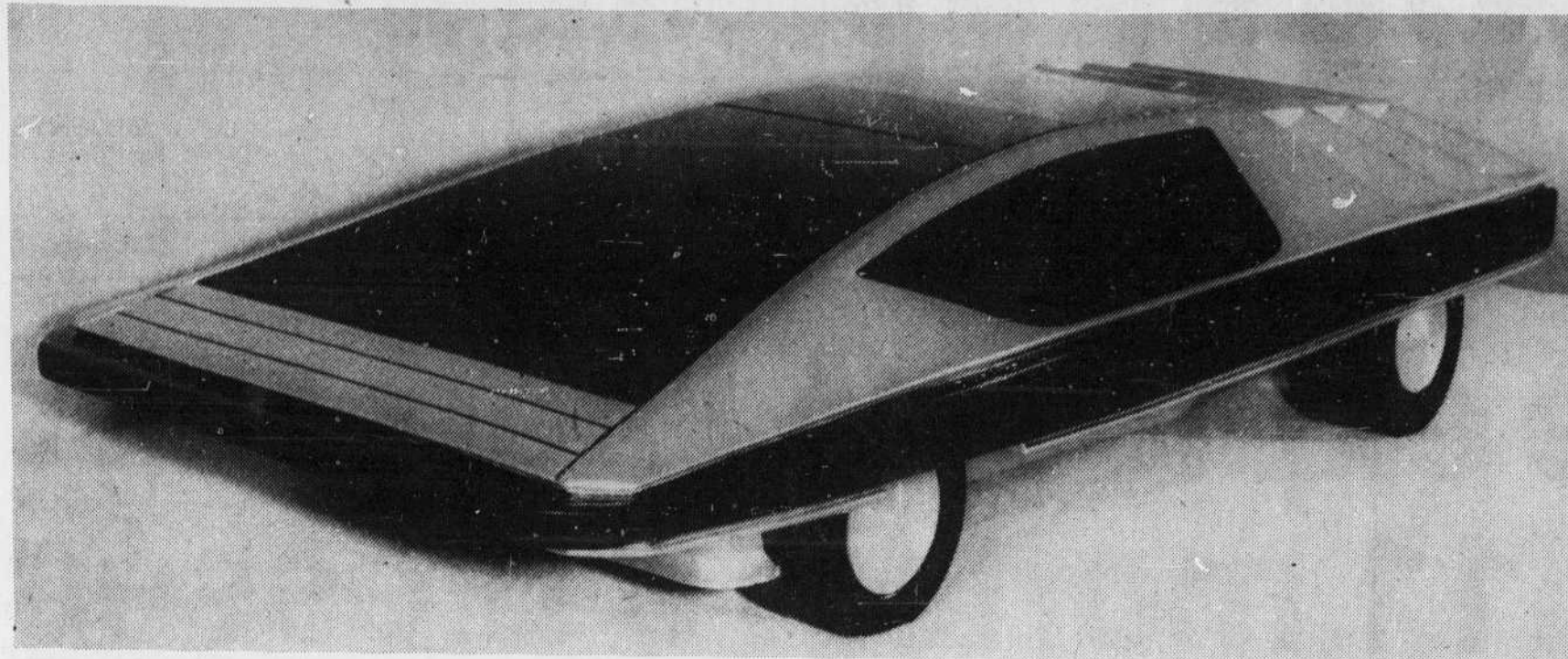
■ Un Angola manichéen et le leurre: L'Inde de Mme Gandhi; La peau de chagrin libanaise: des bloc-notes de Georges Vigny

■ Les Québécois, ces mords de l'assurance-vie — page 11

Les vins
ANTONIN RODET
PRODUCEUR EN FRANCE
PILÉS D'AMOUR
BEAUJOLAIS
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
ANTONIN RODET, NÉGOCEANT À MERCUREY (SAÛNE & LOIRE)
LA COMPAGNIE J. W. BOUQUET LITE MONTRÉAL CANADA
sont aussi bons \$3.85 qu'on le dit

Les vins
ANTONIN RODET
PRODUCEUR EN FRANCE
ANTONIN RODET
COTES DU RHONE
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
LA COMPAGNIE J. W. BOUQUET LITE MONTRÉAL CANADA
sont aussi bons \$2.80 qu'on le dit

DATE: 28 DÉCEMBRE 75		NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						MINI LOTO		 TIRAGE 39 VENDREDI 26 DÉC. 75	
		6	21	24	26	32	33				
GROS LOT \$1,002,358.10 (REPORTÉ À LA SEMAINE PROCHAINE)		6 SUR 6		NOMBRE DE GAGNANTS 0	PRIX \$1,002,358.10		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 10 VENTES TOTALES \$957,861.				
		5 SUR 6		44	\$1,880.90						
		4 SUR 6		1981	\$116.00						
		5 SUR 6+		3	\$18,390.90						



La Concordia 1, réalisation des étudiants de la faculté de génie de l'Université Concordia. Le prototype sera prêt en avril mais une maquette grand-nature de cette voiture révolutionnaire sera exposée au 8e Salon de l'auto, du 9 au 18 janvier prochains, à la Place Bonaventure.

Le 8e Salon international de l'auto

300 voitures dont une première mondiale

par Guy Deshaies

Les mordus de l'automobile et les consommateurs en général pourront examiner environ 300 voitures, entre les 9 et 18 janvier prochains au 8e Salon international de l'auto qui se tiendra à la place Bonaventure.

Parmi les 45 exposants on compte une trentaine de manufacturiers d'automobiles dont les plus connus en Amérique, au Japon et en Europe mais divers modèles expérimentaux ou futuristes qui devraient aussi retenir l'attention des amateurs.

Ainsi la Corvette Mulsanne de GM, un nouveau modèle présentement à l'essai, l'auto à turbine de Chrysler, la toute récente Romanelli GT en première mondiale au salon de Montréal 76 et nombre d'autres modèles hors-série.

D'autre part la faculté de génie de l'université Concordia présentera la maquette, grandeur nature, de l'auto Concordia que les étudiants en génie sont à mettre au point et qui sera construite d'ici

la fin du mois d'avril.

Il s'agit d'un concept révolutionnaire dans le domaine de l'automobile. L'an dernier les élèves du professeur Kwok ont présenté un modèle d'auto recyclable.

Le salon est organisé par l'Association des marchands d'automobiles (AMA) qui paie la surface d'exposition, organise le tirage de \$2,500 à la fin de salon parmi les visiteurs et accorde une escompte non plus de \$2,500 mais de \$5,000 au gagnant du tirage qui aura, en plus, acheté une voiture au salon.

Les manufacturiers sont responsables de leurs kiosques et fournissent les produits qu'ils veulent exposer. Mais il s'agit d'une exposition commerciale, plus correctement d'une foire de l'auto, puisqu'on peut y acheter sa voiture 76. Les détaillants se partagent le temps d'exposition et, tout comme les autres exposants d'accessoires, ils ont en mains leurs car-

nets de commande.

Comme l'an dernier des défilés de mode seront présentés quotidiennement par les Importations Oré tandis que Jacques Duval, spécialiste dans le domaine de l'automobile, animera une émission en direct, tous les jours de 2 h 30 à 5 h sur les ondes de CJMS depuis la Place Bonaventure.

Chaque jour, on tirera au sort, parmi les visiteurs, des titres de voyage pour deux personnes, tout compris, pour un séjour de 22 jours en Tunisie. C'est la compagnie aérienne Sabena et l'Office du tourisme tunisien qui offrent conjointement ces voyages.

L'an dernier, le salon de l'auto 75 avait attiré 194,000 visiteurs. Cette année, même si la durée est d'une journée moins longue que l'an dernier, le président du Salon, M. Alex Riccio, a affirmé que les organisateurs s'attendaient à recevoir plus de 200,000 visiteurs.

Le prix d'entrée de \$2,00 pour les adultes et de \$1,10 pour les enfants n'a pas changé. Il est certain qu'à cause de l'inflation et de la perte de valeur du dollar en Europe le prix des voitures a augmenté de telle façon que les détaillants subissent les contre-coups de l'épargne forcée et de l'épargne volontaire des consommateurs surtout au Québec où, contrairement à l'Ontario, la taxe de vente sur les autos est maintenue.

Les marchands d'automobiles, en organisant leur salon qui permet aux intéressés de voir tous les modèles en même temps au même endroit, souhaitent faire rêver et peut-être même tenter et vendre leurs produits.

Enfin il y aura, le 17 janvier à 2 h 00, à la Place Bonaventure, le signal du départ du Rallye international des neiges, d'une durée de 24 heures et qui mettra en lice quelque 80 équipages.

L'inflation élevée a gâché le climat des relations du travail, selon le CPQ

Le Conseil du patronat du Québec est d'avis que le maintien d'un taux d'inflation très élevé a été largement responsable du fait que le climat des relations du travail a été tendu en 1975.

Dans son bilan sommaire de fin d'année, le Conseil du patronat indique par ailleurs que la réglementation accompagnant les directives générales anti-inflation du 13 octobre n'ayant été connue qu'à la fin de décembre, cette situation a contribué à accroître cette tension au cours des derniers mois.

Le CPQ énumère les faits marquants dans ce domaine des relations industrielles au cours de l'année 1975: la publication du rapport de la commission Cliche; la sanction de plus d'une dizaine de lois importantes sur les relations du travail; la grève des postes et du transport en commun à Montréal; le dépôt des offres gouvernementales dans la fonction publique et para-publique; les nombreuses grèves «illégalles» dans la fonction para-publique; plusieurs grèves importantes dans le secteur privé, notamment dans les pâtes et papiers et dans l'amiante.

Au chapitre de la législation, le CPQ considère que l'année a été chargée et im-

portante. Il note à cet égard les lois inspirées par le rapport de la commission Cliche, la loi sur les services essentiels dans les services sociaux et de santé, ainsi que la loi modifiant la loi sur les accidents du travail.

Le Conseil du patronat salue l'arrivée du nouveau ministre du Travail, M. Gerald Harvey, et souhaite que dès les premiers mois de 1976, il s'efforce de régler

les problèmes laissés en suspens en 1975. A ce titre, le CPQ rappelle les projets d'amendements fondamentaux au Code du travail, ainsi que les réformes administratives importantes prévues pour la Commission du salaire minimum et la Commission des accidents du travail.

Dans la projection qu'il fait de 1976, le CPQ souhaite enfin que les centrales syndicales acceptent les directives salaria-

les annoncées par le gouvernement Trudeau pour combattre l'inflation. Puis, il exprime l'espoir que les négociations dans le secteur para-public ne se solderont pas par un affrontement comme en 1972 et que le «bon sens et l'intérêt commun» prévaudront sur les intérêts particuliers.

Reprise des négociations à la Baie James

C'est à la requête du conciliateur du ministère du Travail que reprendront le 7 janvier les négociations à la Baie James.

Les représentants du Syndicat des métaux (FTQ) et les dirigeants de la Société d'énergie de la Baie James ont accepté de retourner à la table des négociations en présence du conciliateur, M. René Laurin.

Les dernières offres patronales avaient été rejetées par l'ensemble des syndicats et le droit de grève est acquis depuis le 18 décembre pour ces 315 membres du Syndicat des métaux.

Ces négociations concernent la majorité des travailleurs de la Baie James oeuvrant dans six différents secteurs d'activités de ce chantier: contrôle du transport routier et aérien, contrôle du carburant, de la nourriture et du logement dans les camps, contrôle des données des entrepreneurs ainsi que vérification des travaux techniques.

Selon le porte-parole du Syndicat des métaux, M. Edouard Jannetou, il reste de nombreuses questions litigieuses en suspens et les deux parties sont encore loin d'une entente. Le syndicat déplore l'attitude de la SEBJ qui refuserait d'aborder le problème de la qualité de la vie sur les chantiers. Les salaires et l'évaluation des tâches apparaissent parmi les chapitres les plus litigieux.

Un fils illégitime de Hughes?

LOS ANGELES (AFP) — Après le scandale de la fausse «autobiographie» de Howard Hughes, pour laquelle l'écrivain Clifford Irving est allé en prison, une nouvelle affaire se développe: celle d'un prétendu fils illégitime de l'excentrique et mystérieux milliardaire.

Un document a été présenté devant un tribunal du Nouveau-Mexique dans lequel Howard Hughes admettrait qu'il est le père de Joseph Michael Brown, 30 ans, et que ce dernier serait donc l'héritier de sa colossale fortune. Toutefois, Brown, qui a changé de nom il y a neuf mois et qui s'appelle à présent Richard Robard Hughes, est un personnage dont les antécédents prêtent pour le moins à équivoque.

Accusé d'avoir soutiré \$15,000 à un couple naïf, il est actuellement en liberté sous caution. Il aurait emprunté cet argent pour des «frais de déplacement» à New York pour toucher un héritage que lui aurait laissé son «père», Howard Hughes.

Brown a également emprunté de l'argent à un riche fermier, un courtier en valeurs, un agent immobilier et à des crou-

Enseignants et pâtes et papier

Toronto légiférerait au besoin

TORONTO (CP) — Le gouvernement conservateur de l'Ontario entend légiférer pour obliger le retour au travail des enseignants et des travailleurs des usines de pâtes et papiers.

C'est du moins ce que croit savoir la Canadian Press, précisant que l'intervention du gouvernement se manifesterait avec célérité si les enseignants décidaient, le 7 janvier, de refuser les dernières offres patronales.

Selon l'agence de presse, le gouvernement Davis était prêt à présenter une loi de retour au travail contre les travailleurs des pâtes et papiers même avant la période des Fêtes, c'est-à-dire le 18 décembre, à l'ajournement de la session parlementaire. Mais il a été décidé de remettre cette mesure à plus tard, lorsque le ministre du Travail, Mme Bette Stephenson, fut informée que le syndicat s'appropriait à faire une contre-proposition.

Quelque 8,800 enseignants sont en grève depuis le 12 novembre et privent de cours plus de 140,000 élèves du niveau collégial. Dans le secteur des pâtes et papiers, le nombre de grévistes s'établit à 11,000 depuis le début juillet.

La grève des pâtes et papiers inquiète davantage les membres du cabinet Davis en ce que ses effets économiques risquent d'être pénibles pour les communautés de Kapuskasing, Espanola et Iroquois Falls, dans le nord de la province. Il semble que le NDP accepterait l'intervention du gouvernement dans cette grève mais s'opposerait à un retour forcé des enseignants au travail.

Le CTC appréhende chômage et grèves

TORONTO (CP) — Les leaders syndicaux ne prévoient rien de bon pour les travailleurs canadiens en 1976 alors que le chômage augmentera et que les grèves seront plus nombreuses et plus longues qu'en 1975.

«Ce sera une mauvaise année, une année sombre pour les travailleurs», prédit M. Joe Morris, président du Conseil du travail du Canada, en affirmant que les experts du CTC prévoient un taux de chômage de 8,5% comparativement à 7,2% en 1975.

En ajoutant les nouveaux arrivés qui ne pourront trouver d'emploi sur le marché du travail, on comptera donc près d'un million de chômeurs au cours de l'année.

Par ailleurs, une grande partie des travailleurs syndiqués négociera en 1976 un renouvellement de contrat de travail et le CTC prévoit de «nombreuses et longues» grèves, en raison particulièrement du programme anti-inflation du gouvernement Trudeau.

Le ministère fédéral du Travail prévoit en effet que 42,5% des principales conventions collectives régies par le code fédéral arriveront à échéance en 1976, sans compter les 309 contrats échus en 1975 et non encore renouvelés.

D'importantes négociations sont également en cours dans le secteur public au Québec et en Ontario, impliquant environ 300,000 syndiqués. Il en est de même pour les 95,000 cheminots à l'emploi des principales compagnies ferroviaires. Le contrat des gens de mer expire également en mars 1976. L'automne ce sera le tour des travailleurs de l'automobile à l'emploi des trois grands: Ford, Chrysler et General Motors.

Et les 25,000 travailleurs des pâtes et papiers sont toujours sans contrat de travail après près de six mois de grève pour certains d'entre eux. La commission anti-inflation vient de prolonger ce conflit en refusant la hausse salariale consentie par un grand papeterier des maritimes.

M. Morris souligne d'ailleurs, dans son message du Nouvel An, que es travailleurs des pâtes et papier ne se tiennent pas pour satisfaits de la longue liste de victimes qui tomberont sous le couperet de la commission anti-inflation.

«Elle a rejeté, écrit-il, un accord entre les travailleurs du papier et une usine des Maritimes, accord qui avait été jugé équitable par le ministre du travail et qui avait de bonnes chances de résoudre la grève des 25,000 ouvriers du papier à travers le pays. C'était là ses premières victimes. Il y en aura encore bien d'autres».

M. Morris consacre la majeure partie de son message à la politique anti-inflationniste du gouvernement Trudeau,

tribunaux

Quand les médecins ne s'entendent pas, favoriser la victime

par Clément Trudel

Lorsque neuf médecins ont des opinions discordantes sur un dossier d'accident de travail, «le doute doit favoriser la victime», en l'occurrence un policier montréalais, Réal Jetté, qui, en 1972, avait subi une crise cardiaque alors qu'il se rendait visiter sa femme à l'hôpital. Jetté reliait cette maladie à deux accidents de travail survenus en 1967 et 1969. Il s'agissait en somme, selon Jetté, de séquences d'incidents où la colonne cervicale avait été touchée.

Sitôt connue la décision d'accorder des indemnités au policier Jetté, la Ville de Montréal avait déposé une requête en évocation en Cour supérieure. Ce tribunal débouta la Ville et l'affaire fut portée par Montréal en Cour d'appel.

Trois juges de la Cour d'appel, MM. La-joie, Montgomery et Crête, viennent de décider de ne rien modifier de la décision (12 novembre 1973) de la Cour supérieure, la Commission des accidents du travail (CAT) n'ayant pas, selon eux, outrepassé sa juridiction ayant même offert à la Ville de faire valoir son point de vue sur le dossier médical de Jetté.

Sur neuf médecins qui siégèrent le 12 avril 1973 pour faire une deuxième étude

du cas Jetté, cinq avaient en effet été délégués par la ville de Montréal.

La crise cardiaque de Jetté était-elle une aggravation des séquelles d'accidents antérieurs? Devait-elle, oui ou non, donner lieu à des indemnités à verser par la CAT à ce policier?

La CAT a eu à rendre une décision sur une preuve exclusivement médicale, elle l'a fait conformément à la Loi qui la régit et la ville ne saurait reprocher à la Commission ce «comité d'experts», puisqu'au nom de la ville, le Dr Thivierge, en date du 25 janvier 1973, souhaitait lui-même qu'un «autre comité d'experts se penche sérieusement sur le cas».

«Le tout sujet à révision dans un an», la décision de trois commissaires de la CAT était de faire bénéficier Jetté des bénéfices d'une incapacité totale temporaire allant de la fin de février 1972 à la fin de juillet 1973 et à compter du 1er août 1973, à une incapacité partielle permanente de 10% pour séquelles cardiaques. Il s'agissait d'une incapacité globale de 35%, soit 5% imputable à une chute que fit Jetté en se rendant à une voiture-patrouille et 30% à un accident survenu en 1969, tandis que le policier transportait sur une civière une femme blessée.

Dans 98% des cas, la CAT donne raison à l'accidenté

En 1974, la Commission des accidents du travail (CAT) du Québec a reçu 292,693 avis d'accidents de travail et demandes d'indemnisation. 13,000 environ de ces demandes n'ont donné lieu qu'à une ouverture de dossier tandis que 140,307 demandes menaient à une «assistance médicale» signifiant des déboursés de près de \$25 millions pour la CAT. Au cours de la même année, la CAT avait approuvé 139,332 indemnités versées soit pour décès, soit pour «perte de temps» etc. — ce dernier poste faisait encourir à la CAT des déboursés de quelque \$102,5 millions.

Un relationniste de la CAT, à Québec, a précisé hier au téléphone qu'au cours du premier semestre de 1975 la Commission avait reçu 179,804 demandes d'indemnisa-

tion ou avis d'accidents. \$72 millions ont été versés, entre le 1er janvier et le 30 juin 1975, en guise d'indemnités pour décès ou perte de temps; ces indemnités se répartissant sur 81,563 demandes. Pour le même laps de temps, la CAT a fourni une assistance médicale de \$18,330,000 (dans 90,241 cas) et 8,000 demandes n'ont fait l'objet que d'une ouverture de dossier.

Selon M. Gabriel Nadon, des relations publiques de la CAT à Québec, il y eut en 1974 environ 400 contestations à propos de décisions «adverses à l'avis de nos agents d'indemnisation», mais «au moins 98%» de ces cas en révision auraient, selon lui, abouti à une décision qui donnait raison à l'accidenté.

La Cour d'appel casse un verdict pour huit bonnes raisons au moins

La Cour d'appel relève au moins huit faits qu'un juge de Hull aurait pu inclure dans son adresse au jury comme «matière à réflexion», pour faire contrepoids aux faits défavorables à l'accusé Jacques Roussel. Le verdict de «meurtre non qualifié» est en conséquence cassé et Roussel aura un nouveau procès.

La mort d'Arnold Boutin remonte au 3 octobre 1972. Le verdict, au 12 janvier 1973.

Roussel avait déjà été passé à tabac par ce Boutin, ce qui pouvait entre autres expliquer sa nervosité, voire même sa panique à l'idée que Boutin lui administrerait une raclette, cette nuit-là où le groupe de Roussel et celui de la victime en étaient venus aux propos aigres-doux d'une fin de soirée, dans un bar-restaurant de Hull.

Le juge Brossard, avec l'appui du juge en chef Lucien Tremblay et du juge Mont-

gomery, reproche au juge du premier procès — de larges extraits des procès-verbaux sont cités — dans le jugement de la Cour d'appel — deux principales déficiences dans son adresse au jury:

1) «Le juge paraît s'être basé, a priori, sur la conclusion personnelle à laquelle il pouvait en être venu qu'il s'agissait bel et bien d'un meurtre», ce qui teinta ses instructions aux jurés qui ne délibèrent que peu de temps;

2) «par acte logique de subconscience» le juge aurait dans son analyse des faits, à l'intention du jury, été porté à appuyer lourdement sur «des faits qui, à son avis, étaient susceptibles de prouver meurtre» et à n'attacher que peu d'importance aux faits qui eussent pu être favorables à un verdict de «manslaughter».

Les procureurs de l'appelant soutenaient que le verdict de janvier 1973 constituait une erreur judiciaire à infirmer.

Le Mont-Rigaud

Les Espaces verts s'adressent à la cour

L'Association des espaces verts du Mont-Rigaud, créée pour bloquer ou détourner la future ligne à haute tension qui relie Mirabel à Châteauguay en 1978, a requis mardi de la Cour supérieure une injonction qui contraindrait le ministre de l'Environnement du Québec, M. Victor Goldbloom, à publier l'avis du Conseil consultatif de l'environnement sur le projet.

Le Devoir a publié le contenu de cet avis en août au moment où il a été remis au gouvernement: Le Conseil y recommande l'arrêt immédiat des travaux de construction (approuvés auparavant par le conseil des ministres) afin d'approfondir les études sur les conséquences écologiques d'un tel projet. Le Conseil recommande aussi qu'on étudie les effets des

lignes à haute tension sur la santé des personnes qui vivent à proximité.

Dans l'intervalle, l'Hydro-Québec poursuit ses activités. Officiellement, elle feint d'ignorer le contenu de l'avis puisqu'il n'a jamais été rendu public. La loi du Conseil stipule, que ses avis au ministre sont publics, mais elle ne dit pas quand ils doivent être publiés.

Du côté gouvernemental, c'est le silence le plus complet. M. Goldbloom soutient que le dossier relève du conseil des ministres qui a déjà autorisé la construction de cette ligne. Depuis, le conseil des ministres a adopté un nouveau règlement qui interdit toute construction similaire sans l'accord du ministre de l'Environnement.

Le Laurentien rouvre le 4

L'hôtel Laurentien de Montréal, endommagé par l'incendie du 22 septembre dernier, rouvrira ses portes le 4 janvier. La société immobilière Marathon, propriétaire de l'établissement, a fait savoir hier que 600 chambres des 13 étages supérieurs de l'hôtel seront alors prêtes pour occupation.

Une seconde section de l'hôtel sera accessible aux clients à partir du 15 février. Il s'agit de cette partie où se trouvent quelque 400 autres chambres et se situant entre le troisième et le dixième étage. Selon le directeur général du service de

l'exploitation de Marathon, M. R.J. Patrick, les clients des étages supérieurs ne seront pas incommodés le temps que se poursuive la rénovation aux étages inférieurs.

Le grand hall, qui avait subi des dégâts très lourds par le feu et la fumée, a été complètement rénové et montre aujourd'hui des luxueux tapis et un mobilier complètement neuf. Quant au restaurant Murray's, installé au rez-de-chaussée, et qui donne sur le hall de l'hôtel, ses activités reprendront vers le 11 janvier.

Services de santé déficients pour cause de langue

TIMMINS (PC) — Une bonne partie de la population de langue française de l'Ontario reçoit des services de santé inférieurs à cause des difficultés de langue. C'est ce qu'affirme un mémoire d'un comité d'étude sur les services de santé dans les milieux francophones.

Dans certaines régions de la province, il existe une carence grave en médecins francophones, affirme le mémoire, présenté ce mois-ci au ministre de la Santé, M. Frank Miller, et rendu public par Albina Gagnon, de Timmins, un des membres du comité d'enquête.

Le rapport suggère que les hôpitaux offrant des services bilingues soient exemptés des restrictions imposées aux institutions hospitalières en vertu du dernier budget fédéral, qui exige aussi une réduction du nombre de lits dans les hôpitaux.

Le mémoire réclame par ailleurs l'admission en plus grand nombre d'étudiants bilingues dans les facultés de médecine, l'admission en Ontario d'un plus grand nombre de médecins francophones venant des autres provinces et des prêts pour les étudiants bilingues prêts à pratiquer dans des régions mal nanties au chapitre de la médecine.

Le comité d'enquête favorise l'adoption d'une politique de bilinguisme dans le programme de planification régionale du ministère de la Santé, «ce qui permettrait une représentation francophone dans les conseils de planification régionale, proportionnellement à la population desservie, tout en assurant des services adéquats en langue française».

Le comité d'étude, créé en février dernier et dirigé par Jacques Dubois, de Welland, doit présenter son rapport final en avril prochain.

Le premier mémoire intérimaire a été présenté à la suite de multiples réunions publiques à travers l'Ontario.

Signal facultatif

L'utilisation du signal d'enregistrement servant à avertir les interlocuteurs que l'un d'entre eux enregistre leur conversation téléphonique tend à disparaître.

Par suite d'une récente modification de politique de Bell Canada, il n'est désormais plus obligatoire d'installer un dispositif d'avertissement lors du raccordement au réseau téléphonique d'un appareil enregistreur.

Une modification tarifaire adoptée en 1969 et portant sur l'équipement d'enregistrement ne nécessitant pas de raccordement au réseau, au moyen d'un coupleur, est à l'origine de la disparition graduelle du signal, ce dernier émis par le coupleur.

Le gouvernement fédéral présentera bientôt un projet visant à réduire, sinon à éliminer complètement, l'usage des coupleurs, ce qui mettra fin à l'obligation de faire entendre un signal d'avertissement. Bell Canada continuera cependant d'offrir des coupleurs munis de ce dispositif, pour laisser le choix à l'abonné.

Avant l'âge de 16 ans, la spécialisation ne presse pas (FCSCQ)

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec presse le ministère de l'Éducation d'éviter toute mesure amenant l'élève à se spécialiser prématurément avant l'âge de 16 ans.

aujourd'hui

Clinique de sang de la Croix-Rouge, de 10h à 16h, à la cathédrale Christ Church, salle Fulford, 1444, avenue Union, et Place Victoria, au rez-de-chaussée, entrée rue Craig, sous les auspices de l'Association des Hémophiles.



Lorsqu'il quitta Charleroi au début du siècle pour venir faire fortune au Canada, M. Gustave Denis ne s'attendait sans doute pas à croupir dans un taudis du "Faubourg à m'lasse", 70 ans plus tard. (Photo François Robitaille)

De Charleroi aux taudis du "Faubourg à m'lasse"

par **Gérald LeBlanc**

Au début du siècle, Gustave Denis quitte les houillères de Charleroi pour venir faire fortune au Canada.

Maintenant âgé de 92 ans, M. Denis combat le froid et la misère dans un taudis du "Faubourg à m'lasse", au 2364, de la rue Magnan, un peu au sud de la rue Ontario.

L'oeil vif derrière ses verres d'intellectuel, la chevelure touffue et blanche comme neige, le vieillard édenté, à l'exception d'un croc jauni servant à accoter sa pipe au capuchon d'argent, a gardé l'accent de sa Belgique natale.

En guise de crachoir, un sac de papier jaune à ses pieds, notre nonagénaire explique qu'il a hâte de retourner dans son logement devenu inhabitable après que l'Hydro-Québec y eut coupé le courant.

Il s'est réfugié chez sa locataire, Mme Marie-Ange Langlois, qui habite un des vingt taudis de la rue Magnan. Absente pour une course au magasin lors de notre visite, Mme Langlois espère une sorte de corvée magique pour rafistoler ses propriétés saisies par la ville de Montréal pour arrières de taxe.

La aussi, l'Hydro-Québec a coupé le courant, rétabli clandestinement grâce au commando de dépannage de l'Aide aux sinistrés, dirigé par Jean Pilon.

Chez Mme la propriétaire, on se

chauffe avec la cuisinière, donc le four et les quatre éléments rouges arrivent à rendre tolérable le froid de nos hivers canadiens.

Un autre locataire, M. Réjean Danseur, s'est également réfugié chez sa propriétaire, après avoir supporté la dernière vague de froid dans son logement situé au-dessus de celui de M. Denis.

Assis autour de la table de la cuisine, recouverte de vieux journaux et d'objets hétéroclites, ces personnages semblent tout droit sortis de la plume de Léon Bloy ou de Victor Hugo.

Et l'on se demande comment ils subsistent à l'aube de 1976, à deux pas du stade olympique de \$400 millions de MM. Drapeau et Taillibert.

D'autant plus que les logements les abritant sont maintenant propriétés de la ville, qui les a saisis des mains de Mme Langlois.

Fumant sa pipe, M. Denis explique que tout reviendra à la normale avec le retour de l'électricité dans son logement ou avec la venue des hirondelles le printemps prochain.

À 92 ans, il a encore le courage de raconter son voyage de la Belgique au Canada, où il habite depuis 70 ans, «sans compter le voyage», tient-il à préciser. Poseur de tuile de son métier, il ne re-

grete pas ce voyage en terre canadienne et les 70 ans passés dans la métropole du Canada, des olympiques et de la misère.

Toujours plus gaies, plus chaleureuses, plus accueillantes: cuisines Tecna



1215, rue Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval
Tél. (sans frais): 326-9540

Pour vous rendre chez nous, empruntez le pont Pie IX et la troisième sortie (boul. Litalie) jusqu'au bout, virez à gauche et roulez jusqu'à Tellier.

L'agrément des cuisines presse-boutons, automatiques, tout électriques... n'est plus à démontrer. Tout le monde dans notre société de consommation trouve tout naturel d'accéder au plus haut bien-être matériel... jusque dans la cuisine. Mais nous en demandons toujours plus. Les machines ne nous suffisent plus. Il nous faut une cuisine gaie, chaleureuse, accueillante... en un mot humaine. Nous voulons une cuisine facile à vivre et prête à «recevoir», pratique à entretenir et belle à montrer, qu'elle soit vaste ou mini, robotisée ou «manuelle». Alors, voyons comment l'invention décorative a brillamment pris le relais de la perfection technique, avec cuisine Tecna.

Tecna

ÉMISSION SPÉCIALE LOTO-QUÉBEC

LA CORNE D'ABONDANCE

MERC. — 31 DÉC. — 10 h. — 10 h.30 — RÉSEAU TVA & AFFILIÉS

EN VEDETTE :

ROBERT SAVOIE • FRANCE CASTEL • ISABELLE LÉONARD • MARIO VERDON

En direct : tirage **INTER & SUPER LOTO**



éditorial

L'esprit olympique à Québec

Sauver les Jeux olympiques! C'est le pari que propose M. Bourassa aux Québécois en 1976. D'une obsession il tire un slogan. Mais à qui s'adresse le premier ministre? A la fierté des travailleurs du bâtiment dont la productivité sur les chantiers ne doit pas fléchir, ou plutôt aux contribuables qui feront, quoi qu'il arrive, les frais de cette gigantesque opération démesurément coûteuse? A vrai dire, son appel s'adresse à tous, même à ceux qui ne peuvent rien pour prévenir un désastre dont la menace n'a pas encore été conjurée.

Cet esprit olympique honore le chef du gouvernement, encore qu'il soit moins convaincant et communicatif que le maire de Montréal à l'époque où celui-ci parvint à séduire tout un peuple. Aujourd'hui, ayant vidé sa boîte de Pandore, M. Drapeau a regagné sa tour de silence et, suivant la meilleure tradition olympique, a passé le flambeau au gouvernement supérieur qui, l'heure venue d'affronter les obstacles, ne pouvait se récuser, ayant toujours en dernière analyse approuvé les démarches et les entreprises de M. Drapeau, sans tenir compte des avis de ses ministres plus sceptiques alors qu'il en était encore temps.

Il est donc évident que M. Bourassa est irrévérablement engagé dans cette voie au moment où tous les indicateurs devraient l'inviter à réduire les coûts, à comprimer les dépenses, à combattre l'inflation. Il doit aujourd'hui assumer en totalité le défi quasi onirique qu'un maire visionnaire a accepté au nom d'une société. Ce choix, M. Bourassa en est l'auteur, par nécessité; il y a consenti, alors même qu'il n'était pas besoin d'être prophète pour prévoir que le Québec serait aux prises avec de sérieux problèmes économiques et financiers avant la fin des années soixante-dix.

Bien qu'on se refuse à écouter les avis de spécialistes désabusés qui n'hésitent pas à prédire l'échec, au moins partiel, de la grande rencontre de juillet, il faut encore rappeler que l'organisation des Jeux Olympiques, serait-elle couronnée d'un éclatant succès — ce qui reste toujours possible — aura détourné vers une entreprise non essentielle des sommes fabuleuses que l'on pouvait et que l'on devait affecter à des fins plus productives, plus durables, de caractère social et culturel. Nous nous sommes comportés comme de nouveaux riches qui affectionnent le luxe et les jeux; mais, circonstance aggravante, nous ne sommes pas de nouveaux riches. Qu'importe, le mal est fait et le Québec ne peut plus reculer à présent.

Beaucoup de Québécois partagent l'anxiété de M. Bourassa à l'idée que le moindre inci-

dent puisse compromettre la réalisation de l'objectif. Ce n'est plus une question de coûts, c'est une affaire de temps et de cadence. Voilà pourquoi le vocabulaire devient dramatique: on parle de sauvetage. Et si cette opération n'était pas réussie, qu'advierait-il de ce gouvernement et de son chef? En écoutant le premier ministre à la radio ou à la télévision ces jours derniers, on sentait bien qu'il n'était pas simplement question de fierté, d'économie et de travail. Le salut des Jeux olympiques, n'en doutons pas, concerne aussi le salut du régime. Le gouvernement sera bientôt contraint d'envisager une hausse des impôts; il lui faudra encore emprunter afin de poursuivre les travaux de la Baie James; il devra aussi faire face aux augmentations salariales des personnels du secteur public. Bref, l'état des finances publiques, qui faisait l'orgueil du premier ministre, inspire à présent de sérieuses inquiétudes auprès desquelles les irrégularités à la SAQ ne sont que bagatelles.

S'il fallait qu'aux difficultés courantes, d'ordre financier et politique, le destin ajoutât l'échec des Jeux Olympiques, toutes les énergies qu'investissent le gouvernement et le Parti libéral dans la conservation du pouvoir, tous les efforts déployés pour contrer les oppositions seraient perdus. S'il est vrai, ainsi qu'on le raconte en divers milieux depuis quelques semaines, que l'équipe libérale songe à un scrutin précipité au printemps, il lui faut d'abord l'assurance absolue que les installations seront achevées dans les délais et que tous les invités seront logés convenablement.

S'il devait subsister un seul petit risque quelque part, ce n'est pas en 1976 que M. Bourassa solliciterait un nouveau mandat, mais beaucoup plus tard. Si au contraire, les jeux ont lieu à la date prévue et engendrent l'euphorie, le climat de carnaval et l'esprit de satisfaction qui résultent ordinairement de ces événements, le gouvernement n'aura plus qu'à profiter de la démobilité politique et d'un succès dont il ne manquera pas de revendiquer la paternité pour obtenir, sans trop de peine, les voix nécessaires à sa réélection.

Tel est le véritable esprit olympique qui anime le gouvernement et le pousse à préparer dès maintenant sa réélection, les autres menaces qui auraient pu le gêner ne s'étant pas encore réalisées. Ce n'est pas l'opposition éventuelle du nouveau Parti de M. Choquette qui bouleverser les calculs du gouvernement, pas plus qu'il n'effraie le Parti québécois, l'ancien ministre de la Justice n'étant pas parvenu, quoi qu'il dise, à susciter l'enthousiasme et l'intérêt sans lesquels la troisième force n'est qu'une vue de l'esprit.

Jamais depuis 1970 les oppositions au régime libéral n'ont été aussi nombreuses, aussi diversifiées, aussi militantes qu'aujourd'hui. D'Ottawa, M. Trudeau n'hésite plus à dire à la télévision qu'il est en désaccord avec certaines politiques des Libéraux du Québec. Partout dans la province, l'ancien bras droit de M. Bourassa, malgré la faiblesse de son mouvement, multiplie les attaques contre le gouvernement. Dans la région montréalaise, la minorité anglophone ose de plus en plus critiquer et contester le gouvernement; la presse de langue anglaise élève le ton contre le premier ministre et déplore la médiocrité de ses performances en 1975. Le Parti québécois, renonçant à exalter le paradis que serait l'indépendance, concentre son tir contre l'administration, ses hommes et ses politiques. Les représentants des milieux d'affaires et de la haute finance tolèrent plus qu'ils n'acceptent le gouvernement actuel; beaucoup de patrons sont insatisfaits des décisions ou de l'absence de décisions, des lenteurs et lourdeurs de l'appareil gouvernemental; le mouvement syndical a épuisé son stock d'épithètes péjoratives dans ses dénonciations; la jeunesse étudiante ne veut plus rien entendre et oscille entre l'indifférence et le dégoût. Les sondages, reflets fugitifs d'une opinion incertaine, tendent à confirmer l'ampleur du mécontentement.

Et pourtant, l'économiste du PQ écrit dans son journal que l'année 1975 se termine "avec un M. Bourassa bien en selle", que "le cheval n'est peut-être pas fringant mais (que) le cavalier l'a bien en mains".

La force de M. Bourassa et de son équipe réside dans l'improbable unité de ces oppositions dont les motifs sont souvent contradictoires et les stratégies, incompatibles. Le PQ cherche à mettre l'indépendance en veilleuse, mais les anglophones et les fédéralistes n'ont pas oublié que la conquête de la souveraineté était et reste sa raison d'être. Le mouvement syndical rêve d'un socialisme qui effraie les honnêtes gens parce qu'il n'arrive pas à le définir; ses leaders sont impopulaires et le PQ n'est pas disposé à les accueillir dans la bergerie. Les milieux d'affaires régleraient pour une révolution de palais à l'intérieur du Parti libéral. Ottawa aussi. L'Union nationale, les créditistes et le Parti national populaire, enracinés à droite, ne peuvent songer, au risque d'aliéner leur clientèle, à solliciter des alliés à gauche.

Dans ces conditions, à moins d'un désastre olympique, M. Bourassa est en effet bien en selle.

Michel ROY

bloc-notes

Un Angola manichéen et le leurre

Le drame des Etats-Unis en Angola est, viscéralement lié à l'Afrique du sud, ils doivent prouver le contraire. Car pour avoir une chance de se faire entendre le 10 janvier à l'Organisation de l'unité africaine, il faut qu'il soit clair pour tout le monde que l'Angola n'est pas le théâtre où s'opposent le Bien et le Mal, entendre: l'Afrique noire et les forces de l'apartheid.

Si, au sein de l'OUA, les "socialistes" et les "pro-occidentaux" se contre-balancent et s'opposent, la seule référence à l'Afrique du sud repose une structure dont le plus gros handicap est d'être présidé pour tout un mandat par un Idi Amine Dada, maréchal.

Une partie serrée se joue en coulisse, un émissaire américain se trouve sur le continent africain pour promouvoir une solution politique, une mission d'information du MPLA est à Georgetown, les opérations militaires pètiennent, et le président ougandais choisit précisément le moment pour justifier l'intervention soviétique dans le conflit angolais. Le fait est qu'il parle aussi comme président en exercice de l'OUA, et malgré toute la bonne volonté du monde, on ne peut s'empêcher de s'élever contre l'absurde théorie manichéenne qu'il exprime, mêlant les objectifs et les enjeux. Et c'est peut-être une déclaration de ce genre, par la politique du "deux-poids deux-mesures" qu'elle véhicule, qui pourra servir de justification à l'autre camp, risquant de faire exploser la structure insipide et artificielle qu'est l'OUA. Comme si son impuissance n'était pas assez affligeante, cette organisation a choisi aussi de s'affubler d'un tel "leadership".

Pourtant, il y avait beaucoup à dire. Il y avait le leurre sud-africain à expliciter comme la preuve de la mauvaise foi de Pretoria. C'était l'occasion rêvée de démontrer la duplicité d'un gouvernement qui, sous couvert de compromis, propose un marché de dupe. Et c'aurait été d'autant plus payant que le soutien principal du bloc FNLA-UNITA, Washington, est handicapé du soutien encombrant mais indispensable de Pretoria!

Ainsi, proposer le retrait de toutes les troupes étrangères d'Angola, retrait assorti de la sécurité garantie aux frontières namibiennes de l'Afrique du sud, procède de la mauvaise foi. Car il est de plus en plus clair que les seules troupes étrangères sont les Soviétiques et leurs alliés cubains, étant entendu que les troupes sud-africaines n'interviennent dans les opérations que pour "protéger les frontières" des attaques des guerilleros de la SWAPO namibienne; obtenant la garantie que ces frontières seront gelées, Pretoria n'aurait donc plus à intervenir directement dans la guerre angolaise. Pour ce qui est de l'implication américaine, elle

consiste jusqu'à présent à aider le FNLA de Holden Roberto et l'UNITA de Jonas Savimbi, par le Zaïre interposé principalement. C'est donc dire que n'ayant pas de combattants sur le terrain, Washington pourrait continuer à alimenter le camp anti-MPLA en armes et en crédits alors que le mouvement de M. Agostinho Neto devrait se passer des techniciens soviétiques et des volontaires cubains...

De toute façon, attendre le salut de l'OUA, c'est attendre un miracle. Si Pretoria est bloqué jusqu'à présent dans ses efforts visant à entraîner les Etats-Unis plus loin dans leur engagement, c'est en raison du vote négatif du Sénat américain. Et là encore, c'est le conflit Congrès-Administration en matière de politique étrangère qui sauve — mais jusqu'à quand — les Etats-Unis d'une implication à la vietnamienne. Finalement, plus que les maladroites d'Idi Amine Dada, maréchal, plus que les finasseries du gouvernement de Pretoria, c'est la dimension électorale, par la dramatisation des "iniquités" du département d'Etat quant aux escalades des avions cubains à la Barbade et en Guyana, qui fera sans doute pencher la balance.

Dans la mesure où le MPLA ne peut pas se passer de l'assistance soviétique, où l'Union soviétique ne peut plus reculer en raison des échecs idéologiques internes, où les Etats-Unis sont décidés à contrer l'avance soviétique sur le continent africain, les Angolais feront bon gré mal gré des manchettes. Il ne faut surtout pas perdre de vue que le maréchal Amine n'a pas l'exclusivité manichéenne: en terre américaine aussi on a le souci de s'engager toujours et à coup sûr aux côtés des forces du Bien. Oubliant de regarder de temps en temps en arrière.

L'Inde de Mme Grandhi

Mme Grandhi vient d'entamer allégrement la deuxième manche: la conférence du Parti du Congrès (majoritaire dans une proportion de deux tiers au Parlement) l'autorise à maintenir "l'état d'urgence jusqu'à ce que les menaces internes et externes pesant sur la nation aient été conjurées". De même, il est essentiel que le mandat du Parlement soit prorogé d'un an au moins en vue de mener à bien la bataille pour la stabilité économique et politique; dans le même souffle, le chef du gouvernement indien annonce une révision constitutionnelle.

Ainsi, en clair, non contente d'avoir été blanchie de l'accusation de fraude électorale et d'avoir pu, depuis le 26 juin, embastiller tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec elle, Mme Grandhi pourra pour un temps indé-

terminé continuer à pourchasser ses opposants, étant entendu, depuis ce fameux 26 juin 1975, qu'un vaste complot menaçait l'ordre démocratique à New Delhi!

Pour ce faire, on comprendra qu'il faille reconduire le mandat du Parlement, car si on détient 361 sièges sur 524 à la Chambre basse et 135 sur 243 à la Chambre haute, on aime autant les garder le plus longtemps possible.

En attendant, nourrie à l'expérience de la mise en accusation, Indira Gandhi et son parti ont senti la nécessité de rompre avec la tradition parlementaire héritée des Britanniques et se mettent à l'oeuvre pour instaurer un pouvoir présidentiel fort en Inde. Soucieuse jusqu'au bout de la chose démocratique, Mme Gandhi précise, dans ce que les agences de presse peuv-ent encore rapporter de ses déclarations, que le changement constitutionnel ne se fera qu'après consultation populaire. Bien sûr, qu'allait-on penser là! Avec les adversaires en prison ou risquant de l'être à tout moment, avec un état d'exception en vigueur et une opposition parlementaire rendue aphone, avec des prouesses personnelles montées en épingle, Indira Gandhi sait très bien, d'ores et déjà, que les chances d'un refus populaire à sa modification constitutionnelle sont nulles. Sans compter avec cette facilité qu'elle a de recourir à des lois effaçant rétroactivement des règles établies... Sans compter non plus sur la facilité avec laquelle les orages montent sur la frontière pakistanaise et qu'on ne peut conjurer que grâce à un pouvoir central fort!

La menace de l'extrême-droite et celle de l'extrême-gauche sont peut-être réelles en Inde. Mais il ne faut pas être exigeant pour admettre qu'elles sont plus réelles que celles d'un leadership qui prétend défendre les valeurs démocratiques en étouffant toute opposition et qui, au fond, ne défend qu'un vague ordre établi.

La peau de chagrin à la libanaise

Le moins qu'on puisse dire est que les échos lenifiants parvenant du Liban laissent sceptique. Que de source officielle on s'amuse encore à des jeux de mots pour estimer que la situation est meilleure! 50% fait douter du sérieux de ces hommes politiques: une situation améliorée à 50% signifie, dans un pays où chaque jour apporte son macabre lot d'une cinquantaine de victimes, que le bilan est de cinquante morts. Et on oublie, avec trop de facilité, que les pires bombardements au Vietnam sont survenus lorsque la paix était estimée "à portée de main".

C'est dire que la situation au Liban ne s'est pas améliorée, et que média-

tion de la Ligue arabe ou pas, les deux camps restent sur leurs positions.

C'est dire aussi que la formule de compromis politique sur laquelle travaillent les membres du Comité supérieur de coordination ne constitue pas la trouvaille du siècle car si elle met l'accent sur la nécessité des réformes, elle ne dit pas lesquelles. Et surtout, elle cache dangereusement le fait que pour remédier à une injustice, il s'agit d'éviter d'en créer une autre.

Le peu que l'on annonce de ce fameux compromis est que la majorité musulmane aura une participation accrue dans les rouages de l'Etat. Mais si le chef de l'Etat, chrétien maronite, est d'accord pour accroître le nombre de sièges destinés aux musulmans à la chambre unique du Parlement, il veut que cette répartition ne soit pas globale. En clair, il ne veut pas d'une redistribution telle que le maronite doive céder une partie de sa peau de chagrin à un autre rite sous prétexte que ce rite a augmenté son électoral dans une proportion plus forte. Car s'il est vrai, par exemple, que le grec orthodoxe est chrétien, il est tout aussi vrai qu'il n'obéit pas forcément aux mêmes ordres de priorités que le maronite, rite particulier qui, en soi, constitue aussi une nation.

On croit comprendre entre les branches que la part du pouvoir que veut s'assurer le chef du gouvernement, musulman sunnite, sera taillée aux dépens du chef de l'Etat; mais s'il est vrai que dorénavant le premier ministre détient son mandat directement d'une majorité parlementaire (et confessionnelle), on frémit en pensant à la crise politique en cas de désaccord entre les deux magistrats suprêmes...

Croire un instant que la formule — elle-même confessionnelle! — fonctionnera grâce à la garantie syrienne et au patronage de la France est d'une naïveté absolue, la seule formule pouvant éviter la partition étant celle émanant des deux grandes communautés elles-mêmes. Une formule signifiant leur vouloir coexister sans que l'une ait le sentiment d'être lésée dans ses droits légitimes et ses aspirations justes. Autant dire un éléphant blanc, car les Libanais, grâce au silence impardonnable du leadership américain et aux prouesses présumées de M. Couve de Murville, ont prouvé à ce jour une seule chose: l'absence totale de confiance entre les deux communautés constituantes, à défaut de laquelle il est inutile de se gargariser de mots.

Car si miliciens musulmans et miliciens chrétiens feront un jour taire leur quinquillerie de mort, c'est à la seule condition d'avoir eu gain de cause. Quand la cause des uns est la négation de la cause des autres, la tentation est forte dans certaines chancelleries de recourir à un stylo à encre verte, couleur préférée de la "chyprianisation".

Georges VIGNY

Billet d'Italie

Le "catin" lover

par ROLANDE A. LACERTE

Le cinéma a découvert un nouveau filon. Après avoir exploré l'hyphothénuse du triangle classique et la conférence du cercle vicieux, il étale maintenant la misère de l'homme contemporain qui, effrayé devant la femme nouvelle, la femme réelle, se réfugie dans les bras de la femme littéralement objet: la poupée gonflable.

Les féministes italiennes réclament la saisie du film *Life Size* (version italienne de *Grandeur Nature*) où le protagoniste, un dentiste qui a une dent contre les vraies femmes, choisit de se vouer aux seins pneumatiques d'une poupée belle et muette. Il se vend de plus en plus de ces poupées pour hommes seuls et désorientés (le marché européen se-

rait particulièrement florissant en Allemagne et en Italie méridionale). Le MLF italien qui se veut un mouvement révolutionnaire n'hésite pas à réclamer une mesure généralement qualifiée de réactionnaire, la censure, pour appuyer ses luttes sous prétexte de guérilla "culturelle" (sic).

Quand les femmes se contentaient d'ajouter un peu de caoutchouc mousse à leurs soutien-gorge pour compenser les soi-disant mesquineries de la nature au lieu de les brûler sur la place publique, les hommes ne recouraient pas aux femmes pneumatiques. En fallait-il vraiment si peu pour que le latin lover d'il était-une-fois se mue en catin lover? (1)

(1) Catin au sens québécois du terme

lettres au DEVOIR

Ça console de ne pas être le seul "malade"

M. Louis-Paul Béguin,
Vous n'êtes pas le seul à être "malade, l'année, fatigué..."

Comme vous, je déplore l'attitude de nos "journalistes", qui veulent élever au rang de langage populaire québécois une langue déformée et farcie de jurons grossiers qui dénotent pour le moins une pitoyable indigence de vocabulaire.

Que ce langage soit utilisé par des gens peu instruits et qui ne connaissent pas mieux, cela peut s'excuser, mais qu'on le retrouve dans la bouche de certains professeurs ou autres personnes instruites, et sous la plume de certains écrivains de talent, cela peut certainement se justifier, surtout à une époque où les canadiens-français veulent se faire respecter dans tous les domaines.

C'est un des nombreux aspects de la confusion qui règne actuellement dans les esprits au Québec.

Par contre, et c'est heureux, ils sont encore nombreux les Canadiens français qui pensent que bien parler, c'est se respecter, et qui font des efforts dans ce sens. Malheureusement, ce n'est pas à ces derniers qu'on donne la vedette.

Pour ce qui est de nos cinéastes québécois (ou du moins pour la plupart d'entre eux), je crois qu'ils ne doivent pas se surprendre et ne devraient s'en prendre qu'à eux-mêmes si, comme on le dit, le cinéma traverse une crise grave.

Ils ne récoltent que ce qu'ils ont semé en tablant sur des films "porno, sacrants et potoisants" pour lancer le cinéma québécois. Les oc-

trois les plus généreux du monde ne pourraient rien changer à ce qu'ils sont: des films de mauvaise qualité, qui attirent peut-être une certaine clientèle (toujours la même probablement), mais qui en aliènent une autre encore plus importante.

Pour ma part, je connais plusieurs personnes qui refusent de regarder de tels films, qu'ils soient projetés sur l'écran de télévision ou dans un cinéma.

Merci pour votre mise au point bien sentie et qui exprime bien ce que bien des gens pensent tout bas.

F. GAGNON

P.S. "Le Devoir" dans sa forme et son contenu est vraiment unique. S'il devait disparaître un jour, je me passerais de journal le matin. Montréal, le 18 décembre 1975

La maladie de Minamata: une grave menace pour les Québécois

M. Richard L. Séguin
Service de l'Aménagement
de la Faune,
Ministère du Tourisme,
Chasse et Pêche.

Une terrible maladie vient d'être officiellement diagnostiquée dans le Nord-Ouest québécois, comme étant la maladie de Minamata, causée par du mercure présent dans les lacs et cours d'eau et transmis à l'homme principalement par du poisson qui l'a concentré sous forme de méthyle de mercure via la chaîne alimentaire. Cette affection qui altère le système nerveux a été diagnostiquée chez cinq Amérindiens de la région de Matagami et pourrait fort bien atteindre d'autres Amérindiens et Blancs, comme l'a souligné le Dr André Barbeau, médecin qui a examiné les victimes.

Il y a des circonstances extrêmement troublantes qui ont permis un tel état de choses, comme par exemple, celles où un scientifique de votre ministère a incité des Amé-

indiens à continuer de consommer du poisson contaminé au début de la présente décennie comme l'a rapporté le journal Le Jour du 20 Août 1975. Déjà, des vies humaines sont lourdement hypothéquées et la maladie de Minamata est maintenant une menace pour de nombreux Québécois. En raison de la gravité de la situation, la Société pour vaincre la Pollution est déterminée à aller au fond des choses. C'est pourquoi elle a jugé préférable de s'adresser au directeur du Service de l'Aménagement de la Faune plutôt qu'à un politicien, estimant qu'un scientifique assumant une telle fonction dans la société est plus en mesure de donner des explications claires à des questions qui angossent de plus en plus de citoyens. N'est-il pas exact que votre Service a recueilli des spécimens de poissons partout au Québec, comme le brochet, la perche, la truite, le doré, etc., ainsi que des canards, pour qu'ils soient analysés par le gouvernement fédéral?

N'est-il pas exact que ces résultats sont dans vos dossiers? Enfin, n'est-il pas exact que la politique de votre ministère est d'inciter les gens à ne pas consommer du poisson plus d'une fois par semaine dans les régions contaminées, comme dans la région de Montréal, par exemple? Ne pensez-vous pas que les citoyens qui ont payé de leurs taxes pour ces analyses onéreuses, ont le droit inaliénable de connaître ces résultats "confidentiels"? Car après tout, il a bien dû y avoir des rapports confidentiels sur la charogne...

A ces questions précises, nous attendons des réponses précises.

François CARTIER,
Chimiste,
Président de la Société pour vaincre la Pollution,
vice-président du Regroupement québécois pour l'Environnement.

Montréal, le 16 décembre 1975.

Show business et marketing de la misère

Le canal 12 présentait dimanche le 21 décembre une émission à contenu politique très peu subtil. Trois aspects sont à déplorer:

1) Une propagande très nette pour l'American Way of Life.

2) Le style "croisade" pour la propagation et la défense de la foi chrétienne en Asie et, sous-entendu, dans les pays où elle serait menacée par d'autres idéologies.

3) La conception d'"aide charitable" envers les pays où les Etats-Unis exercent leur influence (Corée du Sud, Indonésie, Brésil) ou l'ont exercée (Vietnam du Sud).

L'organisme qui a réalisé cette émission se nomme "World Vision International" et propose l'adoption par correspondance d'enfants victimes de la misère. "World Vision International" doit disposer d'une fameuse équipe de marketing pour réaliser un show-business d'une telle qualité technique, mais je crois qu'elle a manqué son coup par manque de subtilité.

On y évoquait trop les guerres américaines: un bout de film de la

guerre de Corée montrait un G.I. tenant un bébé coréen en larmes, la tête enveloppée d'un bandage sanglant. Une chorale de jeunes coreens américanisés chantait une marche militaire célèbre ("la bataille d'Imjima"), je crois) et des hymnes chrétiens typiques des Etats-Unis. Pour montrer le respect de la tradition nationale, cette émission présentait les jeunes coreens dans un spectacle folklorique de tambours. Avec Julie Andrews, ils participaient à cette comédie musicale du pur style hollywoodien où l'on plane dans l'idéalisme d'avant la guerre du Vietnam. La rayonnante star chantait les thèmes les plus connus de ses films, présentait les deux enfants vietnamiens qu'elle a adoptés ("film de famille"). Puis c'était la surprenante chanson de Noël très popularisée par la Compagnie Coca-Cola et qui en français se chante: "C'est le vrai de vrai". Une superbe patineuse très courtamment vêtue montrait aux jeunes Coreens à patiner puis à jouer à "Follow the leader", avant de

s'élancer dans un numéro éblouissant. Quelques enfants de la chorale ainsi que d'autres étaient fixés par la caméra et on racontait leur vie de misère antérieure. Certains sont devenus infirmes, propagateurs de la foi chrétienne, disaient-ils.

Une telle émission propose une vision internationale (comme le nom de l'organisme l'indique) contraire aux intérêts des peuples ainsi "aidés": c'est-à-dire:

— l'American way of life (système capitaliste);
— la religion utilisée comme moyen de pénétration;
— l'aide charitable qui donne une image de sauveurs aux oppresseurs.

Une telle aide est un asservissement aux Etats-Unis, un soutien de la politique économique, militaire et anti-sociale de l'impérialisme américain. Une aide véritable consiste à appuyer les peuples en voie de libération. Le Vietnam libéré est maintenant bien plus en mesure d'assurer le bonheur de ses enfants.

Jose Maria FRAGOSO

Montréal, le 21 décembre 1975

Charité bien ordonnée...

René Lévesque, c'est connu, fume comme une locomotive à vapeur — une ancienne, crachant beaucoup de fumée. D'un autre côté, comme il tire toujours sur des "clous de cerceau" fabriqués au Québec, cela procure au moins du travail à certains de nos. C'est d'ailleurs de cette façon, (en consommant autant que possible des articles manufacturés chez eux) que se sont produits les "miracles" économiques Allemand et Japonais. On ne peut évidemment exiger que les quelque 900,000 électeurs

ayant voté pour l'indépendance lors des élections de 1973, pompent, eux aussi, leur 100 cigarettes par jour pour arriver à cette fin. Mais, tout de même, s'ils s'engageaient à ne consommer que des articles de chez nous, l'effet d'entraînement de l'achat de \$1 milliard supplémentaire de ce produits, serait le plus beau cadeau qu'ils pourraient faire à leurs concitoyens. D'un autre côté, si leur patriotisme s'éloigne au galop de leur jour des qu'un produit d'ici coûte quelques cents plus cher qu'un autre, alors ils peuvent tou-

jours rêver d'avoir un jour un pays à eux.

Il faudrait donc tous méditer cette phrase de Saint-Exupéry dans "Pilote de guerre": "Collectivité est un mot vide de signification tant que la Collectivité ne se soue pas en quelque chose". En attendant ce jour béni, essayons de nouer nos fermes en leur faisant fumer notre bon tabac!

Roger BOURGAULT

Montréal, le 20 décembre 1975

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle, l'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; A l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Quand les non-anglophones demandent l'école anglaise

Les demandeurs (mari et femme) ont deux enfants: Marie Lyne et Louis qui, à l'époque de l'institution des procédures en mai dernier, étaient âgés respectivement de 8 et de 4 ans.

Le 19 mars 1975, la demanderesse a rempli deux formulaires d'inscription pour ses enfants auprès de la Commission Scolaire de Ste-Foy, qui est administrée par les défendeurs. Les deux formulaires fournissent des renseignements identiques, sauf évidemment quant au statut scolaire des enfants: Marie Lyne était en 3^{ème} année tandis que Louis fréquentait la maternelle.

Pour le surplus, on apprend de ces formulaires d'inscription que:

a) les enfants appartiennent à la religion catholique;
b) leur langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) est le français;
c) la langue habituellement parlée à leur maison est le français;

d) leur langue d'enseignement en 1974-75 est le français;
e) la langue d'enseignement demandée pour les fins de l'inscription pour l'année 1975-76 est: "English".

Le 15 mai 1975, le Directeur général de la Commission scolaire écrivait aux demandeurs comme suit (R-1):

"Lors de la réunion du Conseil des Commissaires le 25 avril 1975, la Commission Scolaire a passé une résolution concernant la langue d'enseignement pour l'année 1975-1976 dont vous trouverez une copie ci-jointe."

En conséquence, je désire vous informer que l'inscription de votre enfant devra être acheminée vers une école francophone en conformité avec cette résolution.

J'apprécierais savoir d'ici le 21 mai si vous maintenez cette inscription.

L'objet précis de la contestation

Les demandeurs ont persisté dans leur désir et, le 21 mai, ils instituaient la présente action pour obtenir l'annulation, comme ultra vires des pouvoirs de la Commission, des articles 1, 6 et 9 de la Résolution du 22 avril 1975 (P-2).

Les demandeurs n'attaquent ni la constitutionnalité de la Loi 22 ni la validité du règlement P-1. Pour les fins de ce litige, il faut donc accepter comme valables les conclusions suivantes qui se dégagent, entre autres, de cette Loi et de ce Règlement:

a) l'élève doit connaître suffisamment la langue d'enseignement pour laquelle on l'inscrit;
b) la commission scolaire a le devoir de déterminer le groupe auquel l'élève est intégré, eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement;

c) la commission scolaire a le devoir de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de l'aptitude linguistique de l'élève;

d) à cette fin, la commission scolaire peut recourir aux tests du ministère de l'Éducation.

Pour être complet, il y a lieu d'ajouter enfin que si les parents ne sont pas satisfaits de l'intégration faite par la commission scolaire, ils peuvent dans les trente jours en appeler au ministre de l'Éducation dont la décision sera finale (Loi 22, article 43; règlement P-1, articles 15 à 19).

Ce sont les articles 1, 6 et 9 de la résolution adoptée le 22 avril par les commissions d'écoles de Ste-Foy dont les demandeurs poursuivent l'annulation comme ultra vires.

L'article 1 de la résolution

L'article 1 de la Résolution des commissaires de Ste-Foy se lit comme suit:

"Que, conformément au premier alinéa de l'article 40 de la loi sur la langue officielle, le français soit la langue d'enseignement à la Commission scolaire;

Lu isolément, cet article paraît aller plus loin dans la voie de l'unilinguisme que ne le prévoit la Loi 22 et même contrevenir au 2^{ème} paragraphe de l'Article 40 de la loi. Mais c'est l'erreur des demandeurs que d'avoir sorti cet article 1 de son contexte. Il faut lire la Résolution P-2 en son entier et lui appliquer, sous cet aspect, le même principe d'interprétation que celui qui prévaut dans le domaine du droit statutaire proprement dit:

"Passing from the external aspects of the statute to its contents, it is an elementary rule that construction is to be made of all the parts together, and not of one part only by itself."

Maxwell: "On Interpretation of Statutes", 12^e éd., 1969, p. 58.

"The office of a good expositor of an Act of Parliament," said Coke in the Lincoln College Case, "is to make construction of all parts together, and not of one part only by itself — Nemo enim aliquam partem recte intelligere potest antequam totum iterum atque iterum perlegerit."

Craies: "On Statute Law" 7^e éd., 1971, p. 98.

Or si l'article 1 de la résolution P-2 fait du français la langue d'enseignement à la Commission scolaire de Ste-Foy, l'article 5 poursuit en assurant la continuité de l'enseignement en anglais.

L'article 1 de la Résolution P-2 n'a donc pas l'effet absolu que les demandeurs veulent lui donner et, dans le contexte de la résolution, ne constitue pas un exercice illégal des droits des Commissaires défendeurs.

C'est d'ailleurs l'opinion que la Cour a exprimée séance tenante en cours d'audition.

L'omission majeure des commissaires

L'article 6 de la Résolution P-2 forme l'objet principal de l'attaque des demandeurs. Il est conçu comme suit:

"Que tout élève recevant déjà l'enseignement en français à la Commission scolaire ou s'inscrivant pour la première fois à la Commission scolaire y reçoive l'enseignement en français, sauf si ses parents affirment solennellement que la langue maternelle de cet élève (c'est-à-dire la première langue apprise et encore comprise) est l'anglais et s'ils demandent qu'il reçoive l'enseignement en anglais."

Les demandeurs allèguent tout d'abord que cet article "est illégal et ultra vires en ce qu'il exige une affirmation solennelle de la part des parents qui n'est pas requise par la loi et les règlements". Les défendeurs rétorquent qu'ils n'ont fait qu'adopter la formule d'inscription prescrite par le Lieutenant Gouverneur en conseil sous l'empire de l'article 16 de la Loi de l'Instruction publique: voir l'Arrêté en conseil du 18 décembre 1974 "concernant un règlement relatif à l'inscription obligatoire des élèves".

Les défendeurs ont raison, mais ce n'est pas là que le bât blesse et il faut pousser la discussion plus loin.

L'article 5 de la Résolution P-2 pourvoit à la continuation de l'enseignement en anglais pour les enfants qui le reçoivent déjà, peu importe leur origine linguistique.

Mais à l'article 6, les Commissaires intègrent d'autorité au secteur francophone "tout élève recevant déjà l'enseignement en français à la Commission scolaire ou s'inscrivant pour la première fois à la Commission scolaire", sauf la seule exception des élèves dont la langue maternelle est l'anglais. L'élève dont la langue maternelle est le français se voit donc nier totalement la possibilité d'exercer, par ses parents, l'option de s'intégrer au secteur anglophone.

Pour employer l'expression retenue par le procureur des demandeurs, la Commission scolaire a érigé un barrage qui empêche complètement l'élève de langue maternelle française d'opter pour le secteur d'enseignement en anglais.

Or la Loi 22 n'édicte pas semblable prohibition absolue, elle n'a pas institué l'école publique francophone obligatoire et elle permet, sous réserve de l'article 40, l'intégration au secteur anglophone de tout élève, peu importe sa langue maternelle, qui justifie d'une connaissance suffisante de la langue d'enseignement.

C'est dans la logique de ce système que l'article 42 de la Loi 22 impose à la Commission scolaire l'obligation "de déterminer la classe, le groupe ou le cours auquel un élève peut être intégré, eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement" et que l'article 5 du règlement P-1 stipule que:

"Chaque commission scolaire prend les moyens pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue".

Or c'est bien en vain que l'on cherche quel moyen la Commission scolaire de Ste-Foy a mis en oeuvre pour s'assurer de la connaissance suffisante de la langue chez les enfants de lan-

La loi 22 impose aux commissaires l'obligation stricte de vérifier la connaissance de l'anglais chez l'enfant

Le juge en chef JULES DESCHÊNES

Faisant suite à la requête d'un couple de Sainte-Foy, qui s'était vu refuser l'admission de ses enfants à l'école anglaise par les commissaires d'écoles de cette municipalité, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a rendu le 28 novembre dernier un très important jugement qui constitue, à notre connaissance, le premier cas de jurisprudence en relation avec le chapitre V de la Loi 22. Sous réserve de l'article 40, qui conditionne l'admission à l'école anglaise à un critère de contingentement, le juge Deschênes a conclu que l'accès à l'école anglaise n'est limité dans la Loi 22 que par le critère de la connaissance suffisante de l'anglais. Aussi, dans une décision dont nous reproduisons de larges extraits, a-t-il déclaré illégale une résolution par laquelle les commissaires de Ste-Foy avaient prétendu réserver l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants de langue maternelle anglaise. Le juge Deschênes a de même conclu que, devant toute demande émanant de parents d'enfants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, les commissaires ont l'obligation de procéder au test d'aptitude linguistique, même si leur est alors laissé le libre choix des moyens de vérification.

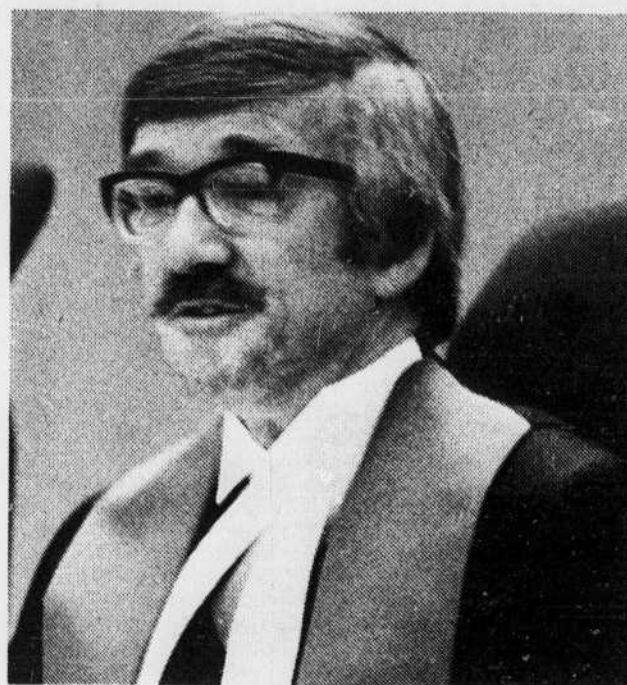
gue maternelle française, comme ceux des demandeurs, dont les parents requerraient l'inscription en anglais: elle n'en a pris aucun.

Le procureur des défendeurs a argumenté avec vigueur que cette Cour ne saurait intervenir dans l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par une corporation scolaire. La proposition mériterait d'être nuancée, mais même si on l'admet pour les fins de la discussion, elle ne saurait venir en aide aux défendeurs.

Il faut en effet distinguer entre l'obligation de vérification de la langue d'enseignement qui incombe à la Commission scolaire et le pouvoir (discrétionnaire) qu'elle possède de choisir le moyen d'effectuer cette vérification.

La Cour ne pourrait peut-être pas chicaner les défendeurs sur le choix des moyens, s'ils en avaient raisonnablement retenu

un plutôt qu'un autre; mais en l'espèce ils ont tout simplement failli à leur obligation de vérification. Loin d'exercer la discrétion que la Loi pouvait leur reconnaître, ils se sont complètement abstenus d'agir.



Le faux argument de la démographie

Les défendeurs ont cependant voulu justifier leur conduite en

l'asseyant sur les conclusions d'une étude démographique qu'ils ont commandée au professeur André Lux, docteur en sciences économiques de l'Université de Louvain et professeur de démographie à l'Université Laval depuis dix ans.

Le témoignage de M. Lux a fait l'objet d'une objection préliminaire basée sur la non-pertinence de cette preuve; la Cour a pris l'objection sous réserve. Eu égard aux pièces de

plaidoirie, plus particulièrement aux paragraphes 13 et 14 du plaidoyer amendé, au cours général de la preuve et aux arguments mis de l'avant par les parties, la Cour conclut à la pertinence du témoignage et du rapport du professeur Lux et elle rejette en conséquence l'objection des demandeurs.

Le professeur Lux base sa démonstration sur des données statistiques dont il doit reconnaître l'insuffisance; d'où la nécessité de recourir à des hypothèses:

Page 3: "Pour le territoire de la Commission scolaire de Ste-Foy, nous ne possédons pas la proportion de bilingues de langue maternelle française par... classes d'âges, mais seulement pour tous âges réunis, soit 34.1%."

Page 5: "Ne disposant pas des proportions d'enfants francophones bilingues par classes d'âge pour la Commission scolaire de Ste-Foy, il faut les évaluer à partir d'hypothèses."

Quoi qu'il en soit, le professeur Lux conclut par voie d'interpolation (page 7), que la proportion de bilingues parmi les enfants francophones de 5 à 9 ans dans le territoire de la Commission scolaire de Ste-Foy s'établit comme suit:

5 ans:	2.8%
6 ans:	3.0%
7 ans:	3.2%
8 ans:	3.5%
9 ans:	4.0%

Partant de ces données, la Commission scolaire soutient que, selon les âges, de 96% à 97.2% des enfants de langue maternelle française dans son territoire ne sont pas bilingues i.e. ne connaissent pas suffisamment l'anglais pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Dès lors, l'usage obligatoire de la fiche d'inscription qui exige des parents une déclaration solennelle portant sur la langue... maternelle de l'enfant et la langue habituellement parlée à la maison constitue, d'après la Commission, une méthode généralement valable de vérification de la connaissance de la langue d'enseignement

puisque, dans la très grande majorité des cas, le français, langue maternelle, est la seule langue que l'enfant connaisse, ce qui entraîne automatiquement son intégration au secteur francophone d'enseignement.

Ce raisonnement recèle toutefois des failles majeures.

Jusqu'à preuve du contraire, les demandes d'enseignement dans la langue maternelle constituent la règle générale et n'exigent évidemment pas de vérification de la connaissance de la langue d'enseignement. C'est d'ailleurs le motif pour lequel l'article 15 du règlement P-1 stipule:

"Chaque commission scolaire doit dans le plus bref délai communiquer par écrit aux parents sa décision au sujet de l'intégration des élèves sauf lorsque la fiche d'inscription d'un élève indique qu'il demande à recevoir l'enseignement dans sa langue maternelle ou dans la langue habituellement parlée à la maison."

Il va sans dire qu'aucune des considérations qui précèdent ne doit amener à la conclusion qu'une connaissance suffisante de la langue anglaise garantit l'intégration d'un élève francophone au secteur anglais d'enseignement. Cette intégration est en effet tributaire de l'autre contrainte, toute relative celle-ci, que prévoit en détail le troisième paragraphe de l'article 40 de la Loi 22. Mais il s'agit là d'un aspect de la législation qui est étranger au présent litige.

lettres au DEVOIR

Les travailleurs sociaux et les foyers non-autorisés

La CORPORATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX juge qu'il est nécessaire de tirer au clair certaines déclarations qui ont été faites récemment au Canal 6, dans le cadre du programme "Onbusman", concernant le rôle des travailleurs sociaux dans le cas de placements de clients/patients au sein de foyers non reconnus par la loi.

La Corporation est consciente du fait que les travailleurs sociaux subissent des pressions considérables dans leurs milieux de travail et dans leurs interventions avec les familles des personnes nécessitant un placement en foyer spécialisé. Le problème réside dans le fait qu'il y a un manque important de foyers spécialisés pour répondre aux besoins de la population. Il en résulte que les personnes risquent d'être placées dans des centres inadéquats. Il existe une documentation substantielle à ce sujet, produite par différents groupes et corps professionnels.

Ce qui nous préoccupe surtout en tant que corporation professionnelle, c'est le fait que lorsque les travailleurs sociaux sont face à ces problèmes de placement, ils risquent d'être accusés de négligence car ils ne peuvent pas accomplir leur tâche professionnelle selon le code d'éthique des travailleurs sociaux. Étant donné que notre corporation professionnelle se doit de remplir le mandat qui lui a été confié en vertu de la loi 250 sur "la protection du public", nous sommes

Les olympiades bancaires

En 1975, les banques canadiennes ont brisé tous les records olympiques, dans la discipline sportive de la création et du contrôle de la masse monétaire, aux seules fins de rentabilité financière.

Elles ont reçu des dépôts, préfabriqués pour la plupart, de l'ordre de cent milliards de dollars, qu'elles cherchent à prêter, à court terme, à des emprunteurs solvables, pour réaliser des profits de l'ordre de \$1 milliard.

Ces médailles d'or olympiques leur ont été décernées grâce au travail et à l'habileté de toute la population canadienne, qui ne peut déposer ses modestes épargnes, ailleurs que dans les réservoirs débordants et stagnants, de ces banques commerciales, devenues multinationales.

Un futur dépôt à la Banque du Québec.

Trois-Rivières, décembre 1975.

propos d'actualité

Le thème de l'année de la femme reconnaît explicitement la nécessité pour la femme de pouvoir réaliser et élargir toutes ses possibilités d'épanouissement. Il est indéniable que la femme a été victime de discrimination, tant au plan de l'identité et du rôle qu'au chapitre plus concret de l'accès aux professions, et de la rémunération. La société ne devrait plus assigner les rôles en fonction du sexe et ce principe devrait s'appliquer tout autant à celles qui choisissent un rôle strictement familial qu'à celles qui se tournent vers une autre option. Ce qui importe, c'est le droit de choisir et la liberté d'exercer ce choix. Tout comme dans la plupart des réformes sociales, toutes les inégalités n'ont pas été éliminées. Cependant, la plupart ont été reconnues et les réformes favorables grandissent en nombre et en intensité.

Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement, devant le Women's Canadian Club, Toronto, le 1^{er} octobre 1975.

Affaires sociales, à ses sous-ministres et autres adjoints. De plus, le comité d'action sociale de la Corporation va soumettre un mémoire au ministre, insistant encore une fois sur le manque de foyers adéquats et recommandant que le gouvernement étudie à nouveau cette question en priorité en vue d'un financement immédiat. Nous sommes également disposés à travailler avec le ministère à l'élaboration et au contrôle des critères professionnels pour les différentes catégories de foyers. Le problème qui doit être discuté le plus tôt possible est le manque de services de soins à domicile pour les personnes pouvant demeurer dans la communauté, évitant ainsi des frais d'institutionnalisation.

Claire LEDUC, présidente, Corporation professionnelle des Travailleurs sociaux du Québec.

1. Tout travailleur social a la responsabilité professionnelle de veiller à ce que les individus nécessitant des soins ne soient pas placés dans des lieux qui pourraient nuire à leur santé et leur bien-être.

2. Lorsqu'il est indispensable qu'une personne soit placée dans un foyer et qu'à la suite d'une longue recherche, il n'y a aucun local adéquat disponible, les travailleurs sociaux doivent s'abstenir de procéder à un placement dans un foyer inadéquat et doivent attendre de trouver une autre solution conforme aux critères professionnels appropriés.

Un certain nombre de centres de services sociaux ont déjà pris position sur cette question. La Corporation les appuie de tout coeur et encourage les autres à faire de même. Il est proposé ce qui suit:

A. Après avoir expliqué les raisons qui les ont poussés à refuser de placer leurs clients, les travailleurs sociaux doivent solliciter l'appui d'autres professionnels impliqués dans le procédé de placement à travers différents mécanismes de collaboration comme le Conseil consultatif du Personnel clinique, le comité conjoint C.S.S. - C.H. et le comité de séjour.

B. Les travailleurs sociaux devraient dresser une liste comportant le nombre et la nature des cas qui attendent d'être placés et devraient faire une requête auprès de leurs C.S.S. pour que ces renseignements soient soumis tous les mois au ministère des Affaires sociales en vue de faire ressortir la nature critique du problème.

Des copies de cette prise de position sont envoyées au ministre des

COLLÈGE PRIVÉ

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)

COURS PRÉPARANT À L'ACCUEIL UNIVERSITAIRE

— ANIMATION THÉÂTRALE

— ART ET LETTRES

— EXPRESSION DRAMATIQUE

— SCIENCES HUMAINES

— SCIENCES DE L'ÉDUCATION

ADMISSION MAINTENANT

POUR SCOLARITÉ — 1976-77

TÉL.: 288-4140

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, ST-DENIS, 8^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2X 3J7

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

au fil des mots

Résolutions 1976

par Louis-Paul Béguin

En fin d'année, il est bon de faire son autocritique, comme on dit. Et de prendre des résolutions pour l'an qui commence. Ai-je bien fait mon devoir de chroniqueur de langue en 1975? Pas toujours. Je n'ai pas su démontrer que je n'en avais nullement contre les sciences, mais seulement contre le débordement, dans la langue courante, du langage scientifique. Faisons une mise au point, donnons quelques principes à suivre désormais. Ne nous écartons jamais du chemin de clarté. La compréhension d'une phrase, fût-elle en français dialectal, populaire, ou technique, quel que soit le sujet, voilà de quoi il faut se préoccuper. Voilà ce que le chroniqueur de langue doit louer, lui qui, comme Sisyphé, remonte sans cesse une pente malicieuse. La communication est sans doute le premier objectif de la parole et de l'écrit, mais à condition que celui qui communique fasse tout pour que son interlocuteur comprenne bien ce qui lui est signifié. On parle trop de message, de message (voir McLuhan), pas assez de compréhension. Car comprendre quelque un, c'est se mettre à sa place, donc l'excuser ou le suivre, le respecter et l'aimer. Oui, l'aimer. Si les hommes se comprenaient mieux, ils se combattraient moins, ils se respecteraient plus, donc ils s'aimeraient, s'estimeraient davantage. Puis-je m'empêcher de rêver?

Je prends donc la résolution de dénoncer dans cette chronique les anglicismes, les obscurs méandres des pensées mal exprimées, l'hermétisme de certains, qui voient et embrument d'incertitude des idées intéressantes mais mal exposées, alors que le français correct est toujours clair, même dans l'abstrait. Je prends la résolution de retremper sept fois ma plume dans l'encre avant d'écrire mes phrases, d'en extraire les mots trop compliqués quand ils s'adressent aux lecteurs de tout âge et de toutes conditions, et de ne pas écrire seulement pour l'intelligentsia, groupe bien sûr nécessaire, puisqu'il doit former les élites de demain. Je suis prêt à signaler le babélien (Etiemble) qui use la langue en la bourrant de termes techniques évadés de leur domaine où

je les veux confinés, afin de ne pas élargir encore le fossé entre les gens du "monde ordinaire" et les technocrates.

Je prends la résolution de combattre l'obscurité, mais aussi de louer, au moment opportun, la transparence de la langue française. Jean Guittion, de l'Académie française a déclaré quelque chose à ce sujet que je m'efforcerai de ne pas oublier: "J'ai fort étroite cette partie du cerveau où se recueillent et se concentrent les idées obscures. Partie bien nécessaire dans les temps modernes pour avoir réputation et pour attirer les jeunes. Moi, j'aime la transparence. Et aussi la profondeur dans la transparence, comme dans les eaux calmes."

La profondeur dans la transparence, la clarté dans la précision. La mesure dans la contemplation du réel. Voilà des formules qui doivent nous inspirer, nous francophones d'Amérique. Nous avons un rôle à jouer dans la francophonie, un rôle unique. Ce n'est pas en calquant la langue de nos voisins que nous le tiendrons, ce rôle. Ce n'est pas en imitant servilement nos amis d'Outre-Atlantique non plus. Eux-mêmes ne le voudraient pas. Notre rôle: assurer l'avenir et la force vive de notre culture québécoise de langue française. Nous faire connaître, par la voix de nos chanteurs, de nos écrivains, de nos intellectuels, dans notre langue: le français. Prenons la résolution de ne jamais aliéner notre droit à une large place au soleil francophone. Personne ne nous conteste ce droit de vivre en français "fonctionnel" et intégral, reflétant notre pays. Ne tombons ni dans le purisme étouffant, ni dans le laxisme affaiblissant. C'est une autre résolution que je prends.

Cette chronique est ouverte à tous: que les lecteurs m'écrivent, leurs idées seront les bienvenues, leurs attaques publiées. L'important, c'est le dialogue. S'il n'y a pas contact, c'est que j'ai failli à la tâche.

Bonne année à tous ceux qui me lisent, à tous ceux (nombreux) qui m'écrivent. Et à tous ceux qui m'ont critiqué, ce fut de bonne guerre.

dire le double mandat au sein de la CUM et au sein d'un conseil municipal.

Ce débat autour de l'avenir de la CUM a en fait débuté dès la naissance de cet organisme en 1969 alors que le ministre des Affaires municipales de l'époque, M. Robert Lussier, soumettait à l'Assemblée nationale un projet de loi créant la CUM dans un but de "justice distributive" avait-on dit alors. Il s'agissait de faire payer par chaque municipalité au prorata de ses revenus des services dits inter-municipaux.

Les banlieues du "west-island" plus particulièrement ont presque toujours refusé ce principe de justice distributive pour réclamer que chacun paye la note en fonction des services reçus.

En 1972, le comité Hanigan était créé pour revoir le fonctionnement de l'ensemble de la CUM. Un rapport fut publié, mais son étude en commission parlementaire fut retardée de mois en mois. En 1974, à la demande des banlieues, le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, créait des comités de travail pour étudier plus particulièrement les structures et les modes de financement de la CUM. C'est à cette occasion que les maires de banlieue ont élaboré leur "structure réformée" de la CUM, structure qui fut rendue publique il y a quelques semaines.

Ceux-ci proposent de faire disparaître le Conseil de 84 membres de la CUM pour ne garder qu'un conseil réduit de 15 membres; sept seraient délégués par la Ville de Montréal, sept autres le seraient par les 28 villes de banlieue, et le président serait nommé par Québec.

"Il n'y a rien de plus antidémocratique", affirme M. Hanigan qui explique longuement que le Conseil réduit de 15 membres n'aura de compte à rendre à personne, préparant et adoptant lui-même le budget annuel, administrant seul un budget et des dépenses en immobilisation de quelque \$600 millions par année.

Comparativement à la formule actuelle, les villes de banlieue plus particulièrement perdraient pour la plupart leur droit de s'exprimer selon lui, puisque seulement sept municipalités feraient partie du conseil. La nomination par Québec du président pouvant trancher entre Montréal et la banlieue en cas de diverger ferait perdre toute autonomie aux membres du conseil, dit-il. Il considère par ailleurs comme inadmissible que la banlieue et Montréal aient une représentation égale sous prétexte que toutes deux se partagent à peu près également les dépenses de la CUM. Selon lui, la représentation doit être fondée sur la population des villes suivant le principe un citoyen égale un vote et non sur le principe de l'argent.

Loin de considérer la formule actuelle comme parfaite, M. Hanigan la considère plus acceptable que la solution préconisée par la banlieue. Bien qu'elle ne soit pas démocratique puisque chacun des conseillers y est non pas élu mais délégué, il retient comme éléments positifs le droit de veto que la banlieue et Montréal tiennent au conseil, la représentation au prorata de la population.

A propos des maires de banlieue, il dira que ceux-ci ont toujours combattu la CUM, affirmant que cette année ils se sont montrés plus astucieux; ils se disent en faveur de l'existence de la CUM mais réclament sa réorganisation. La formule proposée n'en consiste pas moins à démantibuler la communauté, de croire M. Hanigan. Celui-ci ne manque pas au passage de rappeler que tout ce qui a été fait par la CUM, l'a été avec l'accord de la banlieue.

Critiquant la structure actuelle de la communauté, M. Hanigan dira que la CUM ne constitue pas une vraie forme de gouvernement puisqu'aucun des membres de son conseil n'y est directement élu, et qu'elle ne possède aucun pouvoir de taxation. Sur le plan de la taxation, la CUM a toujours été le ballon politique par excellence dans les banlieues, dira-t-il, alors que les maires font porter sur elle l'odeur des augmentations de taxe. Pour mettre fin à cette controverse, il faut selon lui interdire à des membres de conseils municipaux de siéger sur le conseil de la communauté.



Lawrence Hanigan

Ceci l'amène à préciser qu'il est nécessaire que les membres du conseil de la CUM soient élus au suffrage universel. Que l'île de Montréal soit divisée en districts électoraux comportant le même nombre d'électeurs, et que les conseillers élus aient à rendre compte régulièrement de leurs mandats aux citoyens, suggère M. Hanigan qui voit là le meilleur moyen pour contrôler les dépenses.

Quant aux pouvoirs d'une communauté devenue gouvernement régional, ils seraient sensiblement les mêmes que ceux que possède actuellement la CUM d'après sa loi constitutive. Toutefois, M. Hanigan croit que la police devrait cesser d'être sous le contrôle d'un "exécutif parallèle" qui constitue le Conseil de sécurité publique. A cela s'ajouteraient les pouvoirs qui lui sont actuellement reconnus, mais qui ne sont pas exercés à cause de l'opposition des municipalités.

A cet égard, il donne en exemple les parcs régionaux, la disposition des ordures ménagères, la distribution d'eau potable, trois domaines où à son avis il est impossible de songer à exercer des pouvoirs à cause de l'opposition des municipalités. Celles-ci exerçant ces pouvoirs les perdraient si la CUM voulait exercer sa juridiction.

Pour le financement des projets de la CUM, M. Hanigan affirme que là aussi des réformes s'imposent. A titre d'hypothèse, il suggère un impôt foncier gradué ainsi qu'un impôt sur le revenu. Selon lui, Québec pourrait peut-être accepter de reverser à la CUM un certain pourcentage de l'impôt prélevé par lui puisque les services de la CUM constituent beaucoup plus des services à l'individu qu'à proprement parler.

Pendant 30 ou 40 ans, tous ont été unanimes à réclamer un organisme régional, souligne le président de la CUM qui ajoute que si l'on désire que celui qu'on a aujourd'hui fonctionne, on doit adopter une structure en conséquence. Selon lui, seul un gouvernement responsable directement aux citoyens peut atteindre cet objectif. Si on veut tuer la CUM, donnons-lui des béquilles, affirme M. Hanigan. Si le besoin d'un gouvernement régional existe, comme Québec l'a déjà reconnu, qu'on ne démontre qu'une autre formule peut être fonctionnelle et démocratique et je l'accepterai, affirme-t-il encore.

SIX VICTIMES

du Café Rialto, et sa femme Julienne, 35 ans, avaient quitté le domicile pour aller magasiner. Ils avaient confié à leur aînée, Christiane, 16 ans, la garde de la famille et de la demeure, un logis de deux étages situé au 406 rue des Seigneurs, au-dessus d'un salon de barbier. Vers 15 h, tous les enfants des Paul-Hus sont réunis au troisième étage et jouent ensemble. Christiane veille sur eux en regardant la télévision. Soudain, une odeur de fumée attire son attention. Elle descend au deuxième d'où semble provenir l'étrange odeur, et elle aperçoit alors une fenêtre en flamme. Sous l'ouverture il y a un calorifère.

Conscient du danger mais ne voulant pas énerver ses frères et sœurs, Christiane remonte en vitesse au troisième. Elle explique la situation et recommande le calme en indiquant qu'elle va aller avertir les pompiers. Empruntant l'escalier intérieur, elle se dirige à nouveau vers l'étage inférieur. Mais entre-temps la situation s'est rapidement détériorée et les flammes bloquent maintenant l'escalier. Impossible de passer.

Voyant cela, Christiane rebrousse chemin et décide de passer par une fenêtre. Elle brise alors la vitre de la salle de bain et réussit à sauter sur le balcon du deuxième. De là, elle gagne la rue et donne l'alerte.

Il est 15 h 09 lorsque le poste de pompiers n° 22 enregistre l'appel à l'aide de l'avertisseur de rue du voisinage. Six minutes plus tard, tous les effectifs de la caserne sont sur les lieux et la seconde alerte est sonnée. Les sapeurs du poste 3 accourent à leur tour. Quatre-vingt-cinq pompiers sont à l'oeuvre.

Selon l'un des premiers arrivés sur les lieux, la demeure des Paul-Hus est alors une vraie fournaise. Les flammes sortent de partout et il est impossible de pénétrer dans le logis. En hâte, suivant les instructions du chef de district Jean Kaedel, des pompiers grimpent sur le toit et avec des scies mécaniques percent une ouverture qui laisse aussitôt sortir le surplus de chaleur et de fumée.

Puis, armés de boyaux d'incendie et de masques respiratoires, quelques pompiers pénètrent dans la maison. Cela fait déjà plus de 15 minutes que les secours sont arrivés.

Dans les minutes qui suivent cette percée, les sapeurs réussissent à progresser et à entreprendre l'inspection des quatre pièces du troisième étage. C'est dans la chambre d'enfant qu'ils font la macabre découverte. Les corps de Jacqueline, 14 ans, Jacques, 11 ans, Linda, 9 ans, Jean, 7 ans, Pierre, 5 ans, et Elisabeth, 3 ans, gisent sans vie. Deux d'entre eux ont été brûlés vifs et les autres sont morts asphyxiés quatre sont entassés sous un lit et d'autres sont cachés dans des couvertures. A la fenêtre de la chambre, les flammes sont effrayantes.

Pour les pompiers, il n'y avait pas d'issue possible pour les victimes. L'escalier intérieur était bloqué dès le début et c'est lui qui a attiré rapidement les flammes vers le haut, comme le fait une cheminée.

L'incendie faisait encore rage quand les parents sont revenus. Pour la mère, le choc a été terrible et les policiers du poste n° 9 ont jugé préférable de l'hospitaliser avec sa fille aînée elle aussi en proie à une crise nerveuse.

Présentement à Montréal, des milliers de maisons aussi vieilles que celles des Paul-Hus sont habitées par des familles nombreuses. Le malheur est qu'elles sont les seules refuges possibles pour les revenus modestes.

BEYROUTH

pide de la situation, une agence des Nations unies qui subvient aux besoins des réfugiés de Palestine, l'UNRWA, (United Nations Relief and Works Agency) a décidé de transférer son siège de Beyrouth à Amman. Une centaine de fonctionnaires seront installés dans la capitale jordanienne. Pour l'instant, certains d'entre eux expédient de Vienne les affaires courantes. Au cours des derniers mois, la plupart des grandes compagnies internationales et des banques se trouvant au Liban ont déplacé à l'étranger, Amman ou Athènes le plus souvent, leur centre d'opérations au Proche-Orient.

Les efforts de médiation arabe se poursuivent mais ils sont diversement accueillis dans le camp arabe même. Un quotidien pro-syrien, Ash-Sharq, a critiqué, dans ses manchettes, à la fois les initiatives irakiennes et l'appel du secrétaire général de la Ligue arabe. Ce dernier, M. Mahmoud Riad, avait demandé dimanche aux pays arabes de mettre fin, par un effort de concertation commun, à la crise libanaise. Ash-Sharq voit en cet appel une tentative égyptienne de faire obstruction aux efforts de médiation déployés par le Baas syrien.

Damas est au premier chef intéressé par un règlement rapide de la crise libanaise. La Syrie craint en effet une intervention militaire d'Israël au Liban, qui prendrait à revers ses forces déployées sur le Golan et menacerait son flanc ouest. A plusieurs reprises, les dirigeants libanais, dont le premier ministre, M. Rachid Karamé, et le chef des Phalanges se

30 décembre

par la PC et l'AP

1865 — Naissance du poète et écrivain Rudyard Kipling.

1903 — Incendie d'un théâtre à Chicago: plus de 500 morts.

1911 — L'Assemblée provisoire révolutionnaire élut le Dr Sun Yat Sen premier président de la République chinoise.

1945 — Publication du testament et du contrat de mariage d'Adolf Hitler.

1964 — Le Conseil de sécurité réclame la fin de toute intervention étrangère au Congo, un cessez-le-feu et le retrait des mercenaires.

1966 — Un bateau frigorifique, d'une flottille de pêche soviétique, sombre en mer de Bering: 50 morts.

1971 — Les Eglises catholique et anglicane annoncent qu'elles sont parvenues à un accord sur les enseignements essentiels concernant la communion.

1972 — Un avion de ligne américain s'écrase en Floride: 97 morts.

1973 — La semaine de trois jours de travail est instituée en Grande-Bretagne pour économiser l'énergie, à la suite d'une grève des mineurs.

1974 — Le Kremlin annule, sans explication, un voyage que M. Leonid Brejnev, secrétaire général du PC devait faire au Proche-Orient.

sont rendus à Damas y exposer leur point de vue.

Comme semble le montrer la réaction d'Ash-Sharq, la Syrie redoute qu'une initiative panarabe ne retarde l'adoption d'une solution dont elle n'est que trop consciente de son urgence.

INDIRA GANDHI

ment penser qu'une modification de la constitution, prévoyant le remplacement du système parlementaire hérité des Britanniques par un système présidentiel, pourrait être débattue par le Parti du Congrès. Mme Gandhi a cependant affirmé que toute modification de la constitution nécessiterait un mandat populaire.

La conférence annuelle du parti du Congrès se déroule dans un petit village proche de Chandigarh, la capitale du Pendjab. Une censure de presse préalable a été imposée aux journalistes couvrant l'événement.

BOMBE

d'ambulances accourues sur les lieux, venaient s'ajouter le vacarme des sirènes des voitures de pompiers et de police.

Une centaine d'agents hurlant des instructions dans des porte-voix ajoutaient à l'angoisse générale.

Tous les accès à l'aéroport étaient aussitôt bloqués par la police détournant les véhicules venus prendre ou déposer les passagers, créant ainsi des embouteillages monstres à l'heure de pointe.

A la suite de trois coups de téléphones anonymes confirmant d'abord la première explosion et en annonçant deux autres, ce fut le "sauve qui peut".

Les passagers en partance qui espéraient toujours décoller après le premier instant de panique, se sont emparés de leurs bagages et ont évacué l'aéroport à pied. Les voitures qui tentaient de se frayer un chemin vers l'intérieur de LaGuardia, en dépit des cordons et des barrages de police, ont fait demi-tour.

Pendant ce temps, des hélicoptères équipés de puissants projecteurs tournoyaient au-dessus des aérogares et des hangars pour éclairer les toits et les recoins où d'autres engins auraient pu être dissimulés. Il fallait en même temps que les ambulances conduisent les morts et les blessés aux hôpitaux les plus proches en se faufilant à travers la foule de plusieurs milliers de personnes, et les voitures particulières lentes à dégager.

La tour, entre-temps, ordonnait aux équipages des diverses compagnies de monter à bord de leurs appareils et de décoller immédiatement pour se rendre à l'aéroport voisin de Kennedy ou à celui de Newark, dans le New Jersey.

Il n'était pas question de risquer de voir les avions sauter... Puis tout le trafic était suspendu.

Malgré le froid de moins deux degrés celsius, des centaines de curieux sont restés sur les pelouses autour des aérogares en dépit des exhortations de la police d'évacuer les lieux. Ils espéraient assister aux explosions suivantes, tout en se tenant à distance respectueuse. De leur point d'observation, ils pouvaient voir l'aérogare endommagée de la TWA.

Une partie du premier étage s'était ef-

Objectif 76: sauver les Olympiques (Bourassa)

QUEBEC (par Lise Bissonnette) — Après le bilan, la prospective: le chef du gouvernement du Québec, se livrant à cet exercice en fin de semaine, a déclaré que son objectif, pour 1976 "est de travailler aussi fort que possible pour sauver les jeux Olympiques". Ceux-ci sont sa "première priorité", (sic) a-t-il ajouté.

La politique de financement des Jeux, selon M. Bourassa, comprend des "mécanismes d'autofinancement", les fonds provenant des activités olympiques elles-mêmes, l'extension de la loterie olympique "et éventuellement des emprunts basés sur les nouveaux actifs en voie de réalisation et dont la valeur s'établira aux environs de 500 millions."

Sur les ondes radiophoniques de la station montréalaise CFCF, M. Bourassa a ensuite repris les grandes lignes de son bilan de 1975 qu'il met toutes ses énergies à diffuser directement depuis sa publication à la fin de la session. Les trois faits saillants de l'année, selon lui, sont la "lutte sans précédent contre le crime organisé, la poursuite des grands travaux comme la baie James ou les jeux Olympiques, et le demi-milliard de réduction d'impôt dont ont bénéficié les Québécois."

1975 n'a cependant pas été une année facile, continue M. Bourassa qui range du côté des bêtes noires l'inflation, le chômage, les transformations rapides de la société québécoise, "et l'hystérie du type post-watergate sévissant dans certains milieux et qui vise à impliquer les hommes publics".

Se pose alors en héritage de l'élection du niveau de la moralité publique, grâce à l'institution de commissions d'enquête telle la CECO, le premier ministre a affirmé que son gouvernement n'avait "de leçon de morale à recevoir de personne".

L'affaire de la Société des alcools du Québec, qui a troublé les dernières journées de la session, n'est à son avis rien de plus qu'un "scénario" semblables aux "accusations qui furent portées contre Gaston Desjardins, Yves Tardif, Kevin Drummond, Robert Halouin, Gerald Harvey, etc, ou comme en juillet 1973 avec les soi-disant affaires Laporte, Saultier, Choquette". Toutes ces accusations, dit-il, n'ont donné rien "sinon les rétractations qu'ont dû faire leurs auteurs".

M. Bourassa soutient toujours que les rapports antérieurs de la CECO ainsi que celui de la commission Cliche ont "complètement exonéré le gouvernement de tout soupçon" ou encore "confirmé l'intégrité de tous les membres du gouvernement".

La Mafia serait donc "furieuse" contre tous ces incorruptibles, et M. Bourassa en veut pour preuve un "ruban" sur lequel M. Cotroni "déclare que l'homme à abattre est Bourassa".

fondée sur le rez-de-chaussée où se trouvait le carrousel à bagages et où les pompiers fouillaient dans les décombres à la recherche de cadavres et de rescapés.

Il avait tout d'abord été question de l'explosion d'une conduite de gaz, mais les autorités devaient avouer peu après qu'il s'agissait bien d'un attentat.

CONSUMMATION

suite de la page 3

de l'Hydro-Québec, M. Guy Boissé, indiquait à la Ligue électrique du Québec que la demande de 1973 atteindrait 12,5 millions de kilowatts et qu'elle passerait aux environs de 14 millions en 1975.

En somme, on n'a pas encore atteint le niveau de consommation prévu pour 1973 et le décalage entre les prévisions et la réalité dépasse les 15% moins de trois ans après les "prédictions".

Interrogé à ce sujet hier, un porte-parole de l'Hydro-Québec s'est dit incapable d'expliquer un décalage autrement qu'en faisant appel au caractère fortement aléatoire de ces phénomènes et en soulignant qu'il est plus facile de prévoir des variations à long termes que des valeurs précises pour une année donnée.

Il a aussi paru fort embarrassé lorsqu'on lui a signalé que cela donne des armes à ceux qui prétendent que les prévisions de l'Hydro-Québec sont artificiellement "gonflées".

Malgré tout, il est intéressant de rappeler que la pointe enregistrée il y a neuf ans, le 19 décembre 1966, n'était que de 6,5 millions de kilowatts...

FCSCQ

suite de la page 3

Cette attitude s'expliquerait par le fait que "s'inscrire à un programme de formation technique équivalait dans bien des cas à s'engager dans un cul-de-sac pour la vie parce que les possibilités de passer du professionnel court au professionnel long, comme celles de passer du secondaire professionnel au cégep et du secteur professionnel au secteur général, sont très minces."

Le document de la Fédération dénonce le fait que le professionnel court et long se situe trop tôt dans la vie de l'élève pour qu'il puisse faire un choix sérieux, définitif et utile. Ce choix, au dire des auteurs, ne saurait être précipité sans causer de très graves difficultés aux jeunes.

Quant au recrutement du personnel enseignant, les répondants au sondage de la Fédération indiquent que les salaires en éducation professionnelle (selon le décret de 1972) ne sont pas compétitifs avec ceux de l'industrie en général, ni avec ceux de l'industrie d'une région en particulier.

D'après les données statistiques recueillies par la Fédération, environ 16.000 élèves fréquentaient les établissements d'enseignement technique et professionnel en 1962, tandis qu'en 1972, dans dix régions seulement, on comptait plus de 12.300 élèves. Suivant les projections de la Fédération, 60.000 élèves s'initient présentement à des métiers dans les écoles secondaires publiques.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BUNDOK Germaine: A Ottawa, le 28 décembre 1975, est décédée subitement Germaine Bundock, rédacteur en chef des Services français au ministère des Affaires Indiennes et du Nord. Elle fut successivement journaliste et courtisane au Soleil, sous le pseudonyme "Pascal France". Agent d'information au ministère fédéral de l'Immigration. Poète et écrivain Mlle Bundock est avantagusement connue dans les milieux littéraires de Québec, Montréal et Ottawa. Elle fut présidente du Cercle des Femmes Journalistes de Montréal et du Cercle d'Ottawa. Fille de feu M. et Mme Evely Bundock, elle demeurait au 158 chemin McArthur, app. 1410, Vanier, Ontario. Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Dr. Benoit Bundock, président du Conseil Consultatif de l'Environnement, M. Marcel Bundock, Mme Monique Bundock, ses belles-sœurs: Mme Benoit Bundock (Claire de Niverville), Mme Marcel Bundock (Marguerite Larochelle), ses neveux et nièces: Jean, André, François, Sylvie Bundock, plusieurs cousins et cousines, autres le Sénateur Renaud, La-pointe, présidente du Sénat d'Ottawa. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 décembre. Le convoi funéraire partira du Funérarium Lépine-Cloutier Ltd., 300 chemin Ste-Foy, à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Chemin, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON Annie: A Montréal, le 28 décembre 1975 à l'âge de 85 ans, est décédée, Mme Annie Bonenfant, épouse de feu Edouard-Charles Gagnon. Elle laisse dans le deuil ses fils: l'abbé René Gagnon, curé de St-Hippolyte du diocèse de St-Jérôme, Paul-Emile et son épouse Lucile Pilon, ainsi que ses 3 petits-enfants: Pierre, Marie-Josée, Chantal, sa sœur Alice (Mme veuve Ernest Leduc) ses belles-sœurs: Mme veuve Henri Bonenfant, Mme veuve Jeanne Charlebois, Mlle Marie Gagnon et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc., No. 1922 Boul. Rosemont à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

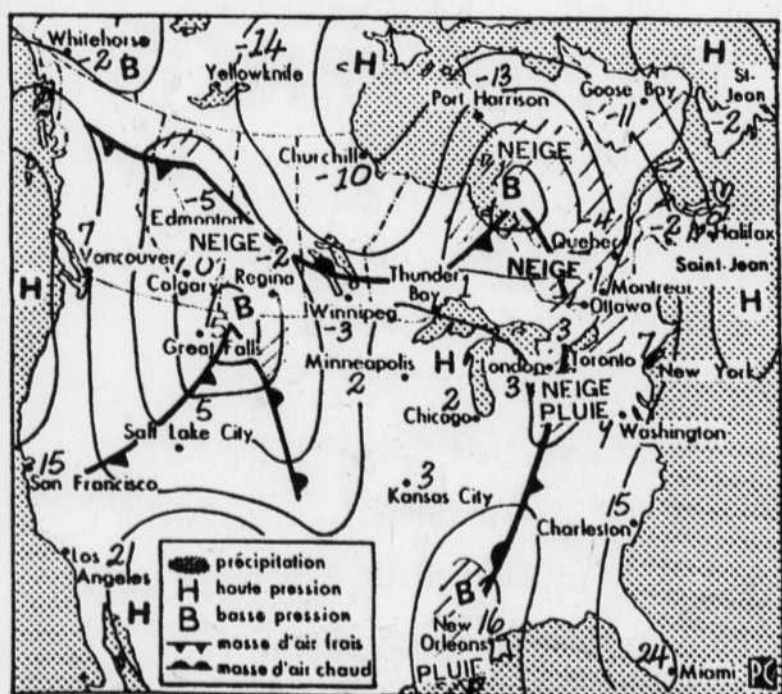
PANACCIO Dr. Victor: A Outremont, le 29 décembre 1975 à l'âge de 61 ans, est décédé, le Dr. Victor Panaccio, dermatologiste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, époux de Denise Crepeau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Claude (époux de Colette Rivet), Monique et Louis, sa sœur Yolande, ses frères: Lucien, psychiatre (Marie Marchildon), et Armand, chirurgien-dentiste (Thérèse Emmond), ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Romain Crepeau, le Père Jacques Crepeau O.M.I., M. et Mme Philippe Crepeau, le Dr. et Mme Marcel G. Crepeau, le Dr. et Mme Remi Dansereau, M. et Mme Jean-Guy Crepeau, Ing. Dr. et Mme André Crepeau ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 décembre. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltd. No 1111 avenue Laurier ouest, Outremont à 12 heures 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 1.00 heures p.m. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

suites de la première page

LA CUM

ler. M. Hanigan dit ne pas ignorer que tous vont être contre la solution qu'il préconise. Je ne me fais pas d'illusion, dit-il, expliquant que parmi les élus, qu'ils soient de la Ville de Montréal ou des villes de banlieue, personne ne l'appuiera puisque la formule qu'il propose consiste à transformer ni plus ni moins la CUM en un palier de gouvernement indépendant des municipalités de l'île de Montréal. Cette indépendance allant jusqu'à inter-

la météo



Une crête de haute pression présente s'allonge au-dessus du St-Laurent et se déplace vers l'est pour se trouver à l'est du Québec ce soir. Une dépression maintenant dans l'Arkansas se déplace vers le nord-est et se situera au sud du lac Ontario ce soir également. Une bande de nuages présente à l'ouest et au nord-ouest de la crête se déplacera vers l'est avec le mouvement de cette crête. Quelques chutes de neige accompagneront les nuages et avec l'approche de la dépression, on prévoit de la neige passagère pour la plupart des régions ce soir. L'aperçu pour mercredi est nuageux avec de la neige.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec quelques chutes de neige locales. Maximum de moins 3. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

Régions de Chibougamau, de la Haute Mauricie: nuageux avec quelques chutes de neige locales. Maxi-

mum de moins 5 à moins 7. Aperçu pour mercredi: nuageux avec neige passagère.

Régions des Laurentides, de l'Outaouais, de Montréal: nuageux avec neige passagère en fin de journée. Maximum moins 2 à moins 5. Aperçu pour mercredi: neige.

Régions de Québec/Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: ennuagement en matinée avec neige passagère en fin de journée. Maximum de moins 4 à moins 6. Aperçu pour mercredi: neige.

Région du Lac St-Jean: Nuageux avec quelques chutes de neige locales. Maximum de moins 8 à moins 10.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de la Gaspésie: ennuagement suivi de légères chutes de neige en fin de journée. Maximum de moins 8 à moins 10. Aperçu pour mercredi: nuageux avec chutes de neige locales. Maxi-

Démarche américaine auprès de Georgetown

Offensive imminente du MPLA avant la session angolaise à l'OUA

(par Reuter et AFP) — Les forces du Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.) lanceraient incessamment une puissante offensive contre le Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (U.N.I.T.A.).

L'objet serait de gagner autant de terrain que possible avant l'ouverture, le 10 janvier, à Addis Abeba, du sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) sur l'Angola. Les dirigeants africains pourraient alors se prononcer en faveur du retrait de toutes les forces étrangères d'Angola.

Selon des informations rassemblées par

des services de renseignement, le M.P.L.A. et l'Union soviétique, qui le soutient activement, se demandent s'il leur faut engager dans la bataille les chasseurs soviétiques "MIG-21" et les chars "T-34". En cas de réponse positive, les blindés pourraient être pilotés par des Cubains.

Des batteries mobiles de missiles sol-sol, fabriqués en U.R.S.S., sont déjà en action sur le théâtre de guerre angolais, principalement contre les forces du F.N.L.A., dans le nord du pays.

Pour sa part, M. Henry Kissinger a chargé M. William Schaefe, diplomate de haut rang, d'effectuer une mission de conciliation en Afrique.

Un porte-parole du département d'Etat a déclaré que M. Schaefe, secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires africaines, avait quitté Washington le jour de Noël. Il se rendra au Sénégal, au Gabon, Côte-d'Ivoire, au Cameroun et au Zaïre, pays dont la position est proche de celle des Etats-Unis en ce qui concerne l'avenir de l'ancienne colonie portugaise.

Les Etats-Unis estiment qu'une douzaine de pays africains s'opposent à la création d'un Etat angolais contrôlé par le MPLA.

M. Schaefe a été envoyé en mission en Afrique moins d'un semaine après s'être vu confier le poste de secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires africai-

nes. Il venait de remplacer M. Nathaniel Davis qui avait démissionné à la suite d'un désaccord, avec M. Henry Kissinger. M. Davis avait protesté contre les expéditions secrètes d'armes américaines en Angola.

Les Etats-Unis ont par ailleurs fait part à la Guyane de "leur inquiétude" devant l'utilisation éventuelle des aérodromes de ce pays comme escale pour les avions cubains à destination de l'Angola, a déclaré le porte-parole du département d'Etat.

La démarche américaine a été accomplie au cours des trois derniers jours et les autorités de Georgetown n'y ont pas encore répondu, a précisé le porte-parole, M. John Trattner.

Washington avait effectué, il y a une dizaine de jours, une démarche similaire auprès du gouvernement de la Barbade. A la suite de cette démarche, le gouvernement de Bridgetown avait interdit aux appareils cubains de continuer à se poser sur les aérodromes de l'île. 29 vols cubains avaient transité par la Barbade avant d'entreprendre la traversée de l'Atlantique.

Après la décision de la Barbade, La Havane avait, selon certaines informations, approché la Guyana dans l'espoir d'obtenir, pour les avions cubains, l'autorisation de se ravitailler sur les aérodromes de ce pays.

Pour sa part, M. Trattner a déclaré ne pas avoir la preuve que les avions cubains se posent en Guyane.

Le porte-parole a par ailleurs indiqué que Pretoria n'a transmis aucune communication à Washington avant de formuler sa proposition de retrait des troupes sud-africaines d'Angola à la double condition que les Cubains et les Soviétiques se retirent également de l'ancienne colonie portugaise et que la sécurité de la frontière septentrionale de l'Afrique du Sud soit garantie sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine.

Le président Francisco da Costa Gomes a reçu par sa part un message de M. Agostinho Neto, président du MPLA exprimant son inquiétude devant la présence supposée d'un navire de guerre portugais à Mossamedes, port angolais contrôlé par le FNLA, indique-t-on de source proche de la présidence portugaise.

Les informations rapportant la présence à Mossamedes du Hermenegildo Capelo, transportant des équipements militaires embarqués à Durban (Afrique du sud), sont "pures inventions" et le président portugais répondra au message de M. Neto, précise-t-on de même source.

Quant au MPLA, il reçoit, outre l'aide de l'Union soviétique et de Cuba, le soutien de la Chine, de la Corée du Nord et de plusieurs pays africains dont le Nigeria, a déclaré à Kingston le commandant Henrique Carvalho dos Santos, membre du bureau politique du Mouvement populaire de libération de l'Angola avant de quitter la Jamaïque pour Georgetown (Guyane).

Cette aide étrangère vise à chasser les forces sud-africaines du pays, a expliqué le commandant qui, à la tête d'une délé-

gation de trois personnes, tente de rallier le soutien de divers pays à son mouvement.

Le MPLA n'a aucune intention d'accepter un cessez-le-feu immédiat suivi d'élections supervisées par l'Organisation de l'unité africaine, comme l'a proposé la semaine dernière un de ses rivaux, l'UNITA, a ajouté le commandant Carvalho dos Santos, au cours d'une conférence de presse.

Enfin, "Uhuru", organe du Parti Tanu au pouvoir en Tanzanie, demande à tous les pays africains de dénoncer l'ingérence de la France sur le continent africain.

Des gens ont récemment été tués pour s'être opposés au colonialisme français dans l'île de Mayotte. La France est "impliquée dans nombre d'activités dange-

reuses en Afrique," estime-t-il, citant le cas de l'Angola. "Uhuru" rappelle l'information selon laquelle le S.D.E.C.E. (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) collaborerait avec la C.I.A. "pour aider les traitres de l'Afrique en Angola."

"Il est une chose que l'Afrique peut faire, c'est dire ouvertement à la France qu'elle est écoeuvée par sa politique."

"Ce n'est pas vrai du tout que la France a été le meilleur ami de l'Afrique. La France est l'un des mauvais colonialistes de l'Afrique et continue de diriger la soldisant Somalie française."

"La France coopère également entièrement avec les grands ennemis de l'Afrique que sont les Boers racistes d'Afrique du sud," ajoute "Uhuru."

Sahara occidental: le ton monte entre Alger et Rabat

RABAT (AFP) — La tension entre l'Algérie et le Maroc, à propos du Sahara occidental, semble s'être encore aggravée. L'ambassadeur d'Algérie à Rabat a quitté la capitale chérifienne mardi dernier sans que soit respecté l'usage diplomatique d'une note adressée aux autres missions étrangères. A l'ambassade d'Algérie, on se borne à indiquer que l'ambassadeur est en "congé". Une entreprise de transports a toutefois procédé au déménagement de nombreux colis de l'ambassade algérienne.

Parallèlement, l'ambassadeur du Maroc à Alger aurait regagné Rabat, croit-on savoir de bonne source, alors que le secrétaire d'Etat marocain aux Affaires étrangères, M. Cherkaoui se trouve actuellement à Alger, où il a remis au président Boumédiène un message du roi Hassan.

Ces mouvements diplomatiques s'accompagnent de rumeurs à Rabat sur des concentrations de Sahraouis, encadrés par des officiers algériens, dans la région

frontalière de Tindouf. C'est la première fois, qu'il est question d'un "encadrement" algérien des Sahraouis du Front Polisario, qui réclame l'indépendance du Sahara occidental, regroupés depuis longtemps dans cette région.

L'Algérie n'a en effet jamais accepté l'accord tripartite signé le 14 novembre dernier à Madrid, par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, et par lequel ces deux derniers pays prennent possession de la colonie espagnole du Sahara.

L'Algérie est accusée par Rabat d'avoir expulsé de son territoire plus de 25.000 ressortissants marocains. Alger apporte en outre un soutien important au F. Polisario, front de libération du Sahara, qui s'oppose par les armes à l'implantation de troupes marocaines au nord et dans la capitale, El Ayoune, et aux forces mauritaniennes dans le Sud. Le F. Polisario affirme d'ailleurs, dans un communiqué diffusé par l'agence officielle Algérie Presse Service, que ses hommes assiègent

depuis plusieurs jours "les forces d'invasion monarchistes" au poste militaire de Haouza, et font subir "de lourdes pertes aux envahisseurs". L'APS affirme d'autre part que le F. Polisario détient sept prisonniers marocains et trois mauritaniens.

C'est dans cette conjoncture que l'Algérie a choisi d'affirmer de façon spectaculaire son entente avec la Libye, dont le chef de l'Etat, le colonel Mouammar Kadhafi a longtemps été brouillé avec le Maroc en raison de son appui à des opposants au souverain chérifien.

Les présidents Boumédiène et Kadhafi se sont rencontrés dimanche à Hassi Messaoud, dans le Sud-Algérien, et sont convenus, précise un communiqué commun, "de faire front à toutes les provocations dirigées contre eux, quelles qu'en soient la nature et où qu'elles se situent. De ce fait, toute atteinte portée à l'une des deux révolutions est considérée par l'autre comme une atteinte directe contre elle", ajoute le communiqué.

Le chef de l'Etat algérien a précisé que les deux pays étaient "solidaires tant en ce qui concerne le Machrek que le Maghreb arabes, la cause palestinienne et le Sahara occidental".

Si Tripoli apporte son soutien aux thèses d'Alger, Tunis se range par contre aux côtés du Maroc et de la Mauritanie. Selon le ministre mauritanien des Affaires étrangères, M. Hamdi Ould Moukass, qui a regagné Nouakchott après une visite en Tunisie et en Libye, le président tounisien Habib Bourguiba s'est déclaré "pour toujours" aux côtés des peuples de Mauritanie et du Maroc.

Le ministre mauritanien, qui s'est rendu à Tripoli pour expliquer les positions de son pays, a toutefois ajouté que le président Kadhafi avait fait preuve de "compréhension et de soutien" et avait affirmé "qu'il était contre tout ce qui touche à la souveraineté, au bonheur et à la prospérité du peuple mauritanien".

Asile politique pour le commando de l'OPEP

ALTER (AFP) — Les hommes du commando de l'OPEP peuvent être considérés en Algérie comme des individus jouissant de l'asile politique, accordé ici très largement aux révolutionnaires palestiniens, ou agissant pour la dite cause, apprend-on de source algérienne autorisée.

Jouissant de l'asile politique, ils ne sont évidemment pas détenus. On peut ipso facto les considérer comme libres, précise-t-on de même source. On signale,

toujours de même source, qu'aucun pays n'a formulé officiellement de demande d'extradition à l'égard d'un ou plusieurs membres du commando. Il n'existe d'ailleurs pas de traité en ce sens entre Vienne et Alger, ajoute-t-on.

Enfin, à une question touchant l'identité d'un responsable du commando, il a été précisé que rien n'obligeait le pays abritant des réfugiés politiques à livrer leur nom aux polices étrangères.

Durcissement idéologique de Moscou après Helsinki, plutôt qu'"ouverture"

MOSCOU (AFP) — Si l'occident avait encore des illusions sur le désir de l'Union soviétique "d'ouvrir ses portes" après la conférence de Helsinki (sur la sécurité et la coopération en Europe), il ne devrait plus en avoir.

La Pravda vient de les lui enlever en publiant, sous une signature autorisée, qu'il n'était pas question de libéraliser le système soviétique ni d'accepter "la conception bourgeoise des droits de l'homme, ni l'introduction du pluralisme" dans ce système.

"Ces exigences sont absurdes" ajoutait le commentateur, M. Gueorgui Chakharov, membre du comité central, qui a participé aux réunions préparatoires à la conférence des partis communistes européens, qui doit avoir lieu en 1976.

Dans certaines chancelleries à Moscou, cet article a été interprété comme la confirmation d'un durcissement idéologique

de l'URSS vis-à-vis de l'Occident, durcissement qui leur était déjà apparu lors de la visite officielle que le président Giscard d'Estaing avait effectuée à Moscou en octobre dernier.

M. Leonide Brejnev, à cette occasion, avait déclaré au président de la république française que "la détente internationale ne supprime pas du tout la lutte des idées" entre l'Est et l'Ouest. Depuis, les uns après les autres, les dirigeants et les journaux soviétiques n'ont cessé de revenir sur ce même sujet pour faire savoir aux occidentaux qu'ils s'étaient mépris sur le sens à accorder à la détente.

Pour l'Union soviétique, il ne peut y avoir de détente sans le domaine idéologique et les exigences occidentales sont des ingérences dans les affaires intérieures de l'URSS.

Dans un article fort remarqué de M. Gueorgui Arbatov, directeur de l'institut

des Etats Unis de l'académie des sciences soviétiques, le journal gouvernemental Izvestia faisait déjà savoir le 3 septembre dernier que "la guerre idéologique doit se poursuivre dans les conditions de la détente." L'URSS et les pays socialistes, ajoutait-il "en recommandant les principes adoptés à Helsinki, n'ont pas pris sur eux l'engagement de maintenir le statu quo social dans le monde entier".

Le vrai durcissement soviétique — et pas seulement dans le ton — est constaté par tous les diplomates occidentaux dans l'affaire de l'Angola, qui se traduit par une grave détérioration des relations soviéto-américaines.

L'URSS a rejoint, purement et simplement, tous les avertissements que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger ou le président Ford lui-même, ont lancé à l'URSS pour qu'elle cesse de venir en aide militairement au gouvernement du MPLA.

De source soviétique, on affirme à ce sujet que "l'URSS ne fera pas de concessions aux Etats-Unis en Angola et qu'elle continuera son aide".

La question que se posent un certain nombre de diplomates occidentaux est de savoir si ce durcissement met véritablement en danger tout l'édifice de la détente.

Mais rien n'indique, soulignent-ils, que M. Brejnev se prépare à modifier radicalement sa politique de coexistence avec l'occident. Ils pensent plutôt que le ton dur utilisé par le Kremlin est lié à un débat interne considéré comme "normal" avant la réunion du 25ème congrès du parti communiste soviétique prévue le 24 février prochain.

Bref répit pour Quemoy

HONG KONG (Reuter) — L'artillerie de la république populaire de Chine va suspendre ses tirs sur les îles de Quemoy (Taïwan) la veille du nouvel an et le 1er janvier, a annoncé hier l'agence Chine nouvelle.

Le quartier général du front de Fukien de l'armée populaire de libération précise que le cessez-le-feu a pour but de permettre aux habitants et aux soldats nationalistes des îles au large de la côte de Fukien de profiter des vacances du nouvel an.

Les tirs d'artillerie se poursuivent depuis un important duel d'artillerie qui a duré un mois et demi à l'automne de 1958 entre l'armée chinoise et les nationalistes de Taïwan. Les tirs sont désormais symboliques et ont lieu les jours impairs.

Accord sur l'emplacement de la station d'écoute de Giddi

JERUSALEM, (AFP) — Le différend israélo-égyptien sur le sujet de l'emplacement et de la superficie du poste d'observation électronique surplombant les cols stratégiques de Giddi a été réglé à l'amiable.

L'accord est intervenu entre les deux parties au cours de la réunion israélo-égyptienne sous les auspices de l'ONU qui s'est déroulée au poste de contrôle de Peluse (Balout) sous la présidence du général Enzo Siliavuo, commandant en chef des forces de l'ONU au Proche-Orient.

Aux côtés du général Siliavuo siégeaient le général Li-lienstrand, commandant en chef des forces de l'ONU au Sinaï et au Golan, et son conseiller politique, M. John Mills. La délégation israélienne était composée du général Herzl Shafir, chef des opérations près l'état-major, et son adjoint, le colonel Levinsohn, tandis que la délégation égyptienne était présidée par le général Magdoub et le colonel Awedi.

D'après le porte-parole de l'ONU à Jérusalem, "il a été établi que c'était la première version quant à l'emplacement de la station qui était la bonne".

Bien que le porte-parole n'ait pas donné plus de détails, les correspondants militaires font ressortir que la "première version" basée sur les cartes d'état-major israéliennes établissait l'emplacement plus à l'ouest que les Egyptiens ne l'exigeaient.

Les correspondants ont aussi indiqué que les Egyptiens se sont aussi désistés de leur exigence que leur poste ait six kilomètres carrés de superficie et se contenteront de celle prévue à l'origine, soit trois kilomètres carrés.

Des soldats israéliens et des soldats de l'ONU se rendront sur les lieux pour arpenter et jalonner le terrain où les 200 soldats et techniciens égyptiens sont attendus demain.

Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD TRADITIONS ET QUALITE
PASSPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY

RÉVEILLON, MERCREDI 31 DÉCEMBRE
Célébrez la nouvelle année à prix populaire — Aucun frais de couvert dans toutes nos salles — Vous faites votre choix à la carte — Danse dans la Cave Lorraine — Distribution de ballons, flûtes et chapeaux de fête dans toutes les salles —
RÉSERVATIONS - 866-9741

Abonnements

LE DEVOIR

LE DEVOIR EST LE JOURNAL QUE L'ON OFFRE LE PLUS SOUVENT EN CADEAU SOUS FORME D'ABONNEMENT.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 MOIS	6 MOIS
CANADA: ÉTRANGER:	\$45.00	\$25.00
	\$50.00	\$28.00

Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:
LE DEVOIR, Case postale 9033, Montréal H3C 3C9

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ mois commençant le

L'abonnement est offert par:

Nom Adresse

L'abonnement sera distribué à:

Nom Adresse

Cette offre est valide jusqu'au 31 décembre 1975

Cadeaux

Lopez Rega, fugitif recherché par Interpol

BUENOS AIRES, (AFP) — M. Jose Lopez Rega, ancien homme fort du gouvernement argentin, n'est plus aujourd'hui qu'un fugitif recherché par Interpol.

Il devait comparaître hier après-midi devant le juge fédéral Alfredo Nocetti Fasolino pour répondre des accusations de "faux et usage de faux, escroquerie, malversations de fonds publics", mais n'est pas venu au rendez-vous.

Sa fille Norma Lopez Rega de Lastiri s'est présentée peu avant midi (heure locale) chez le juge pour indiquer que son père "souffrant de diabète" ne pouvait répondre à la convocation, indique-t-on de bonne source. On ne sait cependant pas où se trouve M. Lopez Rega qui, depuis une vingtaine de jours, a disparu de la résidence qu'il occupait à Madrid.

L'ancien ministre reste néanmoins sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé la semaine dernière par le juge fédéral.

Il y a un an pourtant, M. Jose Lopez Rega était l'homme le plus puissant d'Argentine. Ministre du Bien-Être social, conseiller privé de la présidente, ce grand amateur d'ésotérisme passait pour le véritable détenteur du pouvoir.

inaugurait une forme de gouvernement très personnel, avec l'assentiment de Mme Peron.

Cette politique de chapelle devait susciter le mécontentement croissant des parlementaires, des syndicalistes — soutiens traditionnels du péronisme — et de l'armée. Une offensive syndicale — armée devait amener son départ précipité le 19 juillet dernier.

Bien qu'exilé, il continuait à bénéficier de la protection de Mme Peron qui lui avait conféré à son départ, dans l'avion présidentiel, le titre d'ambassadeur itinérant auprès des pays européens.

Depuis ce départ, cependant, les dénonciations contre l'ancien ministre et ses collaborateurs se multipliaient. Il y a deux mois, l'opposition parlementaire et une partie des justicialistes décidaient de former une commission parlementaire d'investigation pour étudier les manipulations de fonds au ministère du Bien-Être social et à la croisade de solidarité justicialiste, une entreprise charitable privée, mais étroitement liée à ce ministère.

Parallèlement, à la demande de l'administration fiscale, une enquête judiciaire était ouverte.

Opposée dans un premier temps à l'enquête parlementaire, Mme Peron, en cette fin de mois, sous la pression des militaires et de l'opposition, a dû se décider à ordonner à ses collaborateurs de faciliter la tâche des enquêteurs.

Une micro-troupe de théâtre naît à l'enseigne de la Dame de Coeur

par Jacques Thériault

Chez nous comme ailleurs, et c'est peut-être bien un signe des temps, les troupes vouées aux arts d'interprétation naissent, meurent, se transforment et se revitalisent au gré des humeurs, ou encore, renaissent après une période plus ou moins longue d'inertie ou de réflexion. Dans le cas particulier du Théâtre de la Dame de Coeur, il convient ici de saluer une naissance et le baptême scénique du poupon aura lieu rue Saint-Denis, à la Bibliothèque nationale, les 3, 4 et 5 janvier à 20 h 30.

Pour marquer son coup d'envoi, la troupe a choisi de reporter à la scène "Vive l'empereur", pièce du Québécois Jean Morin créée au Théâtre de Quat'Sous en 1967.

Comme l'explique Ellen Bérubé, comédienne attachée au Théâtre de la Dame de Coeur et autrefois membre du Théâtre de l'Équilibre de Saint-Hyacinthe, "cette pièce de Jean Morin raconte l'odyssée d'une famille dont les membres sont enfermés dans la même maison depuis quelque vingt ans."

Et d'ajouter en notant qu'il s'agit d'une tragi-comédie, d'une "pièce jaune", surréaliste: "Les quatre personnages qui vivent en cette maison sont nourris par une distributrice automatique qui donne un seul sandwich par jour, une maigre pitance qu'ils doivent partager et manger sur une table mesurant presque six pieds de hau-

teur (...). La pièce demeure cependant centrée sur la découverte d'une bicoque par un personnage masculin de la distribution; à ce moment-là, il commencera à se prendre pour Napoléon et à tenter d'exercer, tant bien que mal, son autorité auprès des trois autres".

Outre Ellen Bérubé, la distribution de "Vive l'empereur" comprend Céline Beaudoin, Jean-François Bélanger et Jean-François Bonin; la mise en scène est signée Camille Pelletier qui travaillait jusqu'à présent en tant que comédienne et qui, gagnée à ce nouveau métier, assurera la mise en scène

de la prochaine production du Théâtre de la Dame de Coeur, prévue pour le mois de mars prochain.

Fondée il y a deux mois, cette jeune troupe formée de 4 comédiens, un metteur en scène et trois techniciens vit actuellement à même une maigre subvention venue d'un projet P.I.L. Comme le précise néanmoins Ellen Bérubé, "nous ne vivons pas seulement à la remorque de cette subvention et nous existons avant même de la demander. Mais nous avons tout de même été heureux de l'obtenir".

Cet été 76, le Théâtre de la

Dame de Coeur prévoit présenter des pièces en plein air sur des terrains de camping de la province, et plus précisément à Roxton Falls où des approches en ce sens ont été faites. Comme quoi ses membres ont, il faut bien le dire, l'intention de survivre et de connaître de beaux et longs jours en ce domaine du théâtre.

Il faudra voir maintenant ce qu'ils ont à dire à la Bibliothèque nationale, mais ceux-là nous assurent que la pièce de Jean Morin "est abordable par tout le monde" et qu'ils ont l'intention de poursuivre leur travail en ce sens.

Des livres canadiens à la tonne en quête de lecteurs sans le sou

Le Conseil des arts a acheté cette année, dans le cadre de son programme d'aide à l'édition, un total de 120,400 livres d'auteurs canadiens pour la somme de \$600,000.

Ces livres ont été choisis parmi les publications récentes de 40 maisons d'édition canadiennes de langue française et de 80 maisons de langue anglaise. Ils comprennent un nombre total de 645 titres, dont 325

en langue française et 320 en langue anglaise. Ils seront distribués gratuitement au Canada et à l'étranger. Les comités de sélection se composaient de personnes oeuvrant dans le domaine du livre, à savoir libraires, critiques littéraires et auteurs.

La liste des titres retenus par les comités de sélection comprend des oeuvres proprement littéraires (romans et nouvelles, recueils de poésie, essais, etc.) et des ouvrages d'intérêt général dans des domaines comme la musique, la photographie, etc. Seuls les manuels scolaires sont exclus des achats du Conseil. Parmi les auteurs représentés figurent Hubert Aquin, Gabrielle Roy, Alain Grandbois, Dorothy Livesay et Irving Layton.

Les livres seront réunis en lots de 200 unités. Les lots destinés à l'étranger seront distribués à des universités, des centres culturels et diverses institutions par l'entremise du ministère des Affaires extérieures; au Canada, le Conseil des arts se chargera lui-même de la distribution auprès d'associations, d'institutions et de groupements canadiens désirant mettre des livres à la disposition des lecteurs mais n'ayant pas de budget pour s'en procurer. Un certain nombre de ces lots seront constitués exclusivement d'ouvrages en langue française ou en langue anglaise, tandis que d'autres comprendront 100

volumes dans chacune des deux langues.

Le Conseil des arts invite les institutions et les groupes intéressés à solliciter des livres à communiquer au plus tôt avec son Service des lettres et de l'édition, à Ottawa, en vue d'obtenir des formules à cet effet. Ces formules devront être déposées d'ici le 31 janvier 1976. Ceux qui ont obtenu des livres au cours des années précédentes peuvent présenter une nouvelle demande.

L'an dernier, le Conseil des arts a acheté et distribué 141,400 volumes d'auteurs canadiens d'une valeur globale de \$630,000. Son programme d'aide à l'édition comporte également l'octroi de subventions aux éditeurs pour la publication et la traduction de livres canadiens.

la boîte à échos

L'Alliance chorale canadienne, organisme regroupant quelque 300 chorales au Canada, organise tous les trois ans des Chorales internationales au pays. Du 9 au 17 juillet 1976, c'est la ville de Sherbrooke qui accueillera les choristes dont certains venus de la Belgique, du Maroc, de la Suisse et de la France.

Vers une librairie rentable...

Les membres de l'Association des libraires du Québec (ALQ) se retrouveront en congrès à l'Auberge Richelieu, sise dans la métropole, les 7, 8 et 9 février sous un thème on-ne-peut-plus d'actualité, à savoir: "Vers une librairie rentable".

Comme le note le président de l'ALQ, M. Raymond Carignan, "ce thème représente bien un souci quotidien pour chacun de nous. Les changements rapides dont nous sommes témoins (inflation, augmentation des transports, du papier, etc) nous amènent à des révisions aussi rapides de nos processus d'opération. Il est, par le fait même, logique et normal que nous nous assoyons tous ensemble pour en faire une étude et trouver d'autres moyens nous permettant d'arriver à des résultats plus satisfaisants".

Et d'ajouter: "Ce congrès nous permettra de nous rencontrer bien sûr, mais aussi de dialoguer avec des représentants du ministère des Affaires culturelles, des éditeurs, des distributeurs, etc."

Croyant, donc, que le premier but visé par un congrès de libraires consiste principalement à permettre à ces derniers de discuter de leurs problèmes en compagnie de confrères et de spécialistes, on a voulu axer ces trois jours de congrès sur des ateliers de travail, non pas idéologiques, mais bien "pratiques".

Les sujets de ces ateliers sont les suivants: gestion-administration-financement; documentation professionnelle; frais de transport; puis, politique du livre au Québec.

Casanova de Fellini resterait en chantier

ROME (AFP) — Le tournage du film "Casanova", du cinéaste italien Federico Fellini, vient d'être suspendu pour des raisons financières. Cette nouvelle a été communiquée, il y a quelques jours à Rome, par le producteur Alberto Grimaldi.

Dans un communiqué remis à la presse, M. Grimaldi déclare notamment que "le plan de travail et le devis du film, approuvés par Fellini, prévoyaient la fin du tournage avant Noël et un coût de 4 milliards 800 millions de lires".

"Or, ajoute ce dernier, nous avons dépassé la date limite, effectué seulement soixante pour cent du tournage et dépensé les 4 milliards 800 millions de lires".

Le financier conclut: "Face à cette augmentation vertigineuse du coût du film, nous sommes forcés d'interrompre les travaux. Nous avons proposé au metteur en scène de terminer le film avec un milliard de lires. Quand Fellini se décidera à accepter notre proposition, le tournage reprendra".

Le budget prévu pour le "Casanova" de Fellini, est l'un des plus importants de l'histoire du cinéma. Le cinéaste avait eu beaucoup de difficultés à trouver un producteur pour ce film dont le tournage a été mouvementé. Le premier tour de manivelle a été donné à Cinecittà (Rome), le 20 juillet dernier. Mais, durant l'été, les pellicules du tournage ont été volées par des inconnus qui ont exigé une rançon, sans jamais l'obtenir. Fellini a reconstitué les séquences volées avec les chutes du tournage, "un exploit technique" selon les spécialistes.

A Rome, on estime dans les milieux spécialisés que Fellini et le producteur devraient pouvoir arriver à un compromis permettant la reprise du tournage de cette production.

Pour sa part, le metteur en scène a accusé le producteur de s'être livré à des accusations "calomnieuses, fausses et offensantes" à son égard dans le seul but de justifier son refus de produire "Casanova".

Dans une déclaration rendue publique samedi, Fellini dément avoir dépassé le budget fixé et ajoute que les délais prescrits ont été respectés. Il affirme enfin que les grèves et la maladie sont à l'origine des retards encourus.

Les Québécois sont drôles, les Parisiens encore plus!

Le théâtre de Chaillot, à Paris, est à l'heure québécoise depuis hier soir, et ce jusqu'au 1er janvier. Au programme, une "Veillée", comme du temps d'avant la radio et la télévision, quand les gens inventaient eux-mêmes leurs loisirs. À l'époque où, sur les rives du Saint-Laurent, on se réunissait chez l'un ou chez l'autre, et que l'on "caillait un set". Entendez par là que l'on donnait des instructions aux musiciens et aux danseurs pour les quadrilles.

Parmi les "chanteurs, violoneux et gigueurs" qui se produisent à Chaillot, mentionnons Jean Carignan, chauffeur de taxi à Montréal, qui souvent donne des récitals de violon; Louise Forestier, découverte par le public français lorsqu'elle chantait en duo avec Robert Charlebois ("Lindbergh"); André Gagnon, premier prix de piano du Conservatoire de Montréal dont ses compatriotes disent: "Il se laisse aller à jaser et à danser comme chez nous et à rythmer comme nos voisins."

La seconde partie est assurée par Diane Dufresne, ajoute le Figaro. Extravagante et agressive, montée sur des bottes à échasses et coiffée d'un chapeau haut forme, elle avait étonné les Parisiens.

Elle a abandonné ses artifices, ses tenues mi-Jeanne d'Arc,

mi-Barberella, pour tenter de réussir la synthèse d'un tour de chant à la française de rock à l'américaine, sous un titre banal qui est tout un programme: "Mon premier show".

Pour ces soirées, organisées

sous les auspices du ministère des Affaires intergouvernementales de la province du Québec, tous les techniciens viennent, eux aussi, de la "Nouvelle France" de Champlain, conclut le chroniqueur. Et allez donc...

Heureux boursiers!

Une dizaine d'artistes québécois sont au nombre des 28 récipiendaires d'une bourse de travail libre pour l'année qui s'achève versée par le Conseil des arts du Canada.

S'adressant aux artistes professionnels, ces bourses d'une valeur maximale de \$15,000 permettent aux récipiendaires de travailler à plein temps à l'exécution d'un programme bien défini d'une durée de 4 à 12 mois.

Dans la catégorie création littéraire, on compte plus particulièrement Michèle Mailhot de

Saint-Hyacinthe, ainsi que les Montréalais Léonard Forest et Marcel Godin.

Pour les arts plastiques, Rita Létendre, qui réside à Toronto, ainsi que M. Yves Gaucher, de Montréal, se sont mérités la bourse de travail libre.

André Lachapelle, ainsi que Germain Perron et Michel Tremblay figurent sur la liste du théâtre, tandis que Louis Portugais (de Montréal) compte parmi les récipiendaires pour le cinéma.

Utrillo retrouvé à Tokyo

TOKYO (AFP) — Le tableau d'Utrillo "Les Casernes de Compiegne", qui avait été volé chez un particulier à Paris a été retrouvé hier à Tokyo dans la maison d'un industriel japonais qui l'avait acheté en 1972 chez un marchand parisien.

La police japonaise qui a retrouvé le tableau a été aidée dans ses recherches par des représentants de la police française.

Le ministère des Affaires étrangères japonaises a annoncé que le tableau serait renvoyé en France aujourd'hui.

Pierre David présente
Une Sélection des Films Mutuels

Philippe Noiret
Romy Schneider

Le vieux fusil

Un film de Robert Enrico

Salle Renaud
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6860

MIREILLE DARC
"LE TÉLÉPHONE ROSE"

PROSPEC présente

CATHERINE DENEUE

LA GRANDE BOURGEOISE

un film de MAURO BOLOGNINI
musique de ENNIO MORRICONE

AUX 2 CINÉS:

cinémas **le PARISIEN 5** **PAPINEAU**

480 Ste CATHERINE O. 866-3856 Papineau & Mt. Royal 527-8635

On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois.

ROMY SCHNEIDER

L'important c'est d'aimer

CHEVALIER
1590 rue St-Denis 845-3222

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER:
12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.35

CENTRALE D'ARTISANAT du QUÉBEC
1450, rue St-Denis

L'ÉVANGILE en PAPIER

Oeuvres de Claude LaFontaine

EXPOSITION du 29 déc. au 14 janv. 76

Station de métro BERRI-DÉMONTIGNY
Sortie St-Denis

de 9h à 5h30 p.m. du lundi au mercredi
de 9h à 5h p.m. le jeudi et le vendredi

100 DANSEURS CHANTEURS MUSICIENS ORCH. SYMPHONIQUE

MAZOWSZE

15-16-17 janvier 20h30 - Mat. 18 janv. 14h30
Billets: \$10, \$8, \$6, \$4, \$3.

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal
Truist P.V.M.

CHARGE 932-2234 - MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER

ELVISEE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS

ORSON WELLES

31 déc, 2, 3, 4 janvier à 14 h

TI-JEAN VOUDRAIT BEN S'MARIER

Texte de Suzanne Lebeau
Mise en scène: Jean Fugère
avec Suzanne Lebeau, Diane Ricard, Gervais Gaudreault, Jacques L'Heureux, membres du Théâtre "Le Carroussel"

mardi le 30 décembre

"LE PETIT MONDE DE L'ÎLE STE-HELENE"

revue de marionnettes de Michel Fréchette
représentations: français: 14 h anglais: 16 h

Billets en vente: Sheraton Mont-Royal, suite G-20 et au Montreal Trust P.V.M.
Réservations: 526-0821

QUE LA FETE COMMENCE...

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les aventures de Chaparrone et pois
9.45 En mouvement
10.00 Les Chiboukous
10.15 Minute Moustou
10.30 Conseil express
11.00 Les recettes de Juliette
11.10 Mini-été
11.30 Mon ami Ben
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"L'orphelin à la voix d'or" (comédie musicale — Allemagne 1969)
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Daniel Boone
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney
8.00 La p'tite semaine
8.30 Volettes en direct
9.00 Rue des pignons
9.30 Revue de l'année 1975
10.00 Pour vous mesdames
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
10.50 Rencontres:
Dr. Gustave Gingras
11.20 Propos et conférences:
Paul Dupuis, comédien
11.50 A la recherche du Nil
1.00 Téléjournal

CFTM 10

- 7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bombommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonne heure
9.00 Pour vous mesdames
9.15 Les p'tits bombommes
9.30 Le 10 vous informe
9.35 Les Tannants
1.30 A votre service

CBMT 6

- 2.15 Cinéma:
"Attaque sur le mur de l'Atlantique" (drame de guerre — Américain 1968)
4.00 Fuxée XL-5
4.30 Patinoir
5.00 Le justicier
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Hawaii 5-0
8.30 Symphonie
9.00 Les arpentés verts
9.30 Les incriminables
10.00 Sesame Street
10.30 La couleur du temps
11.15 Cinéma:
"Les fanfars de la gloire" (drame — Britannique 1969)
12.45 Le 10 vous informe
- 9.30 The Friendly Giant
9.45 Mon ami
10.00 Camera Twelve
10.30 Mr. Dressup
10.50 Sesame Street
12.55 C.B.C. News
1.00 The Bob McLean Show
1.25 CBC News
1.30 Coronation Street
1.35 The Larry Solway Show
2.00 All in the Family
2.30 Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Electric company
5.00 Just for fun
5.30 Partridge Family
6.00 City at Six
6.30 Reach for the Top
7.30 Celebration
8.00 Happy Day
8.30 This is the law
9.00 Reflections '75 Canada
10.00 Doctors' hospital
11.00 The national
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal tonight

CFCF 12

- 12.00 Cing Six:
"Treasure of Macuba" (1965)
1.20 Station closing
- CPCF 12
6.30 University of the air
6.50 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
8.00 Romper Room
9.00 Karen's yoga
9.30 The community
10.00 The Art of cooking
10.30 McGowan and Co.
11.00 Definition
11.30 The Joyce Davidson show
12.00 The Flinstones
12.30 Matinee with George Balcan
"King Kong Escapes" (drame 1968)
2.30 What's the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity dominos
4.30 Flinstones
5.00 It's your move
5.30 The price is right
6.00 The 12 Midnight Movie:
"The southern star" (Comédie 1969)
2.00 Sign-off
- 18.00 Ciné-jeunesse
"Le capitaine" (de D. Petrov — Bulgare)
19.30 Si on y mettait
L'âge de la parole:
Les aphasiques et sourds-muets
20.30 Télé-ressources
21.30 La vie qu'on mène à l'assemblée nationale

CFCF 12

- ATWATER 1: Niveau météo Alexis Nihon 925-426 "Hindenburg" 12.20, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30
ATWATER 1: Niveau météo Alexis Nihon 925-3313 "Swept away" 7.10, 9.10
AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 927-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30
BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Maurice wines" 12.00, 2.30, 5.45, 8.35 "Carny Girl" 1.30, 4.20, 7.15, 10.05
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Le retour de la panthère rose" 2.15, 6.00, 9.45 "Les centaurs" 12.30, 4.15, 8.00
BIJOU: 5039 Papineau 527-9131 "La sexualité chez les adolescents" 1.00, 4.00, 9.45 et "Vaccines sans maillet" 2.25, 5.25, 8.30
BOULEVARD: 1 place Bonaventure "Watch out we're mad" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 525-8600 "Cité de la violence" 1.00, 5.00, 9.10 et "G. grande bouffe" 2.50, 7.00
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35
CHEVALIER: 1590 - St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "France, société anonyme" 7.30, 9.30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 496-7206 "Hustle" 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Funny lady" (v.f.) 6.55, 9.30
DAUPHIN: 2398 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le vieux fusil" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le téléphone rose" 7.30, 9.30
ELYSEE: 55 Milton 942-6053 (Salle Resnais) "Vérités et mensonges" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Que la fête commence" 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Superman contre Amazoons" 12.00, 2.15, 6.30, 9.45 et "Django défile Sartana" 1.40, 4.55, 8.10
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 280-3303 "Superman contre Amazoons" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45 "Django défile Sartana" 1.40, 4.55, 8.10
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-5707 "Snow White and the 7 dwarfs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Mandingo" 7.50, "Paul et Michelle" 6.00, 10.00

cinéma

- ATWATER 1: Niveau météo Alexis Nihon 925-426 "Hindenburg" 12.20, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30
ATWATER 1: Niveau météo Alexis Nihon 925-3313 "Swept away" 7.10, 9.10
AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 927-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30
BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Maurice wines" 12.00, 2.30, 5.45, 8.35 "Carny Girl" 1.30, 4.20, 7.15, 10.05
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Le retour de la panthère rose" 2.15, 6.00, 9.45 "Les centaurs" 12.30, 4.15, 8.00
BIJOU: 5039 Papineau 527-9131 "La sexualité chez les adolescents" 1.00, 4.00, 9.45 et "Vaccines sans maillet" 2.25, 5.25, 8.30
BOULEVARD: 1 place Bonaventure "Watch out we're mad" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 525-8600 "Cité de la violence" 1.00, 5.00, 9.10 et "G. grande bouffe" 2.50, 7.00
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35
CHEVALIER: 1590 - St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "France, société anonyme" 7.30, 9.30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 496-7206 "Hustle" 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Funny lady" (v.f.) 6.55, 9.30
DAUPHIN: 2398 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le vieux fusil" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le téléphone rose" 7.30, 9.30
ELYSEE: 55 Milton 942-6053 (Salle Resnais) "Vérités et mensonges" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Que la fête commence" 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Superman contre Amazoons" 12.00, 2.15, 6.30, 9.45 et "Django défile Sartana" 1.40, 4.55, 8.10
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 280-3303 "Superman contre Amazoons" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45 "Django défile Sartana" 1.40, 4.55, 8.10
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-5707 "Snow White and the 7 dwarfs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Mandingo" 7.50, "Paul et Michelle" 6.00, 10.00
- MONKLAND: 5506 Monkland 484-3979 "The mystery of a million dollar hockey puck" 1.10, 4.00, 6.45, 9.30
OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Harold et Maude" (s.l.) 7.30, "Le roi de coeur" 9.30
PALACE: 680 Ste-Catherine O. 866-6991 "Killer Elite" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Man who would be king" 12.25, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40 (Salle II): "From beyond the grave" 1.05, 3.10, 5.15, 7.25, 9.30 (Salle III): "La grande bourgeoisie" 12.55, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10 (Salle IV): "Hustle" 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20 (Salle V): "Story of O" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Festival Sergio Leone"
PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 861-4595 "Lucky Lady" 7.15, 9.15
PLACE VILLE MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "Dog day afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30
PUSSEYCAT: 4015 St-Laurent 845-3215 "Afternoon tea" 12.00, 3.00, 5.50, 8.45

sur scène

- CENTAURE: 453 St-François Xavier, 288-1229 (Centaur 1) "Entre sir" 14 h 30 - 17 h 30 (Centaur II) Relâche
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bessy 866-1864 Relâche jusqu'au 6 janvier
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 Relâche jusqu'au 3 janvier
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131 Relâche jusqu'au 7 janvier
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 Relâche
SALLE WILFRID PELLETIER: Les grands Ballets Canadiens - "Casse Noisette" au pupitre Vladimir Jelenc - 20 h 30
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau

- 523-1211 Relâche jusqu'au 20 janvier
THEATRE MAISONNEUVE: Yvon Deschamps - 20 h 30
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6563 "Marche, Laura Secord" de Claude Roussin, sur semaine 20 h Sam 17 h et 21 h dim 19 h - Relâche lundi
THEATRE PORT-ROYAL: "Bouillie et les justes" de Gratien Gélinas - 20 h 30
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E Avenue des Pins 845-7277 Relâche
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Nœ" de Claude Sauve Tous les jours 20 h 02 Dimanche 19 h 00 Relâche lundi

L'arbitre soviétique s'est nettement amélioré

par André Tardif

Tout aura été écrit, ou presque, au sujet de ce qu'on a pompeusement appelé la "super-série 76". Cette série de huit matches internationaux entre deux équipes de l'URSS et huit formations de la Ligue nationale de hockey est maintenant entamée, et de quelle façon!

Les Rangers de New York ont bel et bien été déclassés, dimanche soir sur leur propre patinoire. Le pointage de 7-3 est même une faible indication de la supériorité de la célèbre équipe de l'Armée rouge. Les Soviétiques ont visiblement ralenti leur allure en dernière période afin de ne pas humilier davantage leurs adversaires.

A mentionner cependant que les New-Yorkais n'ont peut-être jamais si bien mérité leur sobriquet de "fat cats" (traduction libre: cochons bien engraisés) que ce soir-là, à quelques exceptions près. Ils étaient mal préparés, et les punitions insipides encourues en période initiale, par le jeune défenseur Ron Greshner surtout, leur auront été fatales.

Il faut toutefois ajouter, pour replacer les choses dans une juste perspective, que les Rangers possèdent l'une des pires fiches défensives de la LNH. Et d'ailleurs, leur dernière place au classement de la section Patrick ne laisse aucun doute sur leur faiblesse. Ils sont en pleine reconstruction, et comme on l'a souligné, ils en ont plein les mains à tenter de mériter une place dans les éliminatoires. Leur rencontre face à l'URSS était donc une préoccupation plutôt secondaire.

Mais si les Rangers ont sans doute perdu le match dès le premier vingt à cause des punitions, l'arbitre soviétique Yuri Karandis se sera néanmoins montré très indulgent à leur égard. Ce n'est pas à quatre reprises qu'il aurait dû sévir, mais en au moins huit et peut-être 10 occasions.

Le travail des arbitres au cours de cette série demeure d'ailleurs l'un des sujets dont on n'aura pas tellement traité. C'est un peu dans la logique des choses si l'on considère que le rôle d'un arbitre est avant tout d'aider les joueurs à disputer un bon match en appliquant les règlements du jeu.

Mais justement, les longues tractations qui ont abouti à une entente entre les autorités de la LNH et du hockey soviétique seraient venues près d'achopper à quelques reprises au sujet du choix des arbitres de la série. Qui ne se souvient, il y a quelques années lorsque

les Soviétiques ont commencé leur domination sur la scène internationale, des lamentations des joueurs canadiens au sujet du calibre des arbitres européens? C'est sans doute l'une des principales causes du retrait du Canada des championnats du monde et des Jeux Olympiques d'hiver.

Qui ne se souvient, en 1972, des jérémiades de l'unique Alan Eagleson au sujet des arbitres, lors de la "série du siècle" entre l'URSS et les vedettes de la LNH? C'est sans doute à l'issue de cette série qu'on aura fait un effort positif dans le but de trouver une solution au problème, en exposant les arbitres européens à leurs camarades canadiens. Déjà, lors de la série URSS-Association mondiale l'an dernier, on avait noté une sensible amélioration dans l'arbitrage, grâce aux échanges déjà commencés.

On aura noté, avant-hier soir, que l'arbitre soviétique a fait preuve de beaucoup de sang froid tout au long du match. S'il s'est montré clément vis-à-vis les Rangers en première période, il l'aura peut-être été à l'endroit de ses compatriotes par la suite, surtout envers le joueur de centre Boris Mikhailov.

Mikhailov, en effet, semble être passé maître dans l'art de provoquer ses adversaires à l'aide entre autres d'un crochet de son bâton dans les côtes, entre les épaulettes et les cuillottes, à un endroit justement où un joueur n'est pas protégé. Il s'en est pris à Phil Esposito de cette façon, puis à Rodrigue Gilbert et enfin à Carol Vadnais. Gilbert s'est contenté de lui faire un geste de menace, mais Esposito et Vadnais n'auront su se retenir, et ils ont écopé de punitions, le second méritant même une majeure pour un "six-pouces" dans les dernières secondes de jeu.

Les petits coups surnois de Mikhailov sont connus depuis longtemps. Il est inconcevable qu'un joueur de sa trempe ait recours à de telles tactiques, car elles peuvent provoquer des incidents qu'on aura à déplorer avant que la série ne prenne fin.

Or, de tels crochets, qui sont en fait des dardages déguisés, sont excessivement difficiles à déceler. Et qu'on soit arbitre soviétique ou canadien, il faut un œil très exercé pour s'en rendre compte. Il ne s'agit pas d'excuser des gestes grossiers comme en ont posé Greshner ou Vadnais: ils ont été punis en conséquence. Il s'agit plutôt d'empêcher ce qui s'annonce d'ores et déjà comme une série mémorable de tourner à la brutalité et au ridicule.

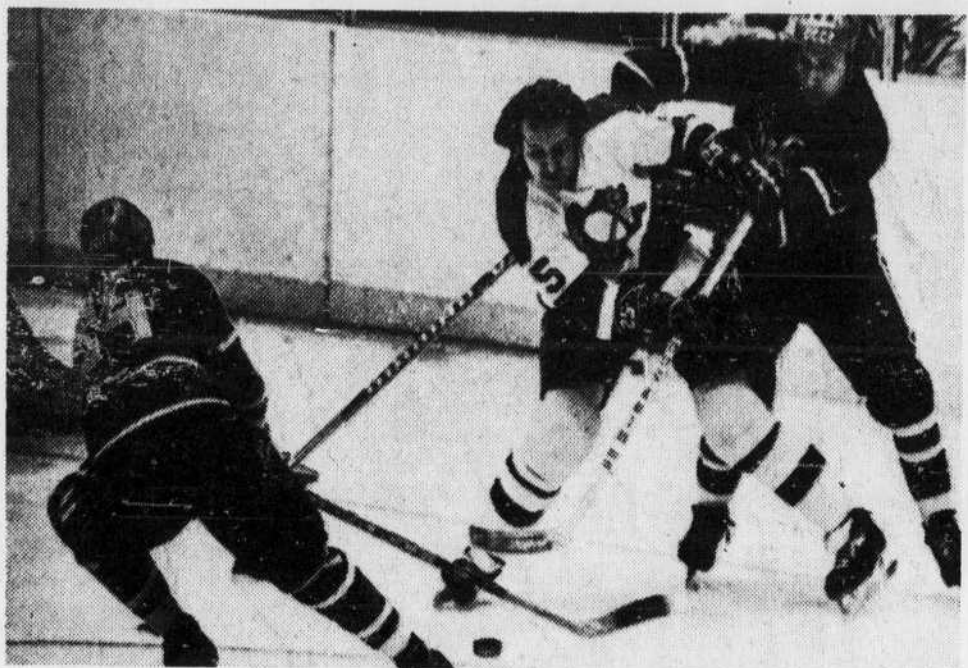
Les Penguins se sont mieux défendus que les Rangers

Les Ailes de Moscou l'emportent 7-4

PITTSBURGH — Les Ailes du Soviet de Moscou ont vaincu les Penguins de Pittsburgh, hier soir, au compte de 7-4. Menés à l'attaque par des vétérans des campagnes Amérique-URSS, les Ailes ont, du début presque jus-

qu'à la fin, mené la vie dure aux Penguins. Ces derniers se sont réveillés en deuxième période pour arriver à donner des sursauts froids aux porteurs de la capitale soviétique, et ce en dépit des multiples

erreurs de jugement commises par un arbitre soviétique de très mauvais renom: un dénommé Dombrowski, dont les frasques, lors de la dernière "série du siècle", avaient défrayé la chronique.



Vladimir Shalimov (24) et Vladimir Repnyev (12) des Ailes de Moscou, neutralisent Dennis Owchar, des Penguins, au cours de la première période du match disputé hier soir à Pittsburgh. Les Soviétiques ont procuré à leur pays sa deuxième victoire en deux matches contre les équipes de la Ligue nationale de hockey. (Téléphoto AP)

Excédé, Schmidt quitte les Capitals

Washington humilié 6-0

LANDOVER, Maryland (AP) — Milt Schmidt a démissionné de son poste d'instructeur et de directeur-général des Capitals de Washington à la suite de la défaite de ces derniers aux mains du Canadien de Montréal hier soir. Les Capitals se sont vus humiliés 6-0 par l'équipe montréalaise. Schmidt occupait ces fonctions au sein des Capitals depuis 1973, année de la création de l'équipe. Le président de l'équipe, Peter O'Malley, devra procéder à la nomination d'un remplaçant à Schmidt aussitôt que possible.

La défaite d'hier soir des Capitals était leur 28e de la campagne, alors qu'ils n'ont à leur fiche positive que trois victoires et cinq matches nuls. Schmidt, las des déboires de ses joueurs, a remis sa démission, excédé de la lenteur des progrès des Capitals.

Les Cap's avaient tenu le Canadien en haleine au cours de la première période de jeu, mais l'attaque soutenue du Canadien est venue à bout de leur résistance en deuxième vingt, alors que les hommes de William Bowman ont marqué quatre fois.

Steve Shutt a compté ses 17e et 18e filets de la campagne et Guy Lafleur a augmenté son avance dans la course des compteurs de la Ligue nationale en marquant son 22e but. Yvon Lambert a compté son 20e. Peter Mahovlich et Douglas Jarvis ont marqué les autres buts des vainqueurs.

Pour le gardien montréalais Ken Dryden, c'était son cinquième match vierge de la saison, et le 23e de sa carrière. Il a repoussé 27 lancers des Capitals, enregistrant du coup le deuxième blanchissage de sa carrière contre les malheureux porte-couleurs de la capitale américaine.

Ligue Nationale Canadienne 6, Capitals 0
1ère période
Aucun pointage.
Pénalités: Clément (M) 2:19; Mahovlich (M) Stewart (W), mineurs, majeures, 4:13; Gagné (M) 4:53; Lemire (M) 6:45; White (W) 10:56; Gyp (W) 13:20.

2ème période
1-MONTRÉAL: Shutt (17) Cournoyer 1:47
2-MONTRÉAL: Shutt (22) Riabouchko, Robinson 3:46
3-MONTRÉAL: Shutt (18) Bouchard, Mahovlich 8:57
4-MONTRÉAL: Lambert (20) Lemire 19:27
Pénalités: Riabouchko (M) 15:07
3ème période
5-MONTRÉAL: Mahovlich (18) Cournoyer 14:29
6-MONTRÉAL: Jarvis (3) Bouchard, Gagné 15:15
Pénalités: Jarvis (M) 5:25; White (W) 6:01; Awrey (M) 9:57.

Tire au but
Montréal: 9 16 17-42
Washington: 12 8 7-27
Gardiens: Dryden (M); Wolfe (W).
Assistance: 10,358.

Maple Leafs 6, Flames 2
1ère période
1-ATLANTA: Lemieux (4) Ecclestone, Mehan 0:53
2-TORONTO: McDonald (12) 1:18
3-TORONTO: McDonald (13) 9:14
Pénalités: Boulette (T) 4:41; Flett (A) 9:10.
2ème période
4-TORONTO: Weir (12) McDonald, Thompson 19:35
Pénalités: Toronto (trop de joueurs) servie par Boulette 2:02; Quinn (A) 8:30; Neely (T) 11:09; Williams (T) 14:54.

3ème période
5-ATLANTA: Graves (10) Lysiak, Bennett 0:32
6-TORONTO: Stiller (17) McDonald 6:08
7-TORONTO: Thompson (13) 14:17
8-TORONTO: Williams (4) Valiquette 16:02
Pénalités: Hubick (T), Quinn (A) 4:36; St-Sauveur (A) 5:21; Flett (A) 16:07; Williams (T), Quinn (A), mineurs, majeures, 19:25.

Tire au but
Atlanta: 13 20 19-43
Toronto: 6 12 10-37
Gardiens: Bouchard (A); Thomas (T).
A-16,485.

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel W. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50, rue St-Jacques, 3e étage
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Bouchard, C.A. J.G. Barrière, C.A.
J.M. Daoust, C.A. P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A. F. St-Onge, C.A.
G. Bouchard, C.A. G. Chasson, C.A.
J.P. Deschamps, C.A. P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. P. Gagné, C.A.
R. Landolt, C.A. Y. Montpetit, C.A.
Y. Roudeau, C.A.

BASTIEN, MENA D. NORMANDIN, SEGUN, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Lévis, Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Grand-Mère, Ville St-Georges, Basse-Camou, Chicoutimi.
225, rue Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENJIT, DIRY, BERTRAND PAQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. André Loublier, C.A.
René Bertrand, C.A. André Paquette, C.A.
Pierre Y. Brousseau, C.A. Pierre D. Poisson, C.A.
Robert Crever, C.A. Richard Tadi, C.A.
Jean-Paul Dyr, C.A. André Théoret, C.A.
Jean Labrosse, C.A. René Vermette, C.A.
Marcel Legrand, C.A.
Danielle Bourget, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TETREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, H2L 3M2
527-9221
Robert Brunelle, C.A. Jean-Marc Landeau, C.A.
Jean-Pierre Dubois, C.A. Yves Lussier, C.A.
Jean Grignon, C.A.

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Montréal, Québec, H2L 3M2
527-9221
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bissou, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal-Nord 3737, rue Montcalm
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
J.E.P. Barry, C.A. C.W. Bessinger, C.A.
M. Camard, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
J.P. Desile, C.A. H.R. Gorman, C.A.
J.B. Goss, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
G. Goss, C.A. A.E. Lewis, C.A.
G. Lussier, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
J. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.J. Macdonald, C.A. R.K. Palmer, C.A.
J.J. Macdonald, C.A. R.K. Palmer, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés résidents - Québec
St-Jean (N.Y.) Marie, Saint-Jean (N.Y.)
Québec: Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
Montréal H3B 1W5
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Montréal H3B 1W5
514-875-5140
et à travers le monde
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELL
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

De CARUFEL, De CARUFEL & L'ESPERANCE
Comptables Agréés
423, est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT MARCHAND, CÔTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
110, Place Crémazie, Suite 600
Montréal, Québec
Tél.: 361-6233

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec
Tél.: 361-6233

JARRET, GOULD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715, Carre Victoria, Suite 611
Montréal, Québec, H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON
CALGARY — LETHBRIDGE
MONTREAL — TORONTO — ORILLIA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015, Côte Beaver Hall
866-8563

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.
Tél.: 288-0291

Les Penguins, en premier affrontement, étaient quelque peu déprimés: n'eût été de Michel Plasse, les Ailes auraient sans doute pris une avance beaucoup plus déterminante que le 4-0 de fin de période. On ne peut cependant pas dire que la défensive de Pittsburgh ait rempli son rôle à la perfection, laissant souvent fois son gardien, bien intentionné mais quand même pas miraculeux, faire face en solitaire aux attaques soutenues des avantsoviétiques. Cette période a été, à peu de chose près, la répétition à plus petite échelle de la partie de dimanche soir au Madison Square Garden.

Les Ailes ont commencé le deuxième vingt avec une série d'attaques foudroyantes dont devait résulter un but marqué après une minute et quelques secondes de jeu. Plasse a été complètement débordé, les attaquants russes traversant les lignes des Penguins comme coupeaux en beurre: robustes, rapides, se débarrassant des défenseurs pittsburghois comme de "mosquitos". Les Penguins allaient cependant commencer à relever la tête, menés par leur capitaine, Ron Schock, et par Pierre Larouche, qui s'est réveillé la tête d'affiche du match d'hier soir, en marquant le premier but des Penguins et s'attirant les foudres de l'arbitre Dombrowski, un Russe russe sur la patinoire, et dont les initiatives allaient s'avérer très peu prises par le public du Civic Arena.

Soulignons l'excellent travail de Michel Plasse, qui, malgré une défensive léthargique, a accompli des arrêts spectaculai-

res. Disons, en dépit de la défaite des Penguins, qu'ils sont meilleurs que les Rangers, qui ont subi un revers de 7-3 devant l'Armée rouge dimanche, mais que les Ailes du Soviet sont quand même moins forts que l'équipe de l'Armée.

La foule a pu assister à quelques scènes disgracieuses, qui auront sans doute ravivé un certain patriotisme dans le coeur des pan-américains: en troisième vingt, une empiète de coups de poing vicieux, assés par un joueur de Pittsburgh, que l'arbitre, qui officiait toujours à une "certaine" distance des lieux de l'action, devait s'empresser de réprimer.

Ailes 7, Penguins 4	
1ère période	
1-MOSCOW: Anisim (1)	1:45
2-MOSCOW: Lisipkin (1)	4:33
3-MOSCOW: Shalimov (1)	12:10
4-MOSCOW: Takishev (1)	15:25
Shadrin, Turin	7:12
Pénalité: Campbell (P)	7:12
2e période	
5-MOSCOW: Shadrin (1)	1:39
Lisipkin, Shalimov	1:39
6-PITTSBURGH: Larouche (1)	1:39
7-MOSCOW: Repnyev (1)	6:02
8-PITTSBURGH: Schock (1)	6:53
9-PITTSBURGH: Williams (1)	14:52
Pronovost, Gilbertson	14:52
Pénalités: Moscov (trop de joueurs) 3:31; Larouche (P) inconduite, incendie, 12:26	
3e période	
10-MOSCOW: Lisipkin (2)	0:30
Shalimov, Shadrin	0:30
11-PITTSBURGH: Morrison (1)	3:02
Pénalités: Stackhouse (P) 9:41; Yakushev (M) 14:18; Kapuskin (M) 17:23; Schock (P) 17:32	
Tire au but	
Moscov	15 8 12-35
Pittsburgh	5 7 18-30
Gardiens: Sidikov (M); Plasse (P)	
Assistance: 13,218	

hockey

Ligue Nationale	
Dimanche	
Boston 4, Philadelphie 2	
Vancouver 3, Detroit 2	
Buffalo 2, Chicago 2	
Kansas City 3, Californie 1	
Hier soir	
Montréal 6, Washington 0	
Toronto 6, Atlanta 2	
Minnesota 2, Los Angeles 1	
Ce soir	
Philadelphie à Islanders NY	
Californie à Chicago	
Kansas City à Vancouver	
LES POINTEURS	
(Parties d'hier non comprises)	
	b p pts
Lafleur, Mtl	21 33 54
Clarke, Pha.	17 35 52
Dionne, LA	25 23 48
Pronovost, Pgh.	23 23 46
Mahovlich, Mtl	17 29 46
D. Potvin, NYI	16 30 46
Perreault, Buf.	18 27 45
Larouche, Pgh	20 24 44
Apps, Pgh	14 30 44
Trotter, NYI	14 29 43
Super-Série	
Dimanche	
Armée Rouge 7, Rangers NY 3	
Hier soir	
Moscov 7, Pittsburgh 3	
Mercredi, 31	
Armée Rouge vs Montréal	
Dimanche, 4	
Moscov vs Buffalo, 13 h	

LIGUE NATIONALE	
Section Lester Patrick	
	pj g p n bp bc pts
PHILADELPHIE	35 22 5 8 152 92 52
ISLANDERS NY	35 19 10 6 141 86 44
ATLANTA	38 16 4 118 107 40
RANGERS NY	36 15 17 4 113 135 34
Section Connie Smythe	
	pj g p n bp bc pts
CHICAGO	36 14 10 12 116 100 40
VANCOUVER	33 12 15 6 105 107 30
ST-LOUIS	36 11 20 5 110 137 27
KANSAS CITY	35 11 20 4 81 128 26
MINNESOTA	35 12 21 2 81 123 26
Section Charles Adams	
	pj g p n bp bc pts
BUFFALO	36 21 10 5 156 100 47
BOSTON	36 19 9 8 125 197 46
TORONTO	35 14 13 8 111 109 36
CALIFORNIE	36 12 21 3 93 117 27
Section James Norris	
	pj g p n bp bc pts
MONTREAL	37 26 5 6 157 76 58
LOS ANGELES	37 20 15 2 119 121 42
PITTSBURGH	35 14 17 4 142 144 32
DETROIT	35 10 21 4 142 144 24
WASHINGTON	36 3 28 5 102 185 11

ASSOCIATION MONDIALE	
Section Canadienne	
	pj g p n bp bc pts
QUEBEC	39 24 14 1 174 155 49
WINNIPEG	38 24 14 2 148 107 46
CALGARY	35 19 14 2 143 120 40
EDMONTON	39 15 22 2 137 162 32
TORONTO	36 11 22 3 149 179 25
Section Est	
	pj g p n bp bc pts
N-ANGLETERRE	35 16 16 3 105 102 35
CINCINNATI	36 16 19 1 140 161 33
INDIANAPOLIS	33 14 17 2 102 107 30
CLEVELAND	34 12 20 2 108 123 26
Section Ouest	
	pj g p n bp bc pts
HOUSTON	33 21 12 0 135 114 42
SAN DIEGO	33 16 13 4 130 108 36
MINNESOTA	31 16 13 2 101 105 34
PHOENIX	33 15 15 3 117 117 33
DENVER	33 12 20 1 108 141 25

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Section Est	
	pj g p n bp bc pts
TROIS-RIVIERES	38 19 15 4 200 189 42
QUEBEC	36 17 15 4 163 163 38
SOREL	37 14 17 6 163 210 34
CHICOUTIMI	37 14 19 4 168 195 32
SHAWINIGAN	36 26 3 148 251 17
Section Ouest	
	pj g p n bp bc pts
SHERBROOKE	36 25 7 4 263 139 54
CORNWALL	37 21 11 5 190 141 47
MONTREAL	33 17 12 4 161 128 38
HULL	38 15 19 4 168 176 34
LAVAL	38 12 20 6 166 186 30

Dryden dépose une poursuite

NEW YORK (d'après AP) — Le gardien Ken Dryden, du Canadien de Montréal, a déposé une poursuite au civil de \$1.5 millions, hier en cour de district de Brooklyn, contre la société Anheiser Busch Brewing et les Mets de New York.

Dans sa poursuite, Dryden, un avocat, prétend que les fabricants de bière ont utilisé sa photo pour des fins publicitaires sans sa permission. Il réclame \$1 million en compensation et \$500,000 en dommages.

La photo a d'abord paru en couverture de la revue Sports Illustrated le 14 février 1972. Dryden prétend qu'elle a ensuite été utilisée sans son consentement dans des programmes et revues vendus à des événements sportifs, y compris les 81 matches que les Mets ont disputé au stade Shea durant la saison 1975.

La défense a 20 jours pour répondre à la plainte.

LE GRAND PRIX automobile d'Argentine, première épreuve comptant pour le championnat du monde des conducteurs, qui devait avoir lieu le 11 janvier, est définitivement annulé.

FERNANDO LUNA, d'Espagne, a enlevé hier à Miami l'Orange Bowl, tournoi international de tennis junior, en battant dans la finale l'Américain Larry Gottfried 6-3, 6-4. Le jeune lycéen de Barcelone, âgé de 17 ans, n'était classé que tête de série numéro 1

\$922 millions de primes versées

Les Québécois, ces mordus de l'assurance

par Michel Nadeau

Déjà les citoyens les mieux assurés du monde après les Américains, les Québécois continuent de s'assurer à un rythme plus élevé que partout ailleurs au Canada.

En 1974, les familles du Québec ont accru leur avance sur celles des autres provinces en souscrivant 4.600 portant ainsi leur portefeuille moyen à \$31.000. L'Ontario vient au second rang avec \$29.800 et une souscription moyenne d'assurance-vie de \$3.700 en 1974.

Par résident, les souscriptions de polices d'assurance-vie individuelles ont presque touché \$800 au Québec l'an dernier soit \$100 de plus que l'Alberta et l'Ontario qui arrivent en deuxième et troisième positions.

C'est ce qu'indique une brochure publiée hier par l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie intitulée "Faits sur l'assurance-vie au Canada".

Récemment, Statistique Canada indiquait que les primes payées au Québec aux compagnies d'assurance-vie ont atteint en 1974 plus de \$922 millions c'est-à-dire \$150,42 par habitant. Les primes payées par les Québécois comptent pour 29,7% de l'ensemble canadien.

En ce qui concerne le portefeuille par personne, l'Ontario devance faiblement le Québec par \$200 avec un montant moyen de \$9.100. Au troisième rang, la Colombie-Britannique suit loin derrière avec \$7.400.

Assurance-vie

Un univers bien masculin...

L'inégalité des sexes est loin d'être résorbée dans l'univers de l'assurance-vie où, en 1974, 71% des nouvelles souscriptions de polices individuelles ont été faites par des hommes. Si on tient compte du montant, la part des nouveaux assurés masculins grimpe à 87%.

C'est ce que révèle une analyse des souscriptions de polices d'assurance-vie individuelles

publiée dans le recueil statistique annuel de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie.

Le document montre que 52% des nouvelles polices ont été émises pour le compte d'assurés dont le revenu est inférieur à \$10.000. Les salariés touchant \$25.000 et plus n'ont souscrit que 5% des nouvelles polices mais le montant de celles-ci atteint 16% des souscriptions d'assurance-vie au Canada en 1974. Le total de ces dernières a atteint \$27.9 milliards, une hausse de plus de \$6.8 milliards sur l'année précédente.

Le client idéal pour les agents est âgé de moins de 25 ans bien que les gens de 25 à 34 ans soient des assurés plus intéressants. Ils ne représentent que 30% du nombre mais souscrivent 41% des nouvelles polices.

Quelle est la ventilation des nouvelles polices? "Vie entière" vient en tête avec 34% du total suivi des "primes temporaires", 19%, et des "assurances temporaires uniformes ou décroissantes", 16%. Les "revenus de retraite" et les "polices familiales" comptent respectivement pour huit et quatre pour cent du total.

Le montant des polices est inférieur à \$10.000 dans 37% des cas. La fourchette entre \$10.000 et \$25.000 regroupe 41% des nouvelles polices et des polices modifiées. Enfin, 3% des nouveaux assurés estiment que leur vie vaut plus de \$100.000. Ils devront payer cependant pour 18% du total émis.

Pour ce qui est du mode de paiement, le système de procurations bancaires a la vedette avec 48% de l'ensemble. Environ 28% des détenteurs de nouvelles polices préfèrent un versement annuel tandis que sept pour cent optent pour le paiement de leurs primes à tous les six mois. Cette dernière proportion est la même pour ceux qui paient mensuellement.

Vingt des 27 milliards souscrits en 1974 l'ont été à des compagnies canadiennes.

Du total de 1974, 54% représentaient des polices individuelles et 46% des polices de groupes. En 1960, l'assurance collective ne comptait que pour 25% des nouvelles souscriptions. Parallèlement, l'assurance temporaire gagne des adeptes puisqu'elle représente 57% des nouvelles souscriptions, un gain de 15% au cours des quinze dernières années. L'assurance-vie permanente a reculé dans une proportion identique.

ces effectifs.

Pour l'ensemble du Canada, la valeur totale des primes versées a franchi le cap des trois milliards pour atteindre \$3.099 milliards. La population consacre ainsi 3,47% de son revenu disponible à ce poste budgétaire.

La tendance qui veut que l'assurance soit un véhicule pour l'épargne s'accroît puisque des sommes payées par les compagnies, les deux tiers vont à des assurés vivants. Les paiements relatifs à des dotations

échues, à des rentes, à des prestations d'invalidité, à des valeurs de rachat et à des participations de police ont atteint \$1 136 millions.

D'une façon plus générale, l'épargne d'assurance-vie (l'excédent des recettes sur les déboursés des compagnies) a atteint \$1.6 milliard.

Le rendement avant impôts des placements des compagnies s'est amélioré passant de 6,79% en 1973 à 7,11% l'an dernier alors que la conjoncture a propulsé les taux d'intérêts à des sommets.

Une bonne partie des gains de placements des compagnies — qui forment le quart des sources de revenus des compagnies — provient de prêts hypothécaires qui demeurent le principal élément de l'actif des assureurs.

En effet, le secteur hypothécaire occupe, avec des prêts de \$8.7 milliards, 40,1% de l'actif global des compagnies qui a atteint \$21.7 milliards.

Si les compagnies étrangères représentent la moitié du nombre de compagnies en activité au Canada, leur rôle réel est beaucoup moindre. Sur les \$189 milliards d'assurance-vie que détenaient les Canadiens à la fin de 1974, 74,1% se rattachaient à des compagnies incorporées au pays. Pour ce qui est des primes payées pour la souscription de rentes, 83% l'ont été à des compagnies canadiennes, 13% à des firmes britanniques, et quatre pour cent à des entreprises américaines.

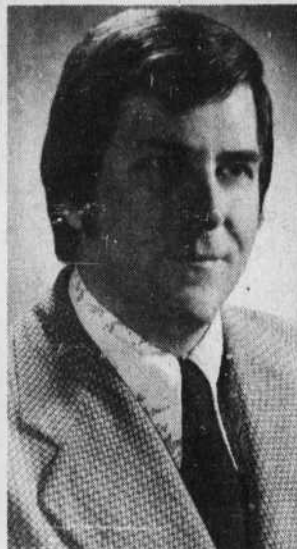
Il faut remarquer le degré élevé de concentration dans ce secteur puisque les 16 plus importantes compagnies — 10% de l'ensemble — contrôlent 82% des avoirs détenus par les compagnies d'assurance-vie au Canada.

Enfin, le rapport de l'A.C.C.A. montre bien l'importance des gestionnaires des fonds d'assurance-vie sur le marché des valeurs mobilières. Ces gestionnaires ont financé environ 33% des obligations des compagnies canadiennes en circulation, 18% des obligations municipales, 10% des obligations provinciales et cinq pour cent des titres du gouvernement canadien.

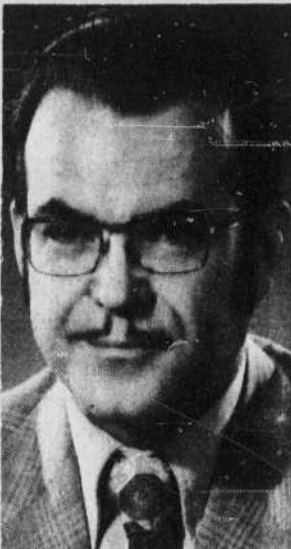
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



M. André Bérard



M. René Fortier



M. Raymond Séguin

Monsieur Jean Machabée, vice-président et directeur général, annonce les nominations de monsieur André Bérard au poste de directeur général adjoint, International, de monsieur René Fortier au poste de directeur général adjoint, crédit, et de monsieur Raymond Séguin au poste de directeur général adjoint, Informatique. Messieurs Bérard, Fortier et Séguin étaient respectivement surintendant du service International, directeur régional Laurentides-Outaouais et directeur du service de l'Informatique.

Le FMI hausse les quotas d'emprunt des exportateurs de matières premières

WASHINGTON (AFP) — Le Fonds monétaire international a annoncé hier un élargissement de ses facilités de financement compensatoire destinées aux pays en voie de développement affectés par une baisse soudaine des recettes provenant de leurs exportations de matières premières.

Les exportateurs de matières premières pourront désormais tirer, au titre du financement compensatoire, jusqu'à 75 pour cent de leur quote-part au FMI, au lieu de 50 pour cent précédemment.

Sauf cas de désastre ou de grande urgence, les tirages effectués au cours d'une période de douze mois ne pourront dépasser 50 pour cent de la quote-part d'un membre, au lieu de 25 pour cent précédemment.

Les tirages portant sur la dernière tranche du financement compensatoire, celle comprise entre 50 et 75 pour cent de la quote-part, ne seront d'autre part autorisés que si le conseil d'administration du Fonds considère que le pays demandeur a coopéré avec le FMI pour rechercher des solutions à ses problèmes de balance des paiements.

Le FMI a précisé qu'il pourrait revenir sur sa décision au cas où les tirages au titre du financement compensatoire viendraient à dépasser 1.5 milliard de dollars de tirage spéciaux (6.7 milliards de dollars) au cours d'une période quelconque de douze mois ou au cas où le total des tirages non remboursés dépasserait 2 milliards de DTS.

Depuis la création des facilités de financement compensatoire en 1963, les membres du Fonds ont emprunté à ce titre quelque 1.2 milliards de DTS sur lesquels 722 millions restent actuellement non remboursés.

La décision annoncée hier par le Fonds monétaire répond aux accords annoncés en juin dernier à l'issue des réunions du

Comité intérimaire sur la réforme monétaire internationale et du Comité de développement.

Le comité intérimaire avait à l'époque demandé au conseil d'administration du Fonds d'étudier une modification appropriée des règlements du financement compensatoire de manière à mieux aider les pays exportateurs de matières premières à faire face aux fluctuations des cours de ces matières.

La compagnie Nordair a annoncé hier qu'elle coupait les ponts avec la firme Blue Vista de Toronto en raison de non paiement. Toutefois, Nordair a l'intention de rapatrier les quelque 330 touristes canadiens qui séjournent présentement dans les deux hôtels de Blue Vista à Nassau aux Bahamas et à Montego Bay en Jamaïque.

Nordair rompt ses liens avec Blue Vista

Il y a quelques mois, Nordair amorçait des pourparlers en vue d'acquiescer 40% des actions de Blue Vista; les discussions ayant échouées, la compagnie montréalaise a donc remis à plus tard son projet de réseau hôtelier dans les Caraïbes.

Nordair conserve cependant certains espoirs de développement hôtelier à Haïti où elle possède tous les permis pour les lignes éventuelles entre cette île des Antilles et le Canada.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTAUX REYNOLDS, LIMITÉE - CANADIAN REYNOLDS METALS COMPANY, LIMITED MONTREAL, QUEBEC

AVIS DE DIVIDENDE NO 21

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents (\$0.10) par action pour le trimestre terminé le 31 décembre 1975, a été déclaré à l'égard de chacune des actions privilégiées rachetables à rendement cumulé de \$0.40, d'une valeur au pair de \$12.78 du capital-actions de la compagnie, payable le 1er janvier 1976 aux actionnaires inscrits à la clôture des guichets le 20 décembre 1975.

PAR ORDRE DU CONSEIL

J.P. Jennings
Secrétaire

Carrières et Professions

AVOCAT DEMANDÉ

MOCHON, PAQUETTE et OUELLETTE

AVOCAT BILINGUE nouvellement assermenté demandé dans une étude légale de pratique générale.

Salaire à discuter.

Communiquer à

381-3981

POSTE

COORDONNATEUR DES SPORTS

TÂCHES

Sous le directeur des programmes, le coordonnateur des sports est responsable de l'élaboration des programmes de sports du Conseil Régional des Loisirs de Montréal (S.R.L.M.), à partir de politiques de développement de sport déterminées par l'organisme selon les mécanismes appropriés.

Ces programmes à l'échelle métropolitaine et zonale vise le développement équilibré des différents secteurs du sport en fonction de l'activité physique, de la participation de masse, du sport libre et du perfectionnement d'élites.

Le poste amènera le titulaire à travailler en collaboration avec toutes les structures de loisir et de sport de la région métropolitaine.

Le responsable aura à diriger le personnel affecté à ces programmes.

QUALIFICATIONS

— Formation universitaire en éducation physique, en récréologie ou autre(s) formation(s) pertinente(s) à la tâche.

— Expérience de plusieurs années dans l'animation, la direction et l'administration de programmes.

— Capacité de création, de décision, d'audace.

— Le bilinguisme est un avantage.

SALAIRE

Selon les qualifications et l'expérience.

N.B.

Faire parvenir le curriculum vitae (le plus complet possible) à:

a/s Directeur Général
445, rue St-François-Xavier
Montréal, P.Q.

avant le 12 janvier 1976.

Produits pétroliers: toute hausse devra être justifiée

OTTAWA (CP) — Toute hausse de prix du pétrole ou de ses dérivés devra être précédée d'un avis de 30 jours à la commission anti-inflation.

C'est la vice-présidente de la commission, Mme Beryl Plumptre, qui a annoncé, hier, cette exigence plus sévère que pour les autres produits, ou un avis n'est requis que pour une hausse supérieure à deux pour cent.

Les avis de hausse du pétrole devront être transmis simultanément à la commission anti-inflation et à la commission de l'énergie du Canada, qui règle, par ailleurs, les hausses du pétrole brut, suivant une politique à long terme visant à effacer la différence entre le prix canadien et le prix international.

Une hausse du pétrole au puits canadien est prévue pour juillet 1976 et les consommateurs devront alors assumer une augmentation de 4 cents le gallon pour chaque hausse de \$1 le baril.

A l'exception des hausses découlant d'une majoration du pétrole brut, les augmentations des produits pétroliers devront être justifiées, comme pour les autres produits, par une hausse équivalente du coût de production.

La commission anti-inflation a fait parvenir une lettre aux dix-neuf plus importantes compagnies pétrolières pour les aviser des exigences des nouveaux règlements fédéraux.

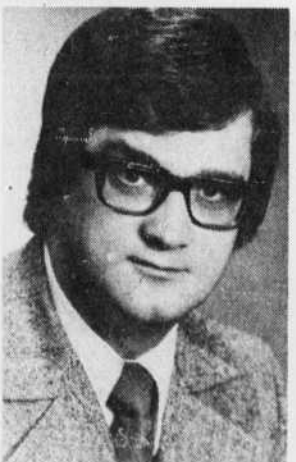
Nominations à Sidbec-Dosco



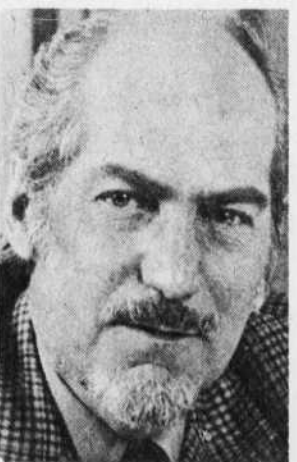
John Ellis



Peter Bennett



Guy Talbot



Cyrille Dufresne

Le président directeur général de Sidbec et Sidbec-Dosco, M. Jean-Paul Gignac, a le plaisir d'annoncer les nominations et changements suivants à la haute direction de Sidbec-Dosco: M. J. Ellis est nommé vice-président senior et aura la responsabilité directe des services d'approvisionnement, du marketing et de la production. M. P. Bennett est nommé adjoint du président. M. G. Talbot est nommé vice-président - production. Les quatre gérants d'usine relèveront de M. Talbot. De plus, ce dernier conservera la responsabilité directe du service du personnel. M. D. Dufresne est nommé vice-président - administrateur délégué de la compagnie au projet Fire Lake et Port-Cartier.

Ces nominations sont entrées en vigueur le 1er décembre dernier et font suite à une importante réorganisation interne de Sidbec-Dosco.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

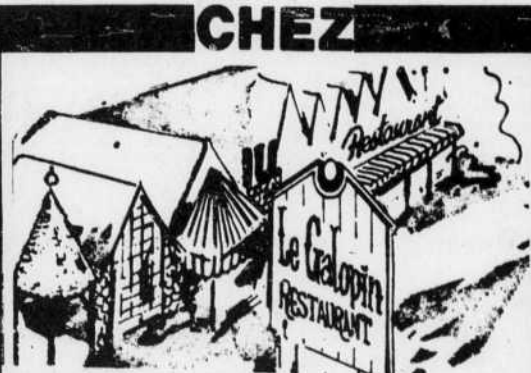
pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361



LA PORTE GASTRONOMIQUE DU GRAND MONTRÉAL

Atmosphère chaleureuse.
Rendez-vous
des gourmets

Souper de la Saint-Sylvestre (31 DÉC.)
et le souper du Jour de l'An.



Une soirée au Galopin est
une expérience gastro-
nominique inoubliable.

**15555 EST,
RUE SHERBROOKE**
Pointe-Aux-Trembles

**Il est préférable de
réserver au
642-5354**

Hydrogène métallique produit en URSS

MOSCOU (Reuter) — Les physiciens de l'Institut des hautes pressions de l'Académie soviétique des sciences ont produit de l'hydrogène métallique, "une découverte scientifique de premier plan", annonce l'agence Tass.

Interviewé par l'agence Tass, l'académicien Alexandre Prokhorov, prix Nobel, a déclaré qu'on ne savait pas jusqu'à présent que l'hydrogène pouvait acquiescer les caractéristiques d'un métal au moyen de températures ultra-basses et des hautes pressions.

La production de l'hydrogène métallique a un caractère expérimental, mais les travaux réalisés à l'Institut de Moscou sont loin d'avoir seulement un intérêt théorique, a déclaré l'académicien Prokhorov.

Un nouveau matériel a pour ainsi dire été produit, a-t-il ajouté, possédant des propriétés encore inconnues. Les savants espèrent que l'hydrogène métallique est superconductible, a-t-il dit.

Les explorateurs de l'espace témoignent aussi d'intérêt pour les matériaux extra-denses, car de nombreux corps de l'espace possèdent une densité de cet ordre.

L'académicien Prokhorov a exprimé l'opinion que l'URSS est à la pointe de la recherche mondiale en physique des corps solides.

La G.-B. met à l'épreuve deux lois interdisant la discrimination sexuelle

LONDRES (Reuter) — Deux lois, interdisant la discrimination pour motifs de sexe ou de mariage, sont entrées en vigueur hier en Grande-Bretagne.

Bien qu'elles s'appliquent à tous les citoyens, ces lois couvrent les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, du logement et la fourniture de biens et services, devraient surtout profiter aux quelque neuf millions de femmes qui travaillent.

Il s'agit de la loi sur l'égalité des salaires et la loi contre la discrimination sexuelle, adoptées il y a cinq ans par le Parlement, dont l'entrée en vigueur a été retardée pour donner aux employeurs le temps de s'organiser.

L'application de ces deux lois compliquées et complémentaires, sera surveillée par une commission sur l'égalité des chances (Equal Opportunities Commission) dont le rôle est de localiser et éliminer les domaines où existe la discrimination.

La commission peut enquêter dans tous les domaines, ce qui par exemple le texte de livres scolaires donnant une préférence aux garçons sur les filles, ou des secteurs de l'industrie où les hommes sont choisis de préférence aux femmes.

La commission est dotée de pouvoirs contraignants: elle peut, après enquête, enjoindre à un employeur de cesser certaines pratiques. Au cas où cet ordre n'est pas suivi d'effets, le contrevenant s'expose à une amende de 400 livres sterling, ou dans les cas les plus graves, à une peine de prison pour "mépris à tribunal".

Les milieux féministes britanniques, qui estiment que ces lois ne vont pas assez loin, espèrent néanmoins que leur entrée

en vigueur marquera le début d'une série de "causes célèbres".

Aux termes de la loi, les femmes peuvent intenter un procès à leur employeur, chef de service, représentant syndical ou même collègue masculin, devant un certain nombre de tribunaux, du genre conseil de prudhommes.

Un formulaire spécial a été imaginé par la commission pour aider les plaignants à préparer leur action en justice. Il doit être rempli par l'accusé et pourra être utilisé comme preuve.

Ces lois sont loin de faire l'unanimité dans le pays. Certains les critiquent estimant qu'elles visent non seulement à réprimer des abus mais à modifier un état d'esprit ou une conviction intime. A la limite, disent-ils, un geste de galanterie à l'égard d'une femme pourrait être considéré comme une forme de discrimination.

Ces deux lois risquent d'être rapidement mises à l'épreuve.

Une femme a déjà sollicité un emploi de docker à Londres. Les autorités portuaires de la capitale ont refusé de commenter cette demande qui, si elle était rejetée, pourrait leur valoir des poursuites en justice aux termes de la nouvelle loi sur l'emploi.

En dépit de la mise en place d'une commission chargée de veiller au respect des deux lois, il ne serait pas aisé de venir à bout de la citadelle masculine, ainsi qu'en témoigne la tentative d'une journaliste de l'agence Reuter pour obtenir une consommation au bar d'un établissement de Fleet Street où les femmes sont traditionnellement tenues d'attendre leurs consommations assises à une table.

aux quatre coins du monde

Les trottoirs glissants de NY

NEW YORK (Reuter) — Les trottoirs en mauvais état de New York ont coûté à la municipalité près de \$7 millions en 1974/75, sous forme d'indemnités versées à des piétons qui ont trébuché.

Un commissaire aux comptes a expliqué que les compensations allaient de \$500 à \$100.000 pour une variété de fractures du col du fémur, de la cheville, des jambes, des bras, des poignets, des luxations et des entorses.

Cette année la ville va dépenser \$1.200.000 pour réparer les trottoirs, mais avec l'austerité décidée pour pallier les difficultés financières, aucun crédit n'est prévu pour les trottoirs l'an prochain.

Prisons trois étoiles en Suède

STOCKHOLM (Reuter) — Aux termes d'un projet de loi qui sera déposé en janvier par le gouvernement, les prévenus en Suède, actuellement détenus au secret en attendant leur procès, auront libre accès aux journaux, radio et télévision.

Un porte-parole du ministère de la Justice a précisé que le projet de loi qui, s'il est adopté, entrera probablement en vigueur au début de 1977, prévoit également que les prévenus pourront se rencontrer en prison, au lieu d'être comme actuellement strictement isolés.

Dans le même ordre d'idée, considérant son établissement archaïque et déprimant, le directeur de la prison d'Umeå, dans le nord de la Suède, a ouvert les portes pour Noël.

Les 21 pensionnaires de l'établissement étaient de retour avant l'expiration des trois jours de permission qu'il leur avait accordés.

Naufrage en mer de Chine

MANILLE (AFP) — Un cargo battant pavillon panaméen, le "Rebecca-Lu", a coulé hier dans la mer de Chine au large des Philippines. Six membres de l'équipage sont morts, cinq sont portés disparus et 15 autres ont été recueillis, a annoncé à Manille le Centre de coordination des secours.

Le "Rebecca-Lu" a été pris dans une tempête à environ 500 kilomètres au nord-ouest de Manille et l'équipage, avant de quitter le navire envahi par les flots, avait eu le temps d'envoyer un SOS. Les 15 survivants ont été recueillis par un navire de Formose.

La nationalité des membres de l'équipage du navire sinistré n'a pas été indiquée, mais il pourrait s'agir de Chinois de Hong Kong et de Taïwan.

Avec la mort des six marins du "Rebecca-Lu", le nombre des victimes de la tempête qui sévit depuis quelques jours dans cette région s'élève à 19 morts et 29 disparus. Vingt-et-un des 29 disparus se trouvaient à bord de deux ferryboats dont on a appris hier à Manille la disparition au large de la péninsule de Bicol, à 200 kilomètres au sud-est de Manille.

Cinq avions chargés de mari

BOGOTA (AFP) — Cinq avions bi-moteurs immatriculés aux Etats-Unis et dans lesquels se trouvaient des paquets de marijuana ont été découverts dans une zone isolée de la péninsule de Guajira, en Colombie, a annoncé hier la police de Bogota.

Selon un porte-parole de la police, la drogue était déjà emballée et prête à être expédiée hors de la Colombie. Des informations de presse ont souvent fait état de nombreuses pistes d'atterrissage et de centres de ravitaillement clandestins dans la région de Guajira. Celle-ci a souvent été le théâtre d'affrontements armés et plusieurs trafiquants tant colombiens qu'étrangers y ont d'ailleurs été arrêtés.

La fermière et la renarde

LONDRES (AFP) — Une fermière de Stockton-on-Tees, au nord-est de l'Angleterre, a découvert une méthode originale pour combattre les rats dans son exploitation: elle utilise les talents d'une renarde apprivoisée.

Selon le journal The Guardian, qui donne cette nouvelle, Mme Jean Taylor a permis à sa renarde Rufus de s'installer chez elle et l'a dressée à combattre les rats.

Pour éviter que le petit fauve ne s'attaque aux poules, Mme Taylor a un secret: elle nourrit la renarde la nuit et lui donne un "pudding" tous les dimanches.

Le coût de l'entretien de la renarde est nul: Mme Taylor le déduit de sa feuille d'impôts sous la rubrique "destruction des animaux nuisibles".

Plusieurs renardeaux sont utilisés de la même façon par les voisins de Mme Taylor, à la satisfaction de tous. Sur 11 renards apprivoisés, deux seulement ont, jusqu'à présent, choisi la liberté.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

SECTEUR COTE-DES-NEIGES: aide ménagère demandée pour monsieur d'un certain âge, appartement privé, personne d'âge mûr de préférence. Tél: 731-7012 3-1-76

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas tous grands à prix d'aubaine. 207 Beaulieu Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE par professeur chinois ayant disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél: M. Yu 527-5769 31-12-75

DEMANDES D'EMPLOI

SPÉCIALISTE en C.P.M.

demande du travail à court terme ou à long terme. Je suis technicien, dessinateur, concepteur en planification.

Yvan Coallier
477-5873

31-12-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 31-12-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieurs et extérieurs. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 ou 747-1782. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieurs. Redress. Planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMO: logement 9 pièces, \$135 par mois, chauffage non inclus. Libre sur demande. Tél: 288-3617 31-12-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COMMIS DE BUREAU

Nous recherchons deux commis dactylo pour le bureau des commandes d'une petite entreprise internationale.

- Expérience non requise, mais le candidat devrait être capable de se familiariser avec une vaste gamme de produits techniques;
- Une bonne connaissance de l'anglais est essentielle.

Qualifications minimum:
• Dactylo, 30 mots/minute
• Une bonne voix téléphonique

Pour une entrevue, veuillez contacter (entre 4.30h et 5.30h):

M. ENNIS
739-3118

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

PROPRIÉTÉS A VENDRE

BROSSARD

Cottage "Maison de ville" 6 pièces, chauffage électrique, garage, salle à diner, très propre. Adélaïde Fichaud: 672-6450 ou 672-4161.

MONTREAL TRUST? courtier

31-12-75

PERSONNEL

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b. p.n. l. es lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

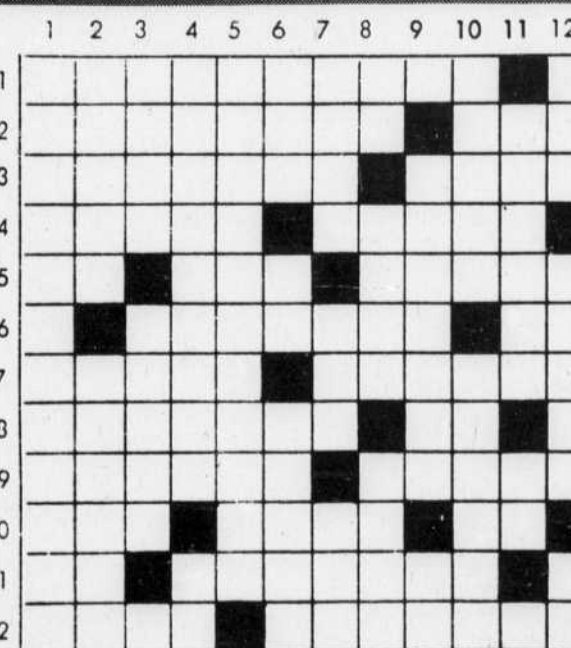
SPORTS

DAME DESIRE devenir membre d'une équipe de ski de fond. Très intéressée à toutes activités. Tél: 254-6204. (Romeoni). 3-1-76

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure. 361 rue Guizot. Tél: 388-2952. 31-12-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Action d'enjoindre.
- Orner d'une moulure. — Au Sahara, désert de pierreilles.
- Amasser des provisions en cherchant ça et là. — Espace limité d'un pays.
- En parlant d'un corps, agit à son tour sur un autre corps dont il a éprouvé l'action. — Narine des cétacés.
- Métal précieux. — Tente avec audace. — Qui est de l'ibérie.
- Chan irlandais qui régnait aux XIème et XIIème siècles. — Sert à lier.
- On y reçoit les voyageurs. — Éviter avec adresse.
- Lieu où croissent des arbustes épineux. — D'un verbe gai.
- Mélange de seigle et de froment. — Dans la pomme.
- Époque. — Vrai. — Métal précieux.
- Venu au monde. — Nom donné à la panthère tachetée d'Afrique.
- Cavité. — Qui contient du nitre.

Verticalement

- Action d'embrancher.
- Attacher avec un noeud. — Produire un certain effet.
- Rend. — Jus. — Inflammation de l'oreille.
- Se dit de la deuxième période de l'ère tertiaire. — Parcours des yeux.
- Relatif à la fois à la lune et au soleil.
- Époque. — Dans. — Troisième partie de l'intestin grêle.
- Maman. — Venue au monde. — Mèche de cheveux rebelle.
- Erbium. — Action de porter atteinte à ce qu'on doit respecter. — Pièce de vaisselle.
- Rayer sur la peau. — Route rurale.
- Siège de cérémonie des rois. — Qui a deux membres ou deux organes analogues à des pieds.
- Lieu par où l'on entre. — Tridum.
- Durée de la vie. — Matière fécale. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.

Solution d'hier

1. APPREHENSION
2. MARINE COURSE
3. TUNIS LANCE
4. INVOLUR C SR
5. CR BUANDERIE
6. OEUILL NEODYME
7. STRETTE ETAL
8. TER AH L H U
9. I INTERARMES
10. LIQUEUR OSIER
11. HOUERAS TROP
12. ANEE SEXE SU



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME



CITÉ DE WESTMOUNT

ÉLECTION DU CURATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Je donne avis aux électeurs-propriétaires de la Cité de Westmount, que la nomination d'un candidat pour le poste de Curateur de la Bibliothèque pour ladite Cité de Westmount aura lieu à la Salle du Conseil, hôtel de ville, 4333 ouest, rue Sherbrooke, dans la Cité de Westmount, le douzième jour du mois de janvier de l'année 1976, à partir de midi jusqu'à deux heures de l'après-midi et ce, dans le cas où un vote devient nécessaire et sera tenu selon la Loi, lequel vote aura lieu le dix-neuvième jour du mois de janvier de l'année 1976, à huit heures de la soirée, à la Salle Victoria, 4626 rue Sherbrooke, dans la Cité de Westmount; et sur ce, j'ai nommé M. Alfred André (Pete) Patenaude, greffier-adjoint, comme mon Comis d'Élection. Donné sous mon sceau à Westmount, ce trentième jour de décembre de l'année 1975.

R.B. Seaman
Directeur du Scrutin

COMMISSION SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

AVIS D'AUDITION PUBLIQUE

ENQUÊTE EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS SUR LA PRODUCTION, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION ET LE VENTE DE PRODUITS DE LUNETTERIE AU CANADA

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce tiendra une audition publique afin d'entendre toute personne ou tout groupe intéressés, en rapport avec l'enquête susdite relative à la production, la fourniture, la distribution et la vente de produits de lunetterie au Canada.

L'audience à Montréal débutera à dix heures du matin le mardi 13 janvier 1976 dans l'immeuble Charpentier, Salle de réunion du rez-de-chaussée, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal (Qué.).

L'audience à Québec débutera à dix heures du matin le vendredi 16 janvier 1976 au Palais de Justice, Porte 3268, 12, rue St-Louis, Québec (Qué.).

Les personnes, groupes, associations ou entreprises désirant faire des représentations ou fournir de la preuve devront faire part de leur intention à cet égard avant le 7 janvier 1976, en communiquant avec le soussigné.

L.-A. Couture,
Président intérimaire,
Commission sur les pratiques restrictives du commerce,
B.P. 336,
Succursale "A"
Ottawa (Ont.)
K1N 8V3
Téléphone: 992-7243